

Diplôme national de master

Domaine - sciences humaines et sociales

Mention - histoire civilisation patrimoine

Parcours - cultures de l'écrit et de l'image

Mémoire de master 1 / Juin 2019

**Une étude des éditions *Discours sur  
quelques sujets religieux* à partir des  
exemplaires du fonds des Jésuites des  
Fontaines à la Bibliothèque  
Municipale de Lyon**

**Laëtitia GRARE**

Sous la direction de Philippe Martin  
Professeur d'Histoire Moderne à l'Université Lyon 2 – co-responsable du master  
Cultures de l'Écrit et de l'IMAGE, ENSSIB

## ***Remerciements***

*Je souhaite remercier mes professeurs à l'ENSSIB, mes amis et mes proches pour leurs conseils et leur soutien pour la préparation, les recherches et la rédaction de ce mémoire.*

**Résumé : Une étude des éditions de 1832, 1862 et 1910 des Discours sur quelques sujets religieux d’Alexandre Vinet. Problématique : Dans quelle mesure l’édition et la diffusion des *Discours* d’Alexandre Vinet, théologien protestant suisse, constitue un exemple singulier d’une littérature religieuse protestante au XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle dans le monde protestant francophone ? En partant des éditions de 1832, 1862 et 1910, il s’agit de donner un aperçu du monde éditorial protestant francophone (franco-suisse) entre 1832 et 1910.**

*Descripteurs : Laëtitia Grare*

**Abstract : A Study of the 1832, 1862 and 1910 editions of the *Discours sur quelques sujets religieux*, written by the teacher, thinker and theologian Alexandre Vinet (1797-1847) : How do the editions of the *Discours* represent a singular example of a religious, French speaking literature in the XIX<sup>th</sup> – XX<sup>th</sup> centuries into the Protestant French Speaking World ?**

*Keywords : Protestantisme, Alexandre Vinet, Discours sur quelques sujets religieux, Suisse, lecture intime*

**Droits d’auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

**Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France**

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

# Sommaire

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<i>A. Protestantisme, protestantisme réformé et les mouvements du Réveil au XIX<sup>e</sup> siècle : Comment définir l'Église réformée dans le canton de Vaud au XIX<sup>e</sup> siècle ?.....</i>	<i>9</i>
<i>B. Alexandre Vinet, le théologien, le penseur francophone protestant.....</i>	<i>12</i>
<i>C. Le contexte politico-religieux de la Suisse au temps de A. Vinet.....</i>	<i>15</i>
<i>D. Questionnement.....</i>	<i>19</i>
<b>PARTIE I : VINET ET LES DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS RELIGIEUX (1832, 1862, 1910).....</b>	<b>21</b>
<b>Introduction : travail prosopographique.....</b>	<b>22</b>
<i>Les Discours sur quelques sujets religieux, 1832.....</i>	<i>22</i>
<i>Discours sur quelques sujets religieux, 1910.....</i>	<i>27</i>
<b>I. Histoire du projet des Discours .....</b>	<b>30</b>
<i>A. Motivations de Vinet pour ses Discours.....</i>	<i>30</i>
<i>B. Un projet de grande ampleur.....</i>	<i>32</i>
<i>C. Le début de l'aventure des Discours.....</i>	<i>33</i>
<i>D. L'augmentation progressive des Discours.....</i>	<i>33</i>
<i>E. Les Discours sur quelques sujets religieux, un recueil religieux.....</i>	<i>37</i>
<b>II. Un univers éditorial protestant franco-suisse.....</b>	<b>38</b>
<i>A. Le pasteur Jean-Henri Grandpierre, ami de Vinet, critique bienveillant de son travail.....</i>	<i>38</i>
<i>B. L'édition en Suisse romande.....</i>	<i>42</i>
<i>C. Différents éditeurs pour un même ouvrage.....</i>	<i>44</i>
<b>PARTIE 2. LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU TEXTE DES DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS RELIGIEUX DE A. VINET.....</b>	<b>50</b>
<b>I. données statistiques.....</b>	<b>50</b>
<b>II. Typologie des variantes présentes dans les quatre premières éditions des Discours sur quelques sujets religieux de Vinet.....</b>	<b>55</b>
<i>A. Les corrections formelles et variantes stylistiques.....</i>	<i>55</i>
<i>B. Les modifications et des modifications de sens.....</i>	<i>60</i>
<b>III. Cas particuliers des variantes présentes dans les différentes éditions des Discours.....</b>	<b>64</b>
<i>A. Le cas des notes de l'éditeur.....</i>	<i>64</i>
<i>B. L'épigraphe : changement entre la première édition et la deuxième édition.....</i>	<i>64</i>
<i>C. Y a-t-il une logique dans les modifications de texte ?.....</i>	<i>65</i>
<i>D. Cas particuliers de certains discours.....</i>	<i>66</i>
<b>PARTIE 3. RÉCEPTION ET POSTÉRITÉ D'ALEXANDRE VINET ET DES DISCOURS.....</b>	<b>68</b>
<b>I. Réception et postérité des discours : les rééditions comme témoignages d'une notoriété du recueil dans le monde protestant francophone.....</b>	<b>68</b>
<i>A. Evolution du prix des éditions des Discours.....</i>	<i>68</i>
<i>B. Une critique et une réception favorable dans le milieu protestant.....</i>	<i>69</i>
<i>C. Un projet qui aura sa continuité avec les Nouveaux Discours.....</i>	<i>70</i>

<b>II. Les <i>Discours</i> de Vinet, une notoriété et une diffusion à relativiser.....</b>	<b>71</b>
A. Un regard partial sur les <i>Discours</i> de Vinet.....	71
B. Un ouvrage qui reste difficile d'accès.....	72
<b>III. Postérité d'Alexandre Vinet.....</b>	<b>73</b>
A. La biographie d'Alexandre Vinet par Eugène Rambert.....	73
B. La Société d'édition Vinet (1908).....	73
C. Vinet, « homme du peuple » ou écrivain de et pour l'élite ?.....	74
D. Vinet, un « grand penseur » mais méconnu et/ou oublié ?.....	75
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>77</b>
<b>SOURCES.....</b>	<b>80</b>
Ouvrages de Vinet.....	80
Sources sur les éditeurs-libraires-imprimeurs des <i>Discours</i> .....	80
Articles de presse.....	82
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>83</b>
Dictionnaires, encyclopédies.....	83
Société du XIX <sup>e</sup> siècle.....	83
Edition, éditeurs.....	84
Alexandre Vinet : vie, œuvre, critique, postérité.....	84
<b>SITOGRAFIE.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
<b>INDEX.....</b>	<b>88</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>89</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>90</b>

## *Sigles et abréviations*

- BML : Bibliothèque Municipale de Lyon
- EERV : Église Évangélique Réformée du canton de Vaud
- ras : rien à signaler

### *Abréviations d'œuvres*

- DSR : *Discours sur quelques sujets religieux*, d'Alexandre Vinet

Note : par commodité, les *Discours sur quelques sujets religieux* de Vinet peuvent être également abrégés sous la forme simple des Discours. Cette forme reprend le titre de la première édition, due à une erreur d'impression. S'il s'agit spécifiquement de cette première édition de 1831, nous le précisons par la mention de la date d'édition ou par celle de la « première édition ».

## INTRODUCTION

Le point de départ de ce mémoire de recherche est un intérêt pour le protestantisme en général : les points de convergence et de divergence des « Protestants », leurs luttes, leur histoire, les hommes et les femmes qui ont participé à construire, enrichir ce courant religieux chrétien, parfois difficile à appréhender par le foisonnement de courants internes auxquels il a donné naissance – les courants dits « évangéliques », les Églises luthériennes et réformées, les mouvements issus des Réveils, etc - et dont les différences sont, pour un néophyte, difficiles à comprendre, notamment par des aspects théologiques qui dépassent celui qui n'a pas étudié la théologie de façon approfondie. L'intérêt était donc d'y voir plus clair.

Mon attention a été dirigée sur les livres de culte protestants, et, au fur et à mesure de quelques lectures visant à déterminer mon sujet, ces premières lectures m'ont conduite au penseur protestant Alexandre Vinet, auteur de plusieurs ouvrages sur la foi protestante et sur certains aspects du protestantisme réformé. Ses *Discours sur quelques sujets religieux* et *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux* présentent la particularité de constituer ce qu'on appelle des ouvrages de lecture intime, destinées à être lues en privé, mais aussi en public, pour l'édification et la fortification de la foi personnelle, tout en étant constitués de textes qui ont pu être lus ou prêchés lors de cultes, en public. L'autre intérêt de ce personnage est qu'il s'est penché sur la question des relations entre l'Église et l'État, à un moment de l'histoire où cette question est au centre de toutes les attentions, en France et en Europe.

Afin de questionner le regard d'Alexandre Vinet sur le protestantisme, il me fallait d'abord revenir sur ce qu'était le protestantisme et ce qu'il était devenu au XIX<sup>e</sup> siècle.

### **A. Protestantisme, protestantisme réformé et les mouvements du Réveil au XIX<sup>e</sup> siècle : Comment définir l'Église réformée dans le canton de Vaud au XIX<sup>e</sup> siècle ?**

Si la diversité religieuse existe au XIX<sup>e</sup> siècle, longtemps « la géographie religieuse (...) a résulté du principe *cujus regio ejus religio* »<sup>1</sup>, notamment en Suisse : celle-ci est ainsi divisée en cantons qui ont une Église officielle. Ainsi, au XIX<sup>e</sup> siècle, si plusieurs courants religieux se côtoient, la cohabitation est parfois difficile, entre une division qui se fait d'abord entre protestants et catholiques, mais aussi, dans le canton de Vaud par exemple, entre l'Église protestante officielle et des Églises dites libres au XIX<sup>e</sup> siècle, pas toujours bien tolérées par le courant majoritaire<sup>2</sup>.

En Europe, le protestantisme a été marqué durablement par une « dualité luthéro-réformée », donnant lieu à des « Églises nationales et régionales », celles-ci jouant un rôle dans l'affirmation d'identités nationales ou régionales. C'est le cas en Suisse, où « l'ecclésiasticalité appartient en Suisse, pour ce qui est du protestantisme, aux Églises cantonales », par exemple avec l'Église réformée du canton de Vaud<sup>3</sup>. Il faut rappeler que « Les Églises issues de la Réforme zwinglienne (Zurich) et calvinienne (Genève) se sont accordées en 1549 dans le *Consensus Tigurinus* et en 1566 dans la *Confession helvétique postérieure* »<sup>4</sup>. Au XIX<sup>e</sup> siècle, cette « orthodoxie réformée, jusqu'alors

<sup>1</sup> WILLAIME Jean-Paul, « Europe », GISEL Pierre, KAENNEL Lucie, BAUBÉROT Jean et ENGAMMARE Isabelle (eds.), *Encyclopédie du Protestantisme*, Paris, éditions du Cerf, Genève, éditions Labor et Fides, 1995, p.533-550. (p. 542)

<sup>2</sup>BASTIAN Jean-Pierre, 2016, *La fracture religieuse vaudoise, 1847-1966 : l'Église libre, la « Môme » et le canton de Vaud*, Genève, Labor et Fides (coll. « Lf. protestantis »), 402 p.

<sup>3</sup> WILLAIME Jean-Paul, « Europe », GISEL Pierre, KAENNEL Lucie, BAUBÉROT Jean et ENGAMMARE Isabelle (eds.), *Encyclopédie du Protestantisme*, Op. Cit. p.542.

<sup>4</sup> LEUENBERGER Robert, « Suisse », *Ibid.*, p. 1502.



imposée par les gouvernements cantonaux, est contestée par la théologie libérale d'un côté, par le Réveil de l'autre »<sup>5</sup>.

### 1. Églises réformées et luthériennes

Dans le luthéranisme, une grande variété d'Églises luthériennes existe, mais toutes font référence à la Réforme du XVI<sup>e</sup> siècle dans laquelle Martin Luther a joué un rôle majeur. S'il ne visait pas à créer un autre courant religieux dans le christianisme, son but était de « réformer » l'Église catholique. Les conditions théologiques, ecclésiastiques et politiques entraînèrent la scission, mais les Églises luthériennes « s'inscrivent dans la continuité de l'histoire de l'Église de Jésus-Christ, ce qui explique qu'elles ont gardé « davantage de la tradition que d'autres Églises protestantes (importance de la vie sacramentelle, de la liturgie, etc) »<sup>6</sup>. Leur doctrine est résumée dans sept écrits à valeur normative : le *Petit* et le *Grand Catéchisme* de Martin Luther, la *Confession d'Augsbourg* (1530), l'*Apologie de la Confession d'Augsbourg* (1532), le *Traité sur le pouvoir et la Primauté du Pape* (1537) de Melancthon, les *Articles de la Smakalde* (1537-1538) et la *Formule de la Concorde* (1577-1580)<sup>7</sup>.

Le terme « réformé » ne désigne pas toujours automatiquement l'ensemble issu de la Réforme protestante, mais « concerne la seconde branche de la Réforme, distinguée de la branche luthérienne ». Cet adjectif « désigne des Églises et chrétiens qui ne se réclament pas directement de Luther ni de la Confession d'Augsbourg, mais de la Réforme telle qu'elle s'est faite dans les cantons suisses, en France »<sup>8</sup> etc. les Églises issues de la Réforme de Zwingli, mais aussi de Calvin (à qui l'on associe Farel, Viret) et de leurs successeurs. Une des principales différences entre les deux courants est leur compréhension de « la présence du Christ dans le sacrement de la communion » : alors comprend une présence de Christ « réelle et corporelle », pour Zwingli comprend cette présence comme « signifiée et représentée », et pour Calvin, cette présence est « réelle et spirituelle ».

Deux évènements affermissent l'unité dite « réformée » : le *Consensus Tigurinus* (1549) et la *Confession helvétique postérieure* (1566). Le premier est dû à l'action du réformateur Heinrich Bullinger, successeur de Zwingli, et de Jean Calvin, qui, après une longue correspondance, formèrent ensemble une « terminologie sacramentelle « réformée » et se mirent d'accord pour « attribuer une valeur spirituelle positive à la célébration des sacrements, sans restreindre la souveraineté divine (grâce à l'action omniprésente du Saint-Esprit) »<sup>9</sup>. Pour les Réformés, le « sacrement » parfois appelé également « geste sacramentel » est ainsi compris non comme une « manifestation d'un sacré mystérieux venu d'en haut » mais plutôt « sous l'angle de sa réception dans l'Église, de la foi et de la communauté rassemblée »<sup>10</sup>, c'est-à-dire qu'ils ne sont pas effectifs en eux-mêmes et ne procurent pas le salut, mais sont des actes qui ont du sens pour les chrétiens en les aidant individuellement et collectivement à se rapprocher de Dieu par

<sup>5</sup> LEUENBERGER Robert, « Suisse », *Ibid.*, p. 1502.

<sup>6</sup> JOLY Alain, « Église luthériennes », *Ibid.*, p.503-504.

<sup>7</sup>JOLY Alain, « Église luthériennes », *Ibid.*, p.503-504.

<sup>8</sup> REYMOND Bernard, « Quelques précisions lexicales et historiques », *Le protestantisme en Suisse romande. Portrait et effets d'une influence*, Genève, Labor et Fides, 1999, 160p, p. 19.

<sup>9</sup> SANDERS Paul, « Consensus Tigurinus », *Encyclopédie du Protestantisme*, *Op. Cit.*, p.250

<sup>10</sup>BIRMELE André & Henry MOTTU, « Sacrement », *Ibid.*, p.1370-1371.

l'action constante de l'Esprit-Saint en eux. Le deuxième évènement est l'œuvre de Heinrich Bullinger et eut un grand retentissement dans l'Europe réformée. En effet, elle contient un « résumé théologique simple » sur diverses questions sensibles comme la prédestination, les sacrements, le mariage, etc. Elle évoque ainsi une « prédestination modérée » et « affirme la présence spirituelle du Christ dans les éléments de la cène »<sup>11</sup>. Ces deux évènements ont ainsi rapproché les disciples de Calvin et Zwingli tout en les éloignant pendant longtemps des Luthériens, qui refusent une « conception quasi-magique » des sacrements d'un côté, et la compréhension symbolique de Zwingli qui « comprend le sacrement comme réponse individuelle et communautaire à la grâce offerte par la parole prêchée »<sup>12</sup> ; pour les Luthériens, le sacrement réclame la foi et la renforce ; de plus, dans le culte, Dieu se montre de multiples manières, à travers la prédication, sa Parole, la célébration de la Cène et du baptême, éléments objectifs de cette démonstration, sans le besoin de la foi, mais le salut ne peut être reçu que s'il est reçu dans la foi.

## ***2. Les mouvements du Réveil : apparition, enjeux et implications en Europe***

Les mouvements du Réveil ont un rôle important à jouer dans notre sujet, car Alexandre Vinet est « touché » par celui-ci<sup>13</sup>. Ce sont des courants qui se distinguent de l'Église protestante majoritaire, ce qui, dans le canton de Vaud, en Suisse, pose un certain problème puisqu'il remet en question la légitimité de l'Église protestante officielle. Ses manifestations s'accompagnent donc souvent d'agitations, que ce soit par l'enthousiasme de ces protestants dits « revivalistes », visant un « réveil » spirituel, pour revenir à une foi plus vivante, sincère, ce qui est marqué par un retour à ce qui fonde la doctrine et la foi chrétienne protestante : la Bible. Or, dans le contexte suisse, où l'Église protestante est liée à l'autorité, l'apparition de ces mouvements dissidents et de nouvelles Églises pose problème. Ainsi, l'Église nationale du canton de Vaud regarde avec méfiance ces mouvements « piétistes », « revivalistes »<sup>14</sup>.

<sup>11</sup> SANDERS Paul, « Confession helvétique postérieure », *Ibid.*, p.243-244.

<sup>12</sup> SANDERS Paul, « Confession helvétique postérieure », *Ibid.*, p.243-244.

<sup>13</sup> Reymond Bernard, « Alexandre Vinet », *Encyclopédie du Protestantisme*, *Ibid.*, p. 1609

<sup>14</sup> Bastian, « Introduction », *LA fracture religieuse vaudoise, 1847-1966*.

## **B. Alexandre Vinet, le théologien, le penseur francophone protestant**

Alexandre-Rodolphe Vinet est né le 17 juin 1797, à Ouchy, près de Lausanne, en Suisse. Il est issu d'une famille d'origine française, établie depuis seulement deux générations en Suisse, et qui appartient à la bourgeoisie<sup>15</sup>. Son père, Marc Vinet, a été d'abord instituteur, a ensuite travaillé dans l'horlogerie à Genève tandis que sa famille était restée dans le canton de Vaud, avant d'obtenir une meilleure place comme « secrétaire en chef du département de l'intérieur »<sup>16</sup>.

### ***1. Études de théologie et enseignement de la littérature française***

Alexandre Vinet fait d'abord des études de théologie à la Faculté de sa ville natale, afin de devenir pasteur. Dans le même temps, il est passionné par la littérature française. En 1817, il interrompt ses études de théologie pour partir à Bâle enseigner le français et la littérature française au gymnase et au *paedagogium*<sup>17</sup> de la ville. Ses occupations sont variées : s'il enseigne le français et la littérature française, la théologie reste importante à ses yeux : en effet, il « prêche » quelques fois, remplaçant ainsi le pasteur en titre, M. Hory, et contribue à l'action de la Société biblique de Bâle, qui travaillait à une nouvelle traduction de la Bible<sup>18</sup>. Durant cette période, la correspondance entre Alexandre Vinet et son père est importante et précieuse : Alexandre Vinet y informe son père de ses activités, de ses préoccupations, tandis que son père le conseille amicalement et franchement, par exemple pour la forme de ses prédications ou celle d'un cantique<sup>19</sup>.

Il est consacré au ministère de sa ville natale en juillet 1819, mais continue son travail d'enseignant à Bâle. Son mariage avec sa cousine Sophie de la Rottaz a lieu en octobre de la même année. Ils ont deux enfants, Stéphanie (1820-1838) et Auguste (1821). S'il est consacré au ministère, Alexandre Vinet a quelques doutes sur sa capacité à remplir sa mission, ce qui l'amène à refuser les propositions de postes de pasteur et à préférer l'enseignement de la littérature, qui a « tant de rapport avec la morale et la philosophie »<sup>20</sup>.

### ***2. Les prémices de sa préoccupation principale : la liberté et la tolérance religieuse***

La question de sa tolérance religieuse se pose dès les années 1817-1818 : lors de cette dernière année, il compose notamment un cantique, commandé dans le cadre de ses remplacements du pasteur Hory à Bâle, dans lequel il semble inviter à un rapprochement entre catholiques et protestants<sup>21</sup>, et cette volonté audacieuse de l'unité le pousse à « (continuer) à se montrer peu favorable aux mouvements religieux qui tendaient à créer des divisions nouvelles », c'est-à-dire sur les

---

<sup>15</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet: histoire de sa vie et de ses ouvrages*, Lausanne, Georges Bridel éditeur, 1876, tomes 1, p. 11

<sup>16</sup>*Ibid.*, p. 12

<sup>17</sup>*Ibid.*, p. 34

<sup>18</sup>*Ibid.*, p. 36

<sup>19</sup>*Ibid.*, p. 47-48

<sup>20</sup>*Ibid.*, p. 72

<sup>21</sup>*Ibid.*, p. 78

« piétistes » et les « méthodistes », issus des mouvements du Réveil, présents à Bâle<sup>22</sup> et dans le canton de Vaud. Dans le même temps, Alexandre Vinet aspire à plus de liberté de la part des institutions religieuses<sup>23</sup>. En 1822, le 8 juin, son père, Marc Vinet, meurt, lui qui avait été « son fidèle correspondant, son conseiller, son mentor »<sup>24</sup>. Alexandre Vinet en est vivement affecté. Il se retrouve soutien de famille, sa mère et sa sœur venant le rejoindre à Bâle<sup>25</sup>.

Si les soucis de santé d'Alexandre Vinet sont apparus avec son séjour à Bâle, sa santé se détériore. En 1821, il subit une opération, conséquence d'une blessure négligée, dont il ne remettra jamais complètement<sup>26</sup>. En 1823, il doit ainsi prendre du repos, mais les rechutes sont fréquentes<sup>27</sup>. Cependant, il poursuit son enseignement, ses activités de traduction, et participe à la réflexion religieuse en publiant des articles dans des journaux chrétiens, comme le journal de la *Morale chrétienne*<sup>28</sup> ou plus tard dans le *Semeur*.

En 1823, la Société de la Morale chrétienne – constituée de catholiques et protestants mus par un « esprit de dialogue et de philanthropie » - à Paris, « (met) au concours le sujet de la liberté des cultes »<sup>29</sup> : ce sujet l'incite à réfléchir plus profondément aux « relations mutuelles de l'autorité civile et de l'autorité ecclésiastique dans l'église protestante et [le canton de Vaud] »<sup>30</sup>, mais également avec l'État. Cette préoccupation est la conséquence des événements religieux qui ont lieu en 1824, avec, face à l'agitation religieuse – due à la croissance des idées du Réveil, notamment des mouvements méthodistes qui « gagnant du terrain », et à la résistance face à ces mêmes idées, ce qui s'est traduit par des « désordres » et une montée de la violence - la promulgation d'une loi « d'intolérance » le 20 mai 1824, faisant de « ceux qui faisaient des conventicules » les responsables de l'agitation religieuse<sup>31</sup>. Vinet s'investit dans cette réflexion sur la tolérance religieuse : la même année il fait publier une brochure intitulée le *Respect des opinions*, brochure qui sera insérée dans *La liberté des cultes*, publié en 1852. Vinet, écrit, à l'occasion du concours lancé par la Société de la morale chrétienne, son premier livre, *Mémoire en faveur de la liberté des cultes*, achevé en 1825, et remporte le prix. Le livre paraît à Paris en 1826 aux éditions Servier.

Ses soucis de santé le poussent à partir en cure. Il n'en délaisse pas son travail littéraire pour autant. Cependant, le décès de sa mère reporte encore la parution de son nouvel ouvrage, sa *Chrestomathie* ; ses problèmes de santé, le deuil font qu'il réduit ses occupations officielles<sup>32</sup>. Sa réputation de critique littéraire est reconnue au travers de nombreuses contributions dans la revue protestante *Le semeur*. De plus, sa passion pour la littérature se traduit par la parution de sa *Chrestomathie*, anthologie de textes littéraires.

<sup>22</sup>Ibid., p. 78

<sup>23</sup>Ibid., p. 82

<sup>24</sup>MÜTZENBERG Gabriel, « Vinet face à Rome », MAGGETTI Daniel et LAMAMRA Nadia (eds.), « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : études sur Alexandre Vinet, Lausanne, Imprimerie Presses Centrales Lausanne, 1997, p. 231.

<sup>25</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 90

<sup>26</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 93

<sup>27</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 94-95

<sup>28</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 99-100 : « Dans le même temps, le 23 mars, Vinet écrivait à son ami Leresche : « Connais-tu le journal de la Morale chrétienne? Je le vois à notre Société de lecture. Plusieurs morceaux me plaisent. Un article de juillet 1822 sur cette question : « La morale chrétienne est-elle inséparable du dogme? » m'a paru superficiel et fautif, et ce reproche atteint l'entreprise même. J'ai rédigé une réfutation de cet article, que j'enverrai après l'avoir soigneusement revue. Si j'en avais eu le temps, je l'aurais transcrite et te l'aurais communiquée ».

<sup>29</sup>BERCHTOLD Alfred, « Au service du Verbe – Vinet à Bâle (1817-1837) », MAGGETTI Daniel et LAMAMRA Nadia (eds.), « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : études sur Alexandre Vinet, Op. Cit., p. 38.

<sup>30</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 114

<sup>31</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 115

<sup>32</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 181

### 3. Travaux littéraires et reconnaissance

Après avoir suivi les événements politiques en France, avec notamment la révolution de Juillet en 1830, Vinet voit la révolution vaudoise, en 1830, qui aboutit en 1831 en une nouvelle constitution cantonale. Cette année également, Vinet défend la liberté de culte, qui sera pourtant rejetée dans le projet de constitution<sup>33</sup>. Il continue de prêcher quelques fois, mais refusera à nouveau les chaires de pasteur qu'on lui proposera, notamment à Bâle<sup>34</sup>. L'année 1831 est l'année de parution des *Discours sur quelques sujets religieux* – dont il avait déjà publié deux discours en 1830 – qui seront bien vite épuisés et par la suite réédités et corrigés du vivant de l'auteur dans les éditions suivantes : 1832, 1836, 1845<sup>35</sup>, mais aussi 1853, 1862 et 1910. Sa notoriété dépasse le canton de Vaud : il est désormais considéré comme un penseur protestant francophone important<sup>36</sup>.

En 1837, l'Académie de Lausanne appelle Vinet à occuper la chaire de théologie pratique : il accepte et retourne à sa ville natale. Il continue ses activités d'enseignement et ses travaux littéraires et religieux : *Les enfants de Dieu* paraissent la même année ; les *Nouveaux Discours* sont publiés en 1841 pour la première édition, constitué de discours lus à ses élèves qui se destinaient au ministère protestant<sup>37</sup>. En 1842, son essai sur le *Manifeste des convictions religieuses* complète son *Mémoire* de 1826, lui donnant un aspect plus mûr et polémique sur le sujet sensible de la séparation de l'Église et de l'État, notamment dans le canton de Vaud<sup>38</sup>. En effet, il y défend la séparation complète entre l'Église et l'État. Il est à plusieurs reprises sollicité pour occuper un poste de pasteur dans plusieurs villes, en Suisse et en France, ce à quoi il ne donnera pas suite.

### 4. La fin à l'aune de l'Église libre

1845 voit une nouvelle révolution dans le canton de Vaud, cette fois-ci une révolution ecclésiastique. En désaccord avec l'Église officielle, Vinet prend ses distances : il défend la liberté des jésuites à Lucerne<sup>39</sup> et s'élève contre l'octroi du vote aux « assistés » dans la constitution vaudoise<sup>40</sup>. De nombreux pasteurs démissionnent de leur fonction officielle pour constituer une église *libre*<sup>41</sup>, qui s'organise peu à peu et dans laquelle Vinet joue un rôle actif. Vinet avait présenté sa démission de ses fonctions d'enseignant avant 1845, démission qui avait été refusée. En fin 1846, il est pourtant destitué par le gouvernement de son poste de

<sup>33</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 237

<sup>34</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 254

<sup>35</sup>RAMBERT, *Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 267 : « Ce recueil, auquel une erreur d'impression donna d'abord le simple titre de Discours, subit des changements considérables d'édition en édition. Dans la première (1831), il ne comprenait que quatorze discours; dans la seconde (1832), l'auteur en ajouta six, y compris les deux qui avaient paru en brochure l'année précédente; il en ajouta cinq dans la troisième (1836), un enfin dans la quatrième. (1845.) Cette quatrième édition fut en outre corrigée avec un soin tout parti culier. Pour le biographe, qui cherche à saisir la suite des pensées de Vinet, l'édition première est la vraie. »

<sup>36</sup>REYMOND Bernard, « Alexandre Vinet (1797-1847) », *Musée protestant*, <https://www.museeprotessant.org/notice/alexandre-vinet-1797-1847/>, consulté le 21/02/2019.

<sup>37</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, tome 2, 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, 1876, p. 128

<sup>38</sup>REYMOND Bernard, « Alexandre Vinet (1797-1847) », *Musée protestant*

<sup>39</sup>BOUQUET Jean-Jacques, « Vinet et les événements politiques de son temps », MAGGETTI Daniel et LAMAMRA Nadia, *Jeter l'ancre dans l'éternité. Étude sur Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 12

<sup>40</sup>*Ibid.*, p. 13

<sup>41</sup>RAMBERT, *Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, tome 2, *Op. Cit.*, p. 254

professeur ordinaire de littérature à l'académie de Lausanne<sup>42</sup> pour avoir fréquenté une église autre que l'église officielle<sup>43</sup>.

Vinet n'a pas le temps de voir la mise en place d'une Église *libre*, indépendante de l'église nationale, il s'éteint le 4 mai de la même année, à Clarens ; cependant, les fondateurs de l'Église dite libre se sont réclamés de sa pensée. Après sa mort seront publiés d'autres écrits inédits, grâce à son cercle d'amis et proches.

## **C. Le contexte politico-religieux de la Suisse au temps de A. Vinet**

### ***1. Le XIXe siècle, siècle de mutations religieuses***

En 1847, Vinet participe à la fondation de ce qui va devenir l'Église réformée libre du canton de Vaud. Après une période de conflit entre l'Église réformée officielle et l'Église libre, ces deux entités se sont réunifiées dans le canton de Vaud en 1966 en une nouvelle Église, l'Église évangélique réformée du canton de Vaud (EERV)<sup>44</sup>. Ainsi, l'EERV a aujourd'hui son siège à Lausanne, Chemin des cèdres, dans le bâtiment qui servait autrefois comme lieu de formation des pasteurs, avant de devenir la « bibliothèque des pasteurs ». Aujourd'hui, l'EERV n'a pas à proprement dit une « Constitution », mais des « principes » dans lesquels peuvent se reconnaître les fidèles, ces principes permettant une assez large ouverture.

Le XIXe siècle est un siècle de mutations religieuses en Europe, et, ici, en Suisse, aussi bien du côté des protestants que de celui des catholiques. Ainsi, en 1873, à Genève, l'Église catholique semble se séparer en deux entités, l'une catholique romaine – qui reconnaît l'autorité du pape, reste attachée à une autorité cléricale forte auprès de ses fidèles notamment – et l'autre composés de « catholiques « progressistes » ou encore « catholiques libéraux », catholiques chrétiens », refusant la tutelle du pape sur une Église catholique suisse, et en faveur de réformes liturgiques et ecclésiastiques (limitation du pouvoir des prêtres, messe en français, autorisation du mariage pour les prêtres, etc.)<sup>45</sup>. Ces catholiques radicaux s'inspirent notamment du modèle du « démocratique imposé à l'Église protestante dans la Constitution de 1847 », en particulier avec un l'élection des pasteurs une plus grande implication des laïcs dans le fonctionnement de l'église<sup>46</sup>. La séparation est actée avec la loi de 1873. Preuve d'un lien particulier avec la France : la majorité de ces prêtres élus à Genève sont d'origine française : trente sur une quarantaine jusqu'à la loi de la laïcité de 1907.

### ***2. 1845 – 1874 : conflits religieux et Constitution***

En France, on peut rappeler que la Révolution a joué un certain rôle pour la liberté religieuse, notamment avec l'article 10 de la Déclaration des droits de l'homme qui garantit la liberté d'opinion<sup>47</sup>. Les protestants sont désormais citoyens, mais le catholicisme reste majoritaire. Il faut attendre les années 1880 pour que l'École devienne

<sup>42</sup> DELACRÉTAZ Aline et Jean-Marie ROULIN, « Tombeaux de Vinet », *Jeter l'ancre dans l'éternité. Étude sur Alexandre Vinet, Op. Cit.*, p. 325

<sup>43</sup> RAMBERT, *Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, tome 2, *Op. Cit.*, p. 290-291

<sup>44</sup> BASTIAN, « Introduction », *La fracture religieuse vaudoise, Op. Cit.*, 1847-1966.

<sup>45</sup> SCHOLL Sarah., « Étatique et hérétique : la création d'une Église catholique nationale dans la Rome protestante (Genève, 1873-1907) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société*, n°18, septembre-décembre 2012 [en ligne, www.histoire-politique.fr]

<sup>46</sup> SCHOLL Sarah., « Étatique et hérétique : la création d'une Église catholique nationale dans la Rome protestante (Genève, 1873-1907) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société, Op. Cit.*

<sup>47</sup> CABANEL Patrick et Didier POTON, *Les Protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan Université, 1994, 128 p.



obligatoire, gratuite et laïque, mais surtout 1901 et 1905 pour que la France devienne un pays laïque.

En Suisse, le passage à la laïcité ne se finalisera qu'en 1907. Le système de fédération intrinsèque à ce pays fait que la religion majoritaire change d'un canton à l'autre, le canton possédant une grande autonomie législative.

Une crise grave a lieu dans les années 1845-1847, années du *Sonderbund*, durant lesquels sept cantons catholiques s'allient contre la fédération, gagnée par les cantons radicaux-libéraux et protestants. Cette crise amène à une nouvelle Constitution fédérale en 1848, qui garantit le « libre exercice du culte des confessions chrétiennes reconnues » dans tous les cantons de Suisse. Comme on le comprend, cette liberté ne concerne que les chrétiens « reconnus » ; ainsi, la liberté d'établissement des juifs sera acceptée avec un changement constitutionnel en 1866, où la première « votation populaire » l'entérine, sans toutefois accepter également l'inscription de la liberté de conscience et des cultes dans la Constitution<sup>48</sup>. La révision constitutionnelle de 1874 accepte la liberté religieuse, c'est-à-dire de « conscience » et de « croyance » (article 49) et le libre exercice des cultes est garanti (article 50)<sup>49</sup>. Il s'agit alors d'essayer de protéger les services étatiques d'un trop grand contrôle religieux, qu'il soit protestant ou catholique.

### ***3. Vinet et son Mémoire en faveur de la liberté des cultes (1826) : un modèle à contre-courant (S. Scholl).***

Lorsque Vinet gagne le concours de *La Société Morale Chrétienne* avec son *Mémoire en faveur de la liberté des cultes*, en 1826, il faut rappeler le contexte dans lequel il se pose pour comprendre l'originalité de son propos.

Sarah Scholl rappelle ainsi que « Dans le protestantisme suisse, les Églises sont organisées au niveau cantonal et sont toujours étroitement liées au pouvoir »<sup>50</sup>, c'est-à-dire que chaque canton organise comme il l'entend le fonctionnement de l'Église réformée et son « cadre doctrinal ». Les pasteurs sont formés et nommés par les autorités. De fait, « Le protestantisme prend par exemple à Genève un caractère plus culturel ou identitaire que dogmatique, plus moral que spirituel »<sup>51</sup>. On appartient à une Église non par pure conviction, mais par tradition.

On peut comprendre dès lors l'émergence du mouvement du Réveil, né dans les années 1810-1820 : « Réveil » parce qu'il s'agit de « réveiller » les chrétiens tombés dans une routine liturgique et doctrinale. Ce Réveil est motivé par une « contestation de ces options théologiques et ecclésiologiques » de l'Église réformée<sup>52</sup>. En effet, pour le mouvement du Réveil, « On ne naît pas chrétien, on le devient »<sup>53</sup>, c'est-à-dire que l'expérience de conversion est fondatrice de la foi, soutenue par une lecture orthodoxe du message chrétien. Cette opposition à l'Église réformée officielle explique l'émergence d'« Églises libres », séparées de l'Église cantonale, les partisans du Réveil étant « privés de parole »<sup>54</sup>.

---

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Articles cités par Sarah SCHOLL, Constitution suisse du 29 mai 1874 [en ligne, <http://mjp.univ-perp.fr/constit/ch1874.htm>]

<sup>50</sup> SCHOLL Sarah, « Étatique et hérétique : la création d'une Église catholique nationale dans la Rome protestante (Genève, 1873-1907) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société, Op. Cit.*

<sup>51</sup> *Ibid.*

<sup>52</sup> *Ibid.*

<sup>53</sup> *Ibid.*

<sup>54</sup> *Ibid.*

« Je ne veux pas que ces réflexions abusent le lecteur sur le contenu de ce volume. Je n'ai pas eu la prétention de prêcher Christ dans l'Aréopage, et de lutter contre les docteurs. D'autres l'essaieront, j'en ai la confiance. Mais je me suis involontairement, sans préméditation, tourné vers cette classe nombreuse d'hommes cultivés, qui, élevés dans le sein du christianisme, et imbus, si j'ose m'exprimer ainsi, de préjugés chrétiens, luttent péniblement, ou contre leur propre cœur, que le sérieux du christianisme effraie, ou contre cette prévention trop générale, que le christianisme, si nécessaire, si beau, si consolant, ne saurait se justifier aux yeux de la raison. »<sup>55</sup>

Alexandre Vinet, s'il a appartenu une grande partie de sa vie à l'Église réformée – il est destitué de sa chaire de professeur en 1847 – fut tout de même « touché » par le Réveil, surtout dans sa visée évangélisatrice envers ses concitoyens sceptiques ou comprenant mal le message biblique, mais « sans jamais s'y inféoder » ; « il fut profondément choqué par les mesures répressives du gouvernement du canton de Vaud envers les « mômiers » (les adeptes du Réveil) »<sup>56</sup>. Deux ans plus tard, en 1826, son Mémoire en faveur de la liberté des cultes paraît, prix du concours ouvert par la Société de la Morale chrétienne sur la question de la liberté des cultes, et marquant son engagement pour la question de la séparation de l'Église et de l'État et, plus généralement, pour la liberté religieuse. Dans son Mémoire, « il théorise avant tout la liberté de l'Église et des chrétiens » ; pour lui, l'Église et l'État constituent « deux sphères qui n'ont pas ou pas toujours les mêmes intérêts », l'État étant « détenteur d'une stricte mission de police, incompatible avec la « persuasion intime » et l'« influence morale » que requiert la religion »<sup>57</sup>. D'ailleurs, en 1847, après s'être séparé de l'Église nationale pour des raisons ecclésiologiques, une partie des pasteurs de l'Église nationale réformée se tourne vers des « Églises libres » ; Alexandre Vinet formule deux principes fondamentaux pour ces Églises : « l'indépendance vis-à-vis de l'État et le caractère confessant de leurs membres »<sup>58</sup>.

Or ce modèle est « délibérément à contre-courant du projet des libéraux-radicaux qui se concrétise durant le XIXe siècle », puisque « l'Église est considérée comme un service public, financé et contrôlé par l'État », et dans une acception ecclésiologique dite « multitudiniste », « devant être (ouverte) au plus grand nombre possible »<sup>59</sup>. Les évangéliques, « héritiers du Réveil », considèrent que cette libéralisation poussée de l'Église « n'est pas tenable sur le long terme », d'où leur combat pour la « séparation de toutes les Églises d'avec l'État », séparation effective en 1907 avec la « loi de suppression – stricte – du budget des cultes »<sup>60</sup>. Cependant, la situation des Églises diffère selon les cantons suisses : « certaines sont pratiquement indépendantes des cantons, tandis que d'autres ont un régime de type concordataire »<sup>61</sup>. Ainsi, lorsqu'on parle de l'Église « nationale », il faut entendre « l'Église officielle du canton » ou

<sup>55</sup>VINET Alexandre, « Réflexions préliminaires », Discours sur quelques sujets religieux, 1832

<sup>56</sup>REYMOND Bernard, « Alexandre Vinet », *Encyclopédie du protestantisme*, p. 1609

<sup>57</sup>SCHOLL Sarah, « Étatique et hérétique : la création d'une Église catholique nationale dans la Rome protestante (Genève, 1873-1907) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société, Op. Cit.*

<sup>58</sup>« Églises libres », *Encyclopédie du Protestantisme, Op. Cit.*, p.503

<sup>59</sup>SCHOLL Sarah, « Étatique et hérétique : la création d'une Église catholique nationale dans la Rome protestante (Genève, 1873-1907) », *Histoire@Politique. Politique, culture, société, Op. Cit.* Voir également la note 9 dans « Introduction », *LA fracture vaudoise, 1847-1966* et l'article « Multitudinisme » dans *Encyclopédie du Protestantisme, Op. Cit.*, de Bernard REYMOND. D'après Bernard Reymond, ce terme a été créé par Vinet pour exprimer « l'ouverture aux multitudes » (Évangile de Matthieu, 15, 32) : il s'agit de « désigner l'attitude et le statut d'une Église protestante qui ne serait plus une Église d'État mais aurait pour mission de s'occuper spirituellement de l'ensemble d'une population.

<sup>60</sup>*Ibid.*

<sup>61</sup>« Le protestantisme en Suisse », *Musée protestant* [en ligne : <https://www.museeprotestant.org/notice/le-protestantisme-en-suisse/>, consulté le 06/05/2019]



cantonale. Par la suite, certaines de ces Églises libres fusionneront avec l'Église nationale à la fin du XXe siècle<sup>62</sup>. Dans le canton de Vaud, en Suisse, a ainsi lieu, en 1965-1966, « la fusion de l'Église nationale et de l'Église libre en une nouvelle entité religieuse dénommée Église évangélique réformée du canton du Vaud (EERV) »<sup>63</sup>.

#### 4. Sources et bibliographie

Après sa mort, en 1847, Vinet a fait l'objet de nombreuses publications : on réédite ses *Discours* et ses *Philosophies religieuses et morales* ; il est le sujet d'ouvrages de théologiens et journalistes. E.A. Sainte-Beuve rédige un portrait de lui en 1846 ; en 1853, Edmond Scherer publie *Alexandre Vinet, notice sur sa vie et ses écrits* ; Eugène Rambert publie sa biographie sur Alexandre Vinet en trois éditions (1875-1876) ; Parisot publie son travail en 1903 sur *La notion de foi dans Vinet* ; Ernest Seillères publie en 1925 *Alexandre Vinet, historien de la pensée française*. Plus récemment, Bernard Reymond, pasteur, publie en 1983 *La vérité n'a point de couture. Réflexions et aphorismes tirés des agendas. Alexandre Vinet (1797-1847)*, avec une bibliographie de référence. Cet auteur a également participé à la rédaction de notices internet sur le site *Musée protestant*, mais également à la rédaction de quelques entrées dont nous nous sommes servies dans *L'Encyclopédie du protestantisme*, ouvrage imposant et important car regroupant les principaux termes liés au protestantisme, de ses débuts à aujourd'hui. Jean-Jacques Maison, pasteur, publie, en 1989 *La direction spirituelle d'Alexandre Vinet par sa correspondance*. Roger Francillon, professeur à l'Université de Zurich, a dirigé la publication d'une *Histoire de la littérature en Suisse romande*, dont le deuxième tome, « De Töpffer à Ramuz », s'intéresse tout particulièrement à la période allant de 1815 à la première moitié du XXe siècle, laissant une grande place à Vinet de par son action dans un contexte particulier, et laissant sa figure plâner au-dessus de la Suisse romande, en tant que « père intellectuel » vaudois. Pour le contexte suisse, et en particulier du canton de Vaud, nous avons apprécié les informations et réflexions des articles de Sarah Scholl et Jean-Pierre Bastian.

Aujourd'hui, Vinet semble peu connu du grand public, même en Suisse. Si, à Lausanne, se trouvent des rues, des stations de bus, une statue à son nom et à son effigie, on peut cependant se demander s'il ne fait pas partie de ces penseurs oubliés du grand public, et confinés aux travaux de théologie et de recherche universitaire. Pourtant, le Musée virtuel du protestantisme, à Paris, le décrit comme « le penseur le plus important du protestantisme d'expression française au XIXe siècle »<sup>64</sup>. Nous pouvons nous interroger sur la manière, les raisons pour lesquelles il est considéré « le penseur le plus important du protestantisme d'expression française au XIXe siècle » ; si cela est vrai, qu'est-ce qu'il peut nous apporter à nous, lecteurs du XXIe siècle, sur le protestantisme du milieu du XIXe siècle au début XXe siècle ?

<sup>62</sup>BRIDEL Claude, « Églises libres », *Encyclopédie du Protestantisme*, Op. Cit., p. 503.

<sup>63</sup>BASTIAN, « Avant-propos », *La fracture religieuse vaudoise, 1847-1966*, Op. Cit.

<sup>64</sup>REYMOND Bernard, en ligne : <https://www.museeprotestant.org/notice/alexandre-vinet-1797-1847/>.

## D. Questionnement

### *1. Problématique et plan*

Ce mémoire n'est pas censé être seulement un mémoire de recherche historique, mais un mémoire de recherche sur l'histoire des livres. Aussi, la problématique que nous proposons s'attache d'abord à l'édition et à la diffusion des ouvrages d'Alexandre Vinet, dont le corpus est limité par le temps de cette année de Master 1 et le contenu des œuvres de l'auteur à la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML). Nous avons choisi de consacrer cette étude à un ouvrage d'Alexandre Vinet, présent à la BML : les *Discours sur quelques sujets religieux*, qui constituent un recueil dédié principalement à la lecture intime.

**Dans quelle mesure l'édition et la diffusion des *Discours* d'Alexandre Vinet, théologien protestant suisse, constitue un exemple singulier d'une littérature religieuse protestante au XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle dans le monde protestant francophone ?**

Il s'agit pour nous d'étudier l'histoire éditoriale des *Discours sur quelques sujets religieux* d'Alexandre Vinet, en partant des trois éditions auxquelles nous avons eu accès : la seconde édition de 1832, la sixième édition de 1862 et l'édition de 1910. Dans cette partie, nous voulons montrer les éléments disponibles grâce à ces éditions qui nous permettent de recontextualiser l'œuvre lors de sa publication, dans son univers francophone. Il s'agit alors de poser la question des raisons, des motifs de publication, de la part de l'auteur surtout mais aussi de la part de ceux qui ont appuyé le projet. Cette histoire éditoriale ne peut se faire sans retracer le chemin qui a mené l'œuvre initiale des *Discours* à être rééditée.

Dans un deuxième temps, nous voulons nous intéresser à l'œuvre des *Discours* d'un point de vue concret, c'est-à-dire avec le texte comme support. Aimé Chavan, dans l'édition de 1910, a recensé les modifications apportés au texte : il s'agit ici d'en faire une typologie non exhaustive, afin de comprendre en quoi le travail des réédition de cet ouvrage religieux et littéraire a consisté pour Alexandre Vinet.

Enfin, dans un troisième temps, nous nous intéresserons davantage à la réception critique de l'œuvre des *Discours* ainsi qu'à la postérité de Vinet.

### *2. Corpus*

Comme nous l'avons dit, le corpus que nous allons étudier est limité, par le nombre d'occurrences présentes à la BML et par le temps imparti. Nous nous étions d'abord proposé de nous intéresser à sept ouvrages sources de Vinet disponibles au fonds ancien des Fontaines, à la Bibliothèque municipale de Lyon : les éditions des *Discours sur quelques sujets religieux* (1832, 1862, 1910) et des *Nouveaux discours* (1860, 1913), ainsi que l'*Essai sur la manifestation des convictions religieuses et séparation de l'Église et l'État* (1842) et le *Mémoire en faveur de la liberté des cultes* (1826), sans vouloir exclure d'intégrer des éléments d'autres écrits de Vinet, comme supports, mais des ouvrages disponibles dans le même fonds ; seulement celles-ci ne devaient pas être les sources principales étudiées. Cependant, nous avons choisi de réduire encore ce corpus et de l'arrêter aux trois éditions des *Discours sur quelques sujets religieux* (1832, 1862, 1910), ces éditions présentant un grand intérêt de par les modifications de l'œuvre faite par l'auteur lui-même et la vision de la publication de cet ouvrage.

### *La collection des Jésuites des Fontaines à la Bibliothèque Municipale de Lyon*

Cette collection, présente à la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML) suite à la fermeture du Centre Culturel des Fontaines à Gouvieux, près de Chantilly, et contient environ 500 000 documents, soit 228 400 volumes, qui, s'ils sont confiés en dépôt à la BML, appartiennent toujours à la Compagnie de Jésus. Une convention entre « la Ville de Lyon, la Compagnie de Jésus et le Pôle universitaire Lyonnais », datant du 20 octobre 1998 fixe les modalités du dépôt, pour cinquante ans, et donc les relations entre les institutions<sup>65</sup>. Cette collection est conservée au fonds ancien de la BML, et recouvre de nombreux documents, du XVe siècle à nos jours, dans de nombreux domaines, dont un des plus fournis est celui de la religion, avec plus de 95 738 volumes<sup>66</sup> liés à la religion explicitement dans leur domaine de classement, ce qui représente près de 42 % de l'ensemble des volumes. Les ouvrages que nous avons étudiés sont tous issus du domaine « Chrétiens Séparés », qui s'applique ainsi aux ouvrages chrétiens non-catholiques, surtout protestants ; cette catégorie de « Chrétiens Séparés » (CS), avec 5 050 volumes affiliés, représente seulement 2 % du total des volumes (228 400), et environ 5 % des volumes dont le titre du domaine est explicitement lié à la religion (95 738 volumes).

---

<sup>65</sup>« La collection jésuite des Fontaines », sur le site de la Bibliothèque municipale de Lyon, en ligne : <https://www.bm-lyon.fr/nos-blogs/la-collection-jesuite-des-fontaines/>, consulté le 21/05/2019.

<sup>66</sup>Pour les statistiques suivantes, nous avons utilisé la grille du « classement thématique » proposé par la BML à l'adresse suivante : <https://www.bm-lyon.fr/nos-blogs/la-collection-jesuite-des-fontaines/article/classement-thematique>, consulté le 21/05/2019. Pour indication, pour constituer cet ensemble de volumes dont le titre est explicitement lié à la religion, sont tenus en compte les domaines suivants : Spiritualité, Chrétiens Séparés, Dictionnaire de Spiritualité, Ecriture sainte, Histoire de l'Église, Histoire des ordres religieux, Liturgie (Enghien), Liturgie (Jersey), Histoire des religions, Prédication-Pastorale-Catéchisme, Théologie, Enfer et autre, Fonds chinois jésuite.

## **PARTIE I : VINET ET LES *DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS RELIGIEUX* (1832, 1862, 1910)**

---

Nous nous intéressons ici à une œuvre phare d'Alexandre Vinet, les *Discours sur quelques sujets religieux* (DSR). Il ne s'agit pas là de sa première publication, cependant, les *Discours* peuvent nous aider à mieux comprendre sa pensée théologique et protestante. Le fonds ancien de la Bibliothèque Municipale de Lyon (BML) possède plusieurs éditions de cet ouvrage : la deuxième édition de 1832, revue et augmentée, la seule du vivant de Vinet présente à la BML ; la sixième édition datant de 1862, 15 ans après la mort de l'auteur ; enfin, la réédition en 1910 de le « texte de la dernière édition revue par l'auteur » (celle de 1845) à laquelle on a rajouté les variantes des éditions précédentes et accompagnée d'une préface de A. Chavan, pasteur et enseignant à l'université de Lausanne.

Il s'agit ici de présenter l'ouvrage, son contenu et son histoire éditoriale. Les ouvrages eux-mêmes peuvent nous renseigner, à travers les pièces liminaires, les notes, sur les motivations de l'auteur concernant cet ouvrage, mais aussi sur les raisons de ces éditions successives.

## INTRODUCTION : TRAVAIL PROSOPOGRAPHIQUE

Illustration 1 : Travail prosopographique des éditions des *Discours* de 1832, 1862 et 1910 (p. 26-33)

### Les *Discours sur quelques sujets religieux*, 1832

Éditeur(s) :	- J.-J. Risler, libraire - Mme Suzanne Guers
Adresse :	- Paris, rue de l'Oratoire, n°6 - Genève.
Format :	in-8
Édition :	Seconde édition, revue et corrigée
Nombre de pages :	372 + 12p = 384 p
Reliure	Brun. Tracé, ondulant
Plat supérieur	coins inférieurs (de queue) abîmés : papier frottés - taches sur « Bibliotheca S. J. Maison Saint-Augustin ENGHIEU »
Plat inférieur	Ras
Dos	Étiquette récente CS 372/23 Étiquette plus ancienne, orange et dorée : Vinet. Discours chrétiens. Rembourrage probablement avec des feuilles de papier imprimées, car l'enduit de la reliure est abîmée par endroit et laisse passer l'intérieur. (on lit « cure »)
Feuille de garde	Tampon de la bibliotheca S. J.
Feuille de garde	Écriture manuscrite : « protestants D »
Faux titre	Discours.
Achévé d'imprimer	- Ouvrages su même auteur, qui se trouvent chez J.-J. Risler (4 œuvres) - Imprimerie de E. Duverger, aux de Verneuil, n°4
Page de titre	Titre (« Discours » en gras) Par A. Vinet citation de Pascal seconde édition revue et corrigée 2 adresses : Paris et Genève Date

Dédicace et citation	<i>Page de titre</i> : Pascal	
Préface (ext)	Ras	
<b>Réflexion préliminaire de l'auteur</b> / Avertissement de l'auteur / Avant-propos	<p>1ère page : texte abîmé : lettres trop encrée</p> <p>A. Vinet y détaille le but de cet ouvrage, destiné aux « faibles », des « hommes cultivés, qui élevés dans le christianisme (...) luttent péniblement » (x). Il y explique la différence entre raison et foi, « ce sont deux puissances régnant dans deux domaines distincts. » (xiiij).</p> <p>Objectifs : dans une société « en crise », le chrétien, le philosophe a une mission urgente : « à nous de lui montrer [à la philosophie] ce qui n'est jamais monté au cœur de l'homme ; c'est à nous de lui rendre toujours plus sensible et puis de satisfaire ce besoin obscur qui commence à avoir conscience de soi-même, ce besoin de rattacher la science à quelque chose de révélé, et la raison à la foi ; réussissons-nous, je l'ignore ; mais les temps nous avertissent et nous pressent » (xvi)</p>	
<b>Chapitres</b>	Chapitre en évidence Citation biblique précédent le texte	
<b>Liste des chapitres / parties</b> <i>(comparaisons : nombre de pages, ajouts en fonction des éditions : les ajouts dans les versions ultérieures seront à surligner)</i>	Réflexions préliminaires	12 p
	- Les religions de l'homme et de la religion de Dieu =	18 p
	- Les mystères du christianisme	18 p
	- L'Évangile compris par le cœur	17 p
	- Un caractère du christianisme	21 p
	- La foi	29 p
	- L'athéisme des Éphésiens avant leur conversion	16 p
	- LA grâce et la loi	16 p
	- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Première partie	16 p
	- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Seconde partie	26 p
	- Le principe de la moralité chrétienne	18 p
	- La nécessité de devenir enfans	17 p
	- Le Chrétien dans la vie active	23 p
	- La recherche de la gloire humaine	18 p
- Les membres faibles de l'Église	17 p	
- L'intolérance de l'Évangile	14 p	

	- La tolérance de l'Évangile	17 p
	- L'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem	14 p
	- Les idoles favorites	17 p
	- Le Chrétien de nom accusé par ses pensées	20 p
	- Les consolations du Christ et les consolations du Chrétien	19 p
Supplément	ras	
État général - Remarques	<p>- papier légèrement gondolé, avec taches d'humidité.</p> <p>- citations bibliques : entre guillemets en tête de chapitre, et en petits caractères, alignés à droite ; dans le texte, en italique, sans autre codes typographiques (justifié)</p> <p>p. 101 : évidens</p>	

### *Discours sur quelques sujets religieux, 1862*

<p><b>Critique externe :</b>          Bibliographie matérielle formelle          Remarques diverses : le livre original est un livre constitué de feuillets de tailles différentes aux bouts échancrés, comme si on s'était repris à plusieurs fois avant de couper au massicot.</p>	
Éditeur(s) :	Les Éditeurs
Adresse :	Paris, rue de Rivoli, 174
Format :	in-18
Édition :	Sixième édition
Nombre de pages :	410 + 14 p = 424 p
Reliure	La couverture d'origine est conservée, le tout étant relié avec une reliure contemporaine noire. La couverture de l'unité bibliographique a apparemment été restaurées (morceaux de papier qu'on a peint de la même couleur que la couverture d'origine)
Plat supérieur	
Plat inférieur	quatrième de couverture : ouvrages du même auteur : 20 occurrences publications prochaine : <i>Mélanges. Lettres</i>
Dos	ras
Feuille de garde	ras

**Partie I : Vinet et Les Discours sur quelques sujets religieux (1832, 1862, 1910)**

Achevé d'imprimer	(table des matières) Paris. - Typographie de Ch. Meyrueis et Cie, rue du Grès, 11.	
Page de titre	Titre par A. Vinet Citation de Pascal sixième éditions Paris, Adresse, date	
Dédicace et citation	- citation de Pascal sur la page de titre	
Préface	ras	
<b>Avertissement</b> de l'auteur / Avant-propos	- L'avertissement est repris de la quatrième édition (1845) : Vinet dit s'être « borné à corriger ces discours, puisque je ne pouvais les refaire », « avec tout le soin dont j'ai été capable », s'est moins « préoccupé » de la forme que du fond, sans la négliger ; il annonce l'ajout d'un discours ; il évoque les <i>Nouveaux Discours</i> qui suivent la série des <i>Discours</i> . Vinet annonce aussi son projet de continuer ce type d'explications de passages bibliques, textes qui seront publiés après sa mort sous le nom d' <i>Études évangéliques</i> et <i>Nouvelles études évangéliques</i> .	
Réflexion préliminaire de l'auteur	- reprise de la première édition	
<b>Chapitres</b>	- Titre des chapitres en évidence - citations bibliques précédant le texte des <i>Discours</i>	
<b>Liste des chapitres / parties</b> <i>(comparaisons : nombre de pages, ajouts en fonction des éditions : les ajouts dans les versions ultérieures seront à surligner)</i>	<b>Avertissement</b>	<b>2 p</b>
	Réflexions préliminaires de la première édition	<b>12 p</b>
	- Les religions de l'homme et de la religion de Dieu =	<b>14 p</b>
	- Les mystères du christianisme	<b>14 p</b>
	- L'Évangile compris par le cœur	<b>13 p</b>
	- Un caractère du christianisme	<b>16 p</b>
	- <b>La foi. - Premier discours</b>	<b>12 p</b>
	- <b>La foi. - Second discours</b>	<b>12 p</b>
	- L'athéisme des Éphésiens avant leur conversion	<b>13 p</b>
	- LA grâce et la loi	<b>13 p</b>
	- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Première partie	<b>12 p</b>
- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Seconde partie	<b>20 p</b>	



	- Le principe de la moralité chrétienne	<b>15 p</b>
	- La nécessité de devenir enfans	<b>13 p</b>
	- Le Chrétien dans la vie active	23 p
	- La recherche de la gloire humaine	<b>16 p</b>
	- Les membres faibles de l'Église	<b>13 p</b>
	- L'intolérance de l'Évangile	<b>11 p</b>
	- La tolérance de l'Évangile	<b>13 p</b>
	- L'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem	<b>11 p</b>
	- Les idoles favorites	<b>13 p</b>
	- Le Chrétien de nom accusé par ses pensées	<b>9 p</b>
	- Les consolations du Christ et les consolations du chrétien	<b>9 p</b>
	<b>L'étude sans terme. - Premier discours</b>	<b>23 p</b>
	<b>L'étude sans terme. - Second discours</b>	<b>18 p</b>
	<b>La foi d'autorité</b>	<b>21 p</b>
	<b>Le repentir et la repentance</b>	<b>23 p</b>
	<b>Les trois réveils</b>	<b>27 p</b>
Supplément	Ras	

**Discours sur quelques sujets religieux, 1910**

Éditeur(s) :	Lausanne Georges Bridel & Cie, Paris, Librairie Fischbacher
Adresse :	Paris, LAusanne
Format :	in-8
Édition :	« texte de la dernière édition revue et corrigée par l'auteur, accompagné des <b>variantes des éditions plus anciennes</b> , et précédé d'une <b>préface par A. Chavan</b> pasteur, chargé de cours à l'Université de Lausanne »
Nombre de pages :	31 + 485
Reliure	Reliure en papier plus épais en filigrane, à l'envers : ANNONAY MONT GOLFIER SAINT (lien avec l'entreprise Canson à Saint-Annonay, probablement pour la reliure)
Plat supérieur	Alexandre Vinet Discours sur quelques sujets religieux « texte de la dernière édition revue et corrigée par l'auteur, accompagné des <b>variantes des éditions plus anciennes</b> , et précédé d'une <b>préface par A. Chavan</b> pasteur, chargé de cours à l'Université de Lausanne »
Plat inférieur	<i>Ouvrages sur Alexandre Vinet : publications personnelles, recueillies par ses amis (correspondance), études et biographies sur Vinet</i> - Imprimeries réunies S. A. Lausanne
Dos	Alexandre Vinet Discours sur <b>quelques sujets religieux</b> - indication du prix : 6 fr 50 Lausanne George Bridel & Cie
Feuille de garde	IIIe série : prédications et études bibliques Publication de la Société d'édition Vinert, fondée le 23 avril 1908
Achevé d'imprimer	Lausanne 1910. Imprimerie Georges Bridel & Cie
Page de titre	Même format et contenu que la couverture + tampon violet « collegium angiense societatis Jesus IHS »
Dédicace et citation	Pascal : première page - citations bibliques en tête de chapitre
Préface	Par A. Chavan, qui fait de Vinet un penseur important « pour le protestantisme de langue française ». Il présente l'œuvre de Vinet, retrace l'histoire de sa publication et de ses modifications, grâce notamment à des citations de sa

	correspondance personnelle et des notes présentes dans ses agendas.	
Réflexion préliminaire de l'auteur	- reprise de la première édition	
Avertissement de la troisième édition	Signée à Bâle, 1836	
Avertissement de la quatrième édition	Non datée	
<b>Chapitres</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Titre des chapitres en évidence</li> <li>- citations bibliques précédant le texte des <i>Discours</i></li> </ul>	
<b>Liste des chapitres / parties</b> (comparaisons : nombre de pages, ajouts en fonction des éditions : les ajouts dans les versions ultérieures seront à surligner)	- Réflexions préliminaires de la première édition	<b>0 p</b>
	- Avertissement de la troisième édition	<b>3 p</b>
	- Avertissement de la quatrième édition	<b>1 p</b>
	- Les religions de l'homme et de la religion de Dieu =	<b>16 p</b>
	- Les mystères du christianisme	<b>16 p</b>
	- L'Évangile compris par le cœur	<b>14 p</b>
	- Un caractère du christianisme	<b>19 p</b>
	- <b>La foi. - Premier discours</b>	<b>15 p</b>
	- <b>La foi. - Second discours</b>	<b>13 p</b>
	- L'athéisme des Éphésiens avant leur conversion	<b>14 p</b>
	- LA grâce et la loi	<b>15 p</b>
	- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Première partie	<b>14 p</b>
	- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Seconde partie	<b>23 p</b>
	- Le principe de la moralité chrétienne	<b>17 p</b>
	- La nécessité de devenir enfans	<b>15 p</b>
	- Le Chrétien dans la vie active	20 p
	- La recherche de la gloire humaine	<b>19 p</b>
	- Les membres faibles de l'Église	<b>16 p</b>
	- L'intolérance de l'Évangile	<b>12 p</b>
	- La tolérance de l'Évangile	<b>14 p</b>
- L'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem	<b>13 p</b>	
- Les idoles favorites	<b>15 p</b>	
- Le Chrétien de nom accusé par ses	<b>23 p</b>	

**Partie I : Vinet et Les Discours sur quelques sujets religieux (1832, 1862, 1910)**

	pensées	
	- Les consolations du Christ et les consolations du chrétien <sup>1</sup>	20 p
	<b>L'étude sans terme. - Premier discours</b>	26 p
	<b>L'étude sans terme. - Second discours</b>	<b>21 p</b>
	<b>La foi d'autorité</b>	<b>13 p</b>
	<b>Le repentir et la repentance</b>	<b>14 p</b>
	<b>Les trois réveils</b>	<b>29 p</b>
Supplément	<p>Société d'édition Vinet fondée le 23 avril 1908  Œuvres de Alexandre Vinet  Prospectus</p> <p>&gt; Organisation des œuvres de Vinet par catégories : critique littéraire, philosophie morale et religieuse, prédications et études bibliques, ecclésiologie et théologie pratique, série éventuelle de lettres inédites.</p> <p>&gt; précisions sur la nature et les modalités d'appartenance et de contribution à la société d'édition Vinet</p>	

# I. HISTOIRE DU PROJET DES *DISCOURS*

## A. Motivations de Vinet pour ses *Discours*

« [Vinet] Il appartenait au public religieux dans son ensemble. Il en eut assez nettement conscience pour répondre sans trop hésiter au vœu de ses auditeurs et de ses amis, en publiant un recueil de ses prédications les plus récentes. Ces sermons avaient frappé par leur allure moderne, autant que par leur richesse de pensée. Ils paraissaient ouvrir des voies nouvelles à l'apologétique. Ce n'était plus l'exposé didactique des préceptes de la morale, ou les dissertations dogmatiques apportées froidement en chaire par les pasteurs rationalistes ou supranaturalistes. Ce n'était pas davantage l'exaltation tumultueuse et bornée du Réveil, tonnante contre les prétentions abusives et même contre l'usage légitime de nos facultés rationnelles. c'était bien l'ardente piété du mouvement nouveau, mais éclairée, ferme et paisible, sûre d'elle-même ; c'était la foi cherchant à se justifier aux yeux de la raison, que Vinet n'adore ni ne méprise, mais à laquelle il entreprend de démontrer la légitimité et la haute valeur des grands principes de la religion chrétienne »<sup>67</sup>.

Cet extrait de la préface de A. Chavan dans l'édition de 1910 nous donne à voir un Vinet répondant « au vœu de ses auditeurs et de ses amis », qui avaient donc apprécié ses sermons. Il faut rappeler ici que Vinet, de par sa formation, est d'abord théologien ; il lui a été proposé à plusieurs reprises le poste de pasteur, comme par exemple au sein de l'Église de Bâle en 1830<sup>68</sup> ; il finit par refuser le poste qui avait été proposé à son intention seule<sup>69</sup>. On peut s'attarder sur ce cas de proposition de poste spécifique : d'une part, le fait que le poste semble avoir été proposé seulement à son intention laisse penser que Vinet avait des qualités visibles, notamment d'orateur. Chavan indique à ce propos que Vinet, loin d'improviser sa prédication, la rédigeait d'abord et l'apprenait ; d'ailleurs, sa future épouse participa grandement à l'aider à apprendre ses prédications<sup>70</sup>. Son refus de ce poste à l'Église de Bâle semble être la conséquence de plusieurs facteurs. Chavan cite ce passage d'une lettre de Vinet, à Bâle, destinée à Leresche et datée du 1<sup>er</sup> janvier 1831, dans laquelle il justifie quelque peu son refus :

« Ma position ici n'a point changé. Il ne tient qu'à moi de changer mes fonctions de professeur contre celles de pasteur. Par plusieurs raisons, je ne l'ai pas voulu. Je crois avoir suivi la conscience et la raison. Du moins n'ai-je pas suivi l'intérêt. Car ma position pécuniaire pouvait devenir fort belle. Mais toute autre considération à part, je ne pouvais pas contracter d'autres liens. Je veux me tenir prêt à lever l'ancre. Non pas que je ne me trouve ici très heureux, et qu'il ne m'en coûtât infiniment à m'en détacher, mais je ne suis pas

<sup>67</sup> CHAVAN Aimé, « Préface », VINET, Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, 1910, p.XIII.

<sup>68</sup>*Ibid.*, p. IX-XII : dans ce passage, Chavan explique grâce à la correspondance de Vinet avec Leresche qu'il avait dans un premier temps accepté le poste de troisième pasteur, avant de le refuser.

<sup>69</sup>*Ibid.*, p. XII : Chavan écrit ceci : « Le poste de troisième pasteur ne fut pas créé ; on n'y avait songé que pour lui. »

<sup>70</sup>Lettre d'Alexandre VINET adressée à son père, Marc Vinet, datée de juin 1820 et citée par CHAVAN, *Ibid.*, p. IX. Le rôle de Sophie semble avoir été important dans le soutien d'Alexandre Vinet dans le cadre de ses sermons, puisqu'elle aidait A. Vinet à « apprendre » ses sermons mais aussi à les améliorer, comme en témoigne ce passage : « Je serais un ingrat de ne pas mentionner les services que m'a rendus ma chère Sophie, qui non contente de me faire apprendre tous mes sermons en me les lisant, les a enrichis de plusieurs morceaux qui sont, sans prévention, les plus solides. J'ai eu grand plaisir à les dire en chaire *incognito*. C'est un plagiat qui ne me donne point de remord. »

sûr que ce soit ma vocation de rester toujours fixé au même lieu, et aux mêmes travaux. Si je désire quitter Bâle, je voudrais que ce fût pour mon canton [Vaud]. Mais ne faisons pas de projets. Nous n'avons pas même à compter sur un jour. »<sup>71</sup>

En plus des doutes personnels qu'il a pu avoir sur sa capacité à exercer – correctement – ce ministère de façon permanente, alors même qu'il avait été appelé à Bâle pour enseigner d'abord<sup>72</sup>. Vinet, à Leresche, se défend d'avoir « suivi l'intérêt », car le poste de pasteur lui aurait procuré une position sociale importante, alors même que ses moyens étaient limités et qu'il lui était possible d'accepter ce poste rentable. Cependant, un tel poste l'aurait fixé « au même lieu », à l'Église de Bâle, quand il exprimait le souhait de revenir un jour à Lausanne, dans « (son) canton », d'où son souhait de vouloir « (se) tenir prêt à lever l'ancre ». De plus, Vinet semble tenir à son poste d'enseignant, qui semblent avoir plus d'attrait que le seul ministère pastoral, celui-ci destinant aux « mêmes travaux ». Dans une autre lettre, adressée au pasteur Jean-Henri Grandpierre et datée du 7 juin 1831, Vinet évoque son projet de publication de ce qui deviendra les *Discours sur quelques sujets religieux* et affirme sa volonté de rentrer à Lausanne :

« ... et je me suis décidé à hasarder, sauf meilleur avis, l'impression de 12 de ces sermons. Je ne vous cacherai pas qu'une vue que j'entretiens depuis assez longtemps, sans enthousiasme et même sans désir, celle de postuler à la chaire d'homilétique de Lausanne lorsqu'elle deviendra vacante, entre pour beaucoup dans mon dessein. Je ne tiens à cette place de Lausanne que par le sentiment que je ne dois point passer ma vie à faire de la grammaire, et que pourtant je ne suis pas propre au ministère ; c'est une vue de conscience, plus que d'intérêt et d'affection. j'espérais que cette publication projetée pourrait me servir, au moins en montrant que je me suis appliqué à la partie que je me propose d'enseigner ; plus tard, je me propose même, Dieu aidant, de publier un travail sur l'homilétique ; mais ce sera peut-être bien tard ». <sup>73</sup>

Il semble donc que, si Vinet avait à cœur de « s'adresser spécialement à cette classe de personnes, à la partie éclairée de la société, pour lui montrer ce que l'Évangile renferme de haute philosophie, de convenance avec les besoins intellectuels et moraux de l'humanité »<sup>74</sup>, Vinet pensait à l'utilité que pouvait avoir un projet de publication comme celui des *Discours*, puisqu'en plus de l'aspect pédagogique et intellectuel de ce projet, il s'agissait aussi pour lui de montrer ce dont il était capable devant l'université de Lausanne dans le cadre d'une candidature à la chaire d'homilétique. Ayant prêcher auparavant, notamment durant l'hiver 1829-1830<sup>75</sup>, il continua de prêcher à l'occasion à plusieurs reprises en remplacement des pasteurs.

<sup>71</sup>Lettre de VINET, de Bâle, à Leresche, datée du 1<sup>er</sup> janvier 1831, citée par CHAVAN, *Ibid.*, p. XII.

<sup>72</sup>*Ibid.*, p. XII. Vinet avait dans un premier temps accepté le poste, sous diverses conditions que l'on pourrait qualifier de « salariales » (jours de repos, modalités de son engagement en tant que pasteur suffragant, etc) (voir p. IX-XII). Chavan indique ceci : « Cette lettre [d'acceptation] était à peine envoyée, que les scrupules contre lesquels Vinet avait déjà lutté l'assaillaient de nouveau, et avec tant de violence qu'il prit la résolution de refuser. Immédiatement il écrit à M. Burckhardt-Fischer une seconde lettre, le 16 avril 1830. il a trop présumé de ses forces ; il ne peut cumuler le ministère et l'enseignement ; et il ne se sent pas le droit de sacrifier le travail en vue duquel il a été appelé à Bâle. Il exprime ses regrets et ses excuses : « ...Mon tort vient peut-être d'avoir été touché vivement d'une proposition aussi flatteuse qu'inattendue, et d'avoir trop embrassé l'agréable idée de rendre quelques services à une Église à laquelle je suis attaché... » ».

<sup>73</sup>Lettre d'Alexandre VINET, de Bâle, au pasteur Grandpierre, datée du 7 juin 1831, citée par CHAVAN, *Ibid.*, p. XV-XVI. Cette lettre est la première mention de la volonté de Vinet d'un projet de publication plus conséquent que les *discours* publiés en brochure en 1830. Vinet y justifie son « appel » particulier pour « le genre de prédication ou d'enseignement » que nous retrouvons en substance dans les *Discours* et évoque ainsi le projet de publication qui deviendra alors sous peu les *Discours sur quelques sujets religieux*. Il y évoque également les conditions possibles de publications, la relecture, qu'il veut faire effectuer par Jean-Henri Grandpierre.

<sup>74</sup>Lettre d'Alexandre VINET, de Bâle, au pasteur Grandpierre, datée du 7 juin 1831, citée par CHAVAN, *Ibid.*, p. XV-XVI.

<sup>75</sup>*Ibid.*, p. IX.

## **B. Un projet de grande ampleur**

Les *Discours sur quelques sujets religieux* de Vinet ne sont pas son premier projet d'écriture. Son *Mémoire en faveur de la manifestation des convictions religieuses* a été publiée après avoir gagné un concours d'écriture sur la liberté religieuse en 1826 ; en 1830, il avait également publié deux discours, sur *l'Intolérance* et la *Tolérance de l'Évangile*, publiés de façon anonyme mais pour lesquels Vinet a été « reconnu »<sup>76</sup>, qui seront par la suite intégrés aux *Discours*. Il est à noter que les biographies de Vinet, surtout celle d'Eugène Rambert, insiste sur le fait que Vinet avait été poussé à l'écriture de tels ouvrages par son entourage, ou que du moins, son entourage se réjouissait de le voir prendre cette direction. Chavan le montre dans l'extrait de sa préface placée ici un peu plus haut ; Rambert écrit ceci dans sa biographie sur Vinet :

« [En parlant des discours nommés plus haut] Vinet ne s'était pas nommé en les publiant ; mais il fut reconnu. Nous nous réjouissons, disaient à ce propos les Archives du christianisme, de voir que l'auteur de cet écrit commence à consacrer son beau talent à décrire les fondements de la sainte Cité. (Apoc. XXI.) Nous sommes convaincus que c'est là la vocation à laquelle l'appellent plus particulièrement les dons qu'il a reçus et celle qui lui procurera le plus de jouissances, en lui ouvrant le plus de voies d'utilité. Ce vœu était de tous les amis de Vinet ; aussi leur joie fut-elle grande en le voyant réalisé par la publication des *Discours sur quelques sujets religieux* »<sup>77</sup>.

Vinet est ainsi décrit, dans ses biographies, comme manifestant une grande rigueur de vie et d'écriture, mais aussi d'une grande modestie. Ainsi, il renonce à la charge de pasteur, qu'il aurait pu revendiquer à plusieurs reprises, lui-même prêchant quelques fois pour soulager le pasteur titulaire malade. S'il écrit et publie, ce ne semble pas pour lui-même ou la volonté d'être reconnu pour son œuvre car il publie des *discours* en 1830 sans se nommer et est déjà connu pour son « talent » d'homme de Lettres, mais plutôt dans une volonté de servir ses convictions religieuses et de faire profiter autrui de sa formation de théologien, de faire comprendre pédagogiquement certains thèmes, passages, concepts explications bibliques. Son ouvrage, dans cette perspective, s'adresse à des auditeurs intéressés par ces questions, et a priori chrétiens, « cultivés », « raisonneurs », appartenant à « la partie éclairée de la société »<sup>78</sup>. S'il peut parfois s'adresser à des lecteurs critiques, son objectif n'est pas de « convaincre » des opposants au christianisme par exemple, mais plutôt de renforcer la foi de chrétiens désirant s'enrichir théologiquement, désirant se cultiver ou mieux comprendre un concept biblique parfois difficile à saisir y compris pour les chrétiens.

---

<sup>76</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, 3<sup>e</sup> édition, tome 1, Lausanne, Georges Bridel éditeur, p. 266.

<sup>77</sup>*Ibid.*, Les *Archives du christianisme* sont référencées ainsi dans le livre biographique, « *Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, année 1830, pag. 456 ».

<sup>78</sup>Lettre de VINET adressée à Grandpierre, datée du 7 juin 1831, citée par CHAVAN, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XV.

### C. Le début de l'aventure des Discours

Les *Discours* ont subi de nombreuses modifications, d'où le nombre d'éditions : quatre du vivant de l'auteur, entre 1831 et 1847, et deux supplémentaires après sa mort, sans compter les rééditions augmentées de notes variées sur ces modifications et préfacées comme celle de 1910. Rambert indique une information qui semble, somme toute, banale : en effet, l'édition des *Discours sur quelques sujets religieux* a commencé en 1831 par une erreur d'impression, qui a donné le nom de *Discours* à l'ouvrage, oubliant la suite du titre. Si l'anecdote est banale, on ne peut s'empêcher de penser à celle-ci en regardant les trois éditions du fonds des jésuites des Fontaines à la BML, puisque toutes présentent, sur la page de titre, « Discours » en grandes lettres, la suite venant en plus petits caractères. Titre abrégé utile lorsqu'il s'agit de citer cet ouvrage, il permet aussi d'insister sur le caractère très éloquent de l'auteur, auteur de nombreux autres discours, que ce soit dans le cadre de son enseignement, de ses fonctions dans l'Église réformée suisse, ou de la politique. Il est à noter que, contrairement à certaines de ses rééditions qui auront une adresse à Paris et en Suisse, la première édition des *Discours* est seulement éditée chez l'imprimeur-libraire Risler, au 6 ; rue de l'Oratoire, à Paris<sup>79</sup>.

### D. L'augmentation progressive des Discours

Vinet commence par publier sous ce titre un ensemble de textes à visée d'abord pédagogique : il s'agit d'expliquer des contenus bibliques, les interprétations de son temps, des concepts chrétiens parfois très techniques. Ce genre d'ouvrage peut ainsi être lu pour soi, comme lecture « intime » qu'on lit pour en apprendre davantage sur la Bible et la théologie, pour être « fortifié dans sa foi » chrétienne ; cet ouvrage peut aussi se prêter à une lecture collective, puisqu'il rassemble des textes nommés « discours », destinés à être lus a priori à haute voix à un public plus ou moins nombreux. Si certains discours ont pu être prêchés publiquement à l'église de Bâle<sup>80</sup>, ce n'est pourtant pas le cas de tous. Voici ci-joint la liste des sermons de l'ouvrage prêchés à partir de 1830, liste faite grâce à l'analyse de l'agenda de Vinet, le « registre de ses faits et gestes » évoquée par Chavan dans sa préface de l'édition de 1910.

Figure 1 : Évolution des *Discours* en fonction des éditions

Chapitre des prédications	Date de prédication, note
- Les religions de l'homme et de la religion de Dieu	Première édition ; <u>Prêché</u> le 17 octobre 1830, I Cor, II, 9.
- Les mystères du christianisme	Première édition ; <u>Prêché</u> le 31 octobre 1830 : I Cor, II, 9 Si les sermons/discours portent sur le même texte biblique, une perspective différente est apportée.
- L'Évangile compris par le	Première édition ; <u>Prêché</u> le 14

<sup>79</sup>VINET Alexandre, *Discours*, Paris, J.-J. Risler, 1831, 110 p., disponible en ligne par numérisation : <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=hvd.ah4b17&view=1up&seq=9> (consulté le 8/07/2019)

<sup>80</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux, Op. Cit.*, p. XIII-XIV.



cœur	novembre 1830, I Cor II, 9-10
- Un caractère du christianisme	Première édition, sous le titre de « Une preuve du christianisme » ; sur Apoc. XIV,6
- La foi. - Premier discours	Première édition, en un seul discours. Jean XX, 29.
- La foi. - Second discours	Première édition, en un seul discours. Jean XX, 29.
- L'athéisme des Éphésiens avant leur conversion	Première édition. Sur Eph. II, 12.
- LA grâce et la loi	Première édition. <u>Prêché</u> le 6 mars 1831, Éphés. II, 8
- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Première partie	Seconde édition 1832 (XXII), sur Rom. III, 23
- L'homme privé de toute gloire devant Dieu. Seconde partie	Seconde édition 1832 (XXII), sur Rom. III, 23
- Le principe de la moralité chrétienne	Première édition. <u>Prêché</u> le 29 mai 1831 ; Rom. XII, 1
- La nécessité de devenir enfans	Seconde édition 1832 (XXII)
- Le Chrétien dans la vie active	Première édition ; <u>Prêché</u> le 28 novembre 1830 : Coloss. III, 2
- La recherche de la gloire humaine	Première édition, sur Jean V, 44.
- Les membres faibles de l'Église	Première édition, sur 1 Cor. XII, 20-22
- L'intolérance de l'Évangile	Seconde édition 1832 (XXII), sur Matt. XII,30 Discours paru en brochure en 1830 avec le discours suivant. Si Vinet les a fait publier de façon anonyme, on a très vite trouvé qui en était l'auteur, et selon Chavan, « avaient reçu du public le meilleur accueil » <sup>81</sup> .
- La tolérance de l'Évangile	Seconde édition 1832 (XXII), sur Luc IX, 50. Discours paru en brochure anonyme en 1830 avec le discours précédent. (voir la note précédente)

<sup>81</sup>*Ibid.*, p. XIV.

- L'entrée de Jésus-Christ à Jérusalem	Première édition sur Luc XIX,37-38.
- Les idoles favorites	Première édition sur Matt. XIX,15.
- Le Chrétien de nom accusé par ses pensées	Seconde édition 1832 (XXII)
- Les consolations du Christ et les consolations du chrétien	Première édition ; <u>Prêché</u> le 26 décembre 1830 : Esaïe XLIX, 1-7

Dans la première édition, le corpus rassemble ainsi quatorze discours<sup>82</sup>.

La deuxième édition semblait, d'après Chavan, « nécessaire » pour Vinet. Dans une lettre au pasteur Grandpierre<sup>83</sup>, Vinet écrit ainsi que « Tout auteur aspire à une seconde édition. Mais j'ai une bonne et avouable raison de la désirer, c'est la nécessité de la corriger. On ne connaît bien son ouvrage que sur l'imprimé ; l'épreuve apprend bien quelque chose ; les bonnes feuilles beaucoup plus... »<sup>84</sup>. Cela nous renseigne quelque peu sur la façon de Vinet de penser son œuvre. D'abord, on voit qu'il veut en faire une œuvre sinon parfaite, mais la plus correcte possible, d'où son insatisfaction par rapport à la première édition, qui ne porte même pas le bon titre, mais seulement son titre abrégé, Discours. On peut aussi penser que cette occasion de corriger la première édition est due à des erreurs, des coquilles, dont il ne s'est pas aperçu, ou des erreurs typographiques dues à l'impression même ce qui est relativement courant à une époque où le travail sur la typographie reste très manuel. La question de la vision de l'œuvre par son auteur, et de son importance, est cruciale ici : Vinet se définit lui-même comme auteur, mais à une époque où l'impression est à présent très développée, où le livre a son importance, il insiste sur le point que l'auteur (du XIX<sup>e</sup> siècle) ne « connaît son ouvrage que sur l'imprimé » : certes, l'auteur a pu préparer des brouillons manuscrits, mais c'est désormais le livre imprimé qui symbolise l'œuvre de l'auteur ; s'il existe des « épreuves », l'auteur ne se rend compte de sa performance, voire de la qualité de son ouvrage qu'une fois que celui-ci est imprimé, prêt à être commercialisé sur le banc des librairies.

D'autre part, Vinet évoque une « bonne et avouable raison » de désirer une seconde édition. En effet, cette volonté de corriger, améliorer son ouvrage ne peut qu'être louable, mais qu'en est-il de raisons qui seraient moins « avouables » ? Est-ce la volonté de réitérer une performance faite par la première édition, le goût de voir son nom sur cet ouvrage imprimé, à Paris ? Est-ce, plus qu'une volonté, le regret de certains propos dans son propre ouvrage, regrets formulés seulement après parution ? L'ajout de six discours dans l'édition de 1832 semble indiquer une volonté de « tout dire », de dire plus et mieux, une volonté d'exhaustivité, qui, pour ce type d'ouvrage, rassemblant des sermons ou discours, semble toujours prêt à accueillir de nouveaux propos, d'autant plus que Vinet s'occupe également ponctuellement de la prédication à l'église. Ainsi, en 1832, son souhait d'une nouvelle édition est exaucé, avec diverses corrections, notamment sur deux points : le titre est enfin complet, corrections diverses<sup>85</sup>. Il y ajoute

<sup>82</sup> VINET Alexandre, *Discours*, Paris, J.-J. Risler, 1831, 110 p.

<sup>83</sup> VASSAUX Philippe, « Jean-Henri GRANDPIERRE (1799-1874) », *Oratoire du Louvre*, [en ligne : <http://oratoiredulouvre.fr/articles/jean-henri-grandpierre-1799-1874>, consulté le 5/06/2019]. J.-H. Grandpierre est originaire de Neufchâtel et fut d'abord pasteur à l'Église française de Bâle. SA venue sur Paris en 1827 est motivée par sa volonté de « diriger la Société des Missions évangéliques fondées en 1824 ». Il sera également pasteur à l'Oratoire en 1856. Il a dirigé un journal protestant, « L'Espérance », et fut auteur de quelques titres également. Il s'est retiré en 1874 en Suisse.

<sup>84</sup> Lettre de VINET à au pasteur Grandpierre, datée du 30 mai 1832, citée par CHAVAN, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, Op. Cit, p.XXII.

<sup>85</sup> *Ibid.*, p.XXII.

six discours : L'homme privé de toute gloire devant Dieu (divisé en deux discours), La nécessité de devenir enfants, L'intolérance de l'Évangile et son pendant La tolérance de l'Évangile – ces deux derniers ayant été publiés en brochure en 1830 – et Le chrétien de nom accusé par ses pensées. Ces discours insistent tous sur la nécessité de croire sincèrement et humblement en Christ.

Chavan évoque également une autre lettre de Vinet, qui donne des indices sur la vision de l'auteur sur son travail :

« Vous y reconnaîtriez un homme gravissant avec la foule les degrés du temple, se retournant pour inviter à le suivre ceux qui tardent, et ne connaissant encore du sanctuaire qu'un peu de lumière et de parfums, que la porte entr'ouverte a laissés s'échapper jusqu'à lui »<sup>86</sup>.

Si Chavan insiste sur « l'exquise et sincère modestie » de l'auteur dans ses propos, cette image reste tout de même une image idéalisée ; d'abord d'un chrétien, qui « gravit » les « degrés du temple » pour mieux s'approcher de Dieu, qui s'emploie à le connaître, le verbe « gravir » montrant la difficulté du chemin à parcourir ; cet homme chrétien fait cette ascension spirituelle « avec la foule », égal aux autres individus, dans un travail qui peut apparaître comme collectif plus qu'individuel. Cet homme ne connaît pas tout, seulement « un peu de lumières et de parfums » (éléments ici rendus poétiques, mais caractérisant aussi les choses spirituelles, à connotation positive, mais toujours quelque peu insaisissables par leur nature éphémère, même dans l'expérience) ; cette égalité apparente est contrebalancée par une idée de choix divin, puisque ces éléments, si peu saisissables, se sont « échappés » « jusqu'à lui », ce qui peut caractériser son « privilège » d'un savoir qui n'est pas compréhensible par tous mais dont il a été le récipiendaire. Enfin, cet homme, si modeste soit-il, a un rôle de meneur, de guide ou d'accompagnant, puisqu'il « se retourne » pour « inviter à le suivre ceux qui tardent », tel un berger gardant ses brebis. Pourtant, par la suite, Vinet semble déçu de ne pas avoir réussi à atteindre complètement son public cible<sup>87</sup>, puisque son ouvrage « (suppose) un lecteur déjà passablement familiarisé avec de certaines notions et un certain langage. C'est qu'au fait (il) trouvait ces gens dans l'auditoire auquel la plupart de ces discours ont été adressés », mais qu'il « (serait) bien heureux d'apprendre que malgré cet inconvénient de forme, cet ouvrage aura conduit quelques lecteurs vers un autre ouvrage, qui n'est pas de main d'homme, et qui dispense de tous les Discours » (c'est-à-dire la Bible)<sup>88</sup>.

La troisième édition en présente quatre de plus et la quatrième édition en figure un de plus, « Les trois réveils »<sup>89</sup>. Parue en 1836, elle est, selon Chavan, « mieux connue »<sup>90</sup> de par la connaissance de l'agenda même de Vinet, qui y note ses activités et notamment celles sur ses corrections et envois pour la troisième édition. Elle résulte aussi, selon Chavan, d'une « crise intérieure » de l'auteur<sup>91</sup>. Ainsi Vinet y divise son discours sur La foi en deux discours et ajoute ceux sur L'étude sans terme (deux discours), La foi d'autorité, Le repentir et la repentance. Il effectue également quelques « d'importantes additions au sermon sur la gloire

<sup>86</sup>Lettre de Vinet à Merle, datée du 27 août 1832, citée par CHAVAN, *Ibid.*, p. XXII.

<sup>87</sup>Lettre de VINET adressée à Grandpierre, datée du 7 juin 1831, citée par CHAVAN, *Ibid.*, p. XV.

<sup>88</sup>Lettre de VINET à M. Charié, datée du 21 décembre 1833, citée par par CHAVAN, *Ibid.*, p. XXIII.

<sup>89</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, 3<sup>e</sup> édition, tome I, *Op. Cit.*, p. 267.

<sup>90</sup>CHAVAN, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XXIII.

<sup>91</sup>*Ibid.*, p. XXIII.

humaine, et à celui sur les Chrétiens de nom »<sup>92</sup> : dans le discours La recherche de la gloire humaine, Vinet rajoute un long passage sur la morale et le désir (vain) de l'homme d'atteindre « dans ce monde », la perfection, ce qui ne fait que lui « coûter »<sup>93</sup> et, dans le discours Le chrétien de nom accusé par ses pensées, un long passage exhortant les (vrais) chrétiens à ne pas renier leur foi dans la vie de tous les jours par une évocation sincère sur la religion, et donc à une évangélisation et à un témoignage chrétien plus spontanés<sup>94</sup>.

Pour la quatrième édition, on sait que c'est Jean-Jacques Risler, libraire-éditeur breveté en 1830<sup>95</sup>, qui fut à l'origine du projet, puisque Chavan évoque cette lettre qu'il adressa à Vinet pour lui proposer de rééditer l'ouvrage<sup>96</sup>, en 1843. Vinet est d'abord « surpris » dans un premier temps, mais accepte rapidement l'offre et commence rapidement ses corrections. Une « trentaine de passages » sont ainsi retouchés de façon importante<sup>97</sup>, dès l'été 1843, mais la réédition opérera des retards importants : si le manuscrit corrigé est prêt dès la fin de juillet 1843, « en août 1844, il est encore possible d'y joindre un sermon nouveau », en l'occurrence Les trois réveils, discours qui clôturera définitivement l'ouvrage et tiré d'un sermon prêché le 15 octobre 1843 à Montreux et envoyé seulement le 15 août 1844 à l'éditeur parisien<sup>98</sup> L.-R. Delay<sup>99</sup>.

## **E. Les Discours sur quelques sujets religieux, un recueil religieux**

### ***1. « Sermons » ou « Discours » ?***

L'ouvrage des Discours rassemble un ensemble de textes, appelés dans l'ouvrage « Discours », traitant de plusieurs thèmes liés à la Bible, à l'Église, à la foi et à son application. Les discours présentés dans l'ouvrage s'apparentent aussi à des « études » ; en effet, certains des sermons ont été publiés dans les *Discours*, d'autres dans les *Nouvelles Études évangéliques* du même auteur<sup>100</sup>.

Les *Discours sur quelques sujets religieux* se sont constitués à partir de sermons prêchés par Vinet. Ce n'est pas le seul recueil de sermons qui sera publié de cet auteur, mais le premier, avant les *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux* ou les *Études évangéliques*<sup>101</sup>, ceux-ci ne comprenant cependant pas que des sermons. Les *Discours* donnent à l'homme curieux d'en connaître plus sur la prédication protestante au XIX<sup>e</sup> siècle un intérêt double : cet ouvrage est l'un des premiers recueils religieux de Vinet, enrichi au fil des quatre éditions de son vivant ; les « discours » donnent aussi un

<sup>92</sup>Agenda de Vinet à la date du 15 juin 1836, cité par CHAVAN, *Ibid.*, p. XXIII.

<sup>93</sup>Annexe : Recension des notes de bas de page de A. Chavan et de l'éditeur : fichier sur clé-USB. Les modifications faites par Vinet dans le discours en question, modifications visibles aux pages 231, pages 233-234, et notamment les pages 236 à 238 des *DSR* de l'édition 1910.

<sup>94</sup>Annexe : Recension des notes de bas de page de A. Chavan et de l'éditeur : fichier sur clé-USB. Modifications faites par Vinet dans le texte *Le chrétien de nom accusé par ses pensées*, rendues visibles par l'édition de 1910 des *DSR*, pages 334, 335 et 336.

<sup>95</sup>Catalogue de la BNF pour les notices de personnes, à la mention « Servier Phocion-Henri (1799-1861) » [en ligne : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb166836122.unimarc;jsessionid=7B180B6C06A7502DD6E33A9134D02F06>, consulté le 05/06/2019]. Il y est fait mention d'un Jean-Jacques Risler, « breveté libraire le 6 février 1830 », et pour lequel se démet Servier.

<sup>96</sup>CHAVAN, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XXVII, lettre datée du 14 juillet 1843. L'ouvrage ne sortira qu'en 1845, après de nombreux retards, dont Risler s'excuse auprès de Vinet dans une autre lettre, datée elle d'août 1844, sans que l'on sache exactement les raisons de ces retards.

<sup>97</sup>*Ibid.*, p. XXVIII.

<sup>98</sup>Ces dates sont tirées de l'agenda de Vinet cité par CHAVAN, *Ibid.*, p. XXVIII-XXIX.

<sup>99</sup>L.-R. Delay est libraire sur Paris, sa librairie est protestante. Il publie également des publications d'amis de Vinet, comme les travaux du pasteur Grandpierre. [en ligne : [http://catalogue.defap-bibliotheque.fr/index.php?lvl=publisher\\_see&id=7352](http://catalogue.defap-bibliotheque.fr/index.php?lvl=publisher_see&id=7352), consulté le 5/06/2019]

<sup>100</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XIV.

<sup>101</sup>RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet*, 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, tome I<sup>er</sup>, *Op. Cit.*, p. 267.

aperçu sur ce qu'était la prédication (de Vinet) au XIX<sup>e</sup> siècle, lui qui « écrivait ses sermons et les apprenait », laissant peu de place à l'improvisation<sup>102</sup>.

## 2. Un ouvrage de lecture intime

Les *Discours sur quelques sujets religieux* ne constituent pas un traité purement philosophique ou religieux : s'il s'agit des problématiques principales, on a vu que Alexandre Vinet avait construit un ouvrage également très littéraire, lui qui était professeur de littérature française. Pour Michel Despland, cet ouvrage constitue une « apologétique écrite pour la lecture intime »<sup>103</sup>. Pour lui, « il abandonne la sévérité du langage philosophique pour un usage plus oratoire. Ainsi, ce qu'il publie tient à la fois de la dissertation et du sermon »<sup>104</sup>. Ainsi, Vinet semble « innove[r], en admettant l'expérience comme texte » et en « renouvelant l'art du discours »<sup>105</sup>. Il n'est pas le seul « écrivain religieux »<sup>106</sup> à le faire<sup>107</sup>. Dans cet ouvrage se trouvent des sermons que Vinet a prêchés en public avant de les adapter en les modifiant parfois pour les faire publier. Dans ce qu'on pourrait appeler la suite des *Discours*, les *Nouveaux Discours sur quelques sujets religieux*, qui paraissent en 1841, « la préface nous informe qu'aucun des textes ainsi recueillis n'a été « prêché », mais qu'ils ont été « destinés à une assemblée publique, devant laquelle presque tous ont été lus »<sup>108</sup>.

## II. UN UNIVERS ÉDITORIAL PROTESTANT FRANCO-SUISSE

### A. Le pasteur Jean-Henri Grandpierre, ami de Vinet, critique bienveillant de son travail

On a vu plus tôt quelques extraits de lettres adressées au pasteur Jean-Henri Grandpierre. Il nous paraît opportun d'introduire ici quelques informations supplémentaires sur cet homme, qui semble avoir joué un rôle important dans la parution et la diffusion des *Discours*.

Dans ses *Mémoires*, Grandpierre raconte qu'il a rencontré Vinet en arrivant à Bâle, lorsque celui-ci est déjà marié et est père de deux enfants, Stéphanie et Auguste, c'est-à-dire autour de 1822-1823<sup>109</sup>. Rambert nous précise les conditions de cette rencontre : il cite une lettre de Vinet à son ami Leresche datée du 19 décembre 1823, dans laquelle Vinet écrit : « Je me suis lié avec un jeune ministre de Neuchâtel, suffragant actuel de M. Ebray ; c'est un homme plein de talent, de cœur et de foi ; mais il y a des points sur lesquels nous ne sommes point d'accord,

<sup>102</sup> *Ibid.*, p. 267.

<sup>103</sup> DESPLAND Michel, « Les *Discours sur quelques sujets religieux* : une apologétique écrite pour la lecture intime », MAGGETTI Daniel et NADIA LAMAMRA (eds.), « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : études sur Alexandre Vinet, *Op. Cit.*, p. 209-221.

<sup>104</sup> *Ibid.*, p. 211.

<sup>105</sup> *Ibid.*, p. 212.

<sup>106</sup> *Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 15<sup>e</sup> année, Paris, chez J.-J. Risler, libraire, 1832, p. 548.

<sup>107</sup> DESPLAND Michel, « Les *Discours sur quelques sujets religieux* : une apologétique écrite pour la lecture intime », MAGGETTI Daniel et NADIA LAMAMRA (eds.), « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : études sur Alexandre Vinet, *Op. Cit.*, p. 212.

<sup>108</sup> *Ibid.*, p. 214. La dernière citation est extraite de la préface des *Nouveaux Discours*.

<sup>109</sup> ENCREVÉ André, « Mémoires du pasteur Jean-Henri Grandpierre (1799-1874) : « Les souvenirs de quelques années de ma vie » (Suite) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-)*, 2015, vol. 161, n° 3, p. 395.

des idées qu'il me paraît pousser trop loin, sans preuves suffisantes (...) »<sup>110</sup>. Grandpierre passait à Bâle pour un « exalté »<sup>111</sup>, un jeune pasteur zélé, aux « convictions nettes, arrêtées », et qui « ne redoutait point la controverse »<sup>112</sup>. Il a eu l'occasion de séjourner chez la famille Vinet, à un moment où Vinet « traversait l'une de ces crises spirituelles et morales », par sa « santé [qui] était alors déplorable » et expliquait en partie sa tristesse et le fait qu'il était souvent « renfermé en lui-même ». Il parle de lui avec ce qui semble être une grande affection, voire une admiration pour cet homme qui était pour lui « le plus humble, le plus modeste, le plus doux, le plus aimable des hommes »<sup>113</sup>.

Malgré quelques désaccords au sujet de l'Église – Grandpierre étant contre la séparation de l'Église et de l'État en Suisse alors que Vinet la souhaitait (ce qu'on peut voir à plusieurs reprises dans ses œuvres), désaccord concrétisé par une vive critique à l'égard de Vinet dans ses *Réflexions* suggérées par l'ouvrage de M. Vinet sur la séparation de l'Église et de l'État, en 1843 – Grandpierre et Vinet sont restés en contact, y compris après le départ de Grandpierre pour la France, où il fut directeur de la Maison des Missions de Paris à partir de 1827. Il passa une grande partie de sa vie à Paris, en tant que pasteur de la chapelle de Taitbout, où on le surnomma le « Bourdaloue du Réveil », lui qui était « à la fois un prédicateur et un évangéliste ». Par la suite, il fut également naturalisé français en 1844, date à laquelle il fut pasteur suffragant à l'Oratoire (proche des rues du même nom et de celle de Rivoli, lieux d'adresse d'imprimeurs-libraires des *Discours* de Vinet), puis pasteur à partir de 1856<sup>114</sup> ; il présidera également le consistoire réformé de Paris de 1867 à 1870<sup>115</sup>. Il mourra en Suisse, où il s'était retiré, en 1874.

Chavan laisse une assez grande place à la correspondance entre Vinet et Grandpierre, qui semble avoir aidé le premier à trouver un éditeur sur Paris. Chavan cite ainsi, parmi d'autres, cet extrait de lettre datant du 7 juin 1831 de Vinet à Grandpierre :

« ...maintenant vous savez où j'en veux venir. Me permettriez-vous de vous envoyer ces sermons (et tout d'abord dites-moi votre avis sur l'opportunité de la chose) et voudriez-vous voir s'il y a possibilité de les faire imprimer à Paris ? Auriez-vous la bonté de voir quelles conditions on me ferait ? Si je dois imprimer à mes frais, il faudra que je réfléchisse encore, et que je calcule. Si l'on ne me demande que mon manuscrit, il faudra qu'un ami chrétien (et ce serait vous, s'il n'y avait pas trop d'indiscrétion à le prétendre) veillât à ce que rien d'anti-évangélique ne restât dans ces discours. Je veux bien courir le risque de toute autre critique, non de celle-là. »<sup>116</sup>

<sup>110</sup>Lettre de VINET à Leresche, datée du 19 décembre 1823, citée par RAMBERT, *Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, tome I, *Op. Cit.*, p. 108. Grandpierre était alors pasteur suffragant dans l'église française auprès de M. Erbray, successeur de M. Hory, que Vinet avait parfois remplacé à la prédication pour le soulager.

<sup>111</sup>Lettre de VINET à son ami Leresche, datée du 26 décembre 1825, cité par RAMBERT, *Alexandre Vinet. Histoire de sa vie et de ses ouvrages*, 3<sup>e</sup> édition revue et corrigée, tome I, *Op. Cit.*, p. 123.

<sup>112</sup>*Ibid.*, p. 149 : « Un ecclésiastique, dont le nom a déjà figuré dans ce récit, M. le pasteur Grandpierre, logeait et mangeait cher Vinet. Chrétien très ardent et militant, il passait à Bâle pour un exalté, et la juvénile ardeur de son zèle avait soulevé des murmures. La vivacité de son caractère se réfléchissait dans sa piété. Il avait des convictions nettes, arrêtées, et ne redoutait point la controverse. Vinet, au contraire, homme de développement intérieur, avait un besoin tous les jours plus grand de piété intime et tranquille. De là des frottements (...) ». Ce passage évoque la séparation de Vinet et de Grandpierre, à cause de discussions nombreuses alors que Grandpierre logeait chez Vinet. Aux pages 149 et 150, Rambert cite une lettre de Vinet à son ami Leresche expliquant que cette séparation était la cause de son manque de patience mais qu'elle n'avait pas abouti à une rupture de l'amitié entre les deux - « Notre ami a cessé d'être notre hôte ; mais il est resté notre ami », p. 150 - , mais qu'au contraire, cette séparation « (avait) resserré des liens qu'elle semblait devoir briser » (p. 150).

<sup>113</sup> ENCREVÉ André, « Mémoires du pasteur Jean-Henri Grandpierre (1799-1874) : « Les souvenirs de quelques années de ma vie » (Suite) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français*, *Op. Cit.*, p. 394-396.

<sup>114</sup>VASSAUX Philippe, *Jean-Henri Grandpierre (1799-1874)*, *Op. Cit.*

<sup>115</sup>« Jean Henri Grandpierre (1799-1874) », *Site de la BNF*, [https://data.bnf.fr/fr/10586206/jean\\_henri\\_grandpierre/](https://data.bnf.fr/fr/10586206/jean_henri_grandpierre/), consulté le 07/07/2019]

<sup>116</sup>Lettre de VINET à Grandpierre datée du 7 juin 1831, cité par CHAVAN, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XVI



Vinet, dans cette lettre, montre qu'il a une grande estime pour le pasteur, qui est son ami : il lui confie non seulement ce travail de relecture de son projet, sujet sur lequel il lui écrit longuement, mais lui demande également son avis sur « l'opportunité de la chose », c'est-à-dire son avis sur la publication d'un ouvrage rassemblant ses sermons/discours. Le travail de relecture qu'il lui demande est surtout destiné à corriger ce qui resterait « anti-évangélique » dans ces discours, afin de publier un ouvrage édifiant pour le public, sans reproche quant aux idées théologiques qu'il propose ; il est à noter que Vinet « [veut] bien courir le risque de toute autre critique, mais non de celle-là » : ce qui prime pour lui, c'est la justesse « évangélique » de son propos, bien plus que son style, sa pertinence, etc. Il continue sur l'idée de l'impression de ses *Discours* :

« Je suis tout à fait honteux de vous obséder encore ; mais comment faire ? Imprimer ici [à Bâle] serait plus simple, mais n'irait pas complètement à mon but. Imprimer à Paris, sans vous importuner, chose impossible. Ne pas imprimer du tout serait peut-être le meilleur parti, et qui sait si je ne m'y arrêterai pas ? – Je n'ai pas besoin de vous dire que je mettrais mon nom à ce recueil. Chaque sermon est court. - Je pense que cela pourrait faire 200 pages in-8°. »<sup>117</sup>

Cet extrait est d'une grande richesse car il permet au lecteur de l'édition des *Discours* de 1910 de comprendre la détermination de Vinet à vouloir publier son travail, parce qu'il croit au bien fondé de le publier. On comprend qu'une relecture de la part d'un « ami chrétien », comme Grandpierre, est essentielle car Vinet veut « [mettre son] nom à ce recueil », ce qui n'a pas toujours été le cas par le passé, puisqu'il a fait publier des brochures anonymement, même s'il a été reconnu<sup>118</sup>, et qu'il est prêt à assumer son recueil dans tous les sens du terme. Cette méticulosité est également signalée par Grandpierre lui-même dans ses *Mémoires*, que Chavan évoque aussi : Grandpierre y écrit à propos de cet épisode : « Vinet m'a prié de soigner, à Paris, l'impression des premiers volumes de ses sermons, avec la recommandation expresse de n'y rien laisser subsister qui ne fût pas entièrement évangélique. Je n'ai pas besoin de dire que cette prière était superflue » – passage cité par Chavan mais dont la suite est intéressante puisqu'elle confirme encore une fois la modestie extrême du personnage et son extrême méticulosité : « ...mais j'ai assez connu Vinet pour affirmer, n'en déplaise à ses disciples actuels, que parmi les chrétiens avec qui Dieu m'a fait la grâce de me lier, Vinet a été l'un des plus simples, des plus fermes, des plus pieux, des plus orthodoxes, dans le meilleur sens du mot. Ceux qui en ont fait un chef d'école ne le connaissaient pas. Il eût repoussé lui-même non seulement ce titre mais encore toute tendance de cette nature. Sa prétention la plus haute, la plus accentuée était celle d'être et de demeurer l'un des plus modestes et des plus fidèles disciples du Sauveur. »<sup>119</sup>.

Vinet a montré dans l'extrait précédent qu'il avait déjà pensé aux possibilités de publier son travail, et notamment aux contraintes financières, d'où ses hésitations à l'« imprimer à [ses] frais » ; ici, trois possibilités sont évoquées quant à son impression-édition effective, mais aussi à l'adresse d'édition : il peut imprimer son travail à Bâle, ce qui serait « plus simple, mais n'irait pas

<sup>117</sup>Lettre de Vinet à Grandpierre datée du 7 juin 1831, cité par Chavan, *Ibid.*, p. XVII

<sup>118</sup>Lettre d'Alexandre VINET, de Bâle, au pasteur Grandpierre, datée du 7 juin 1831, citée par CHAVAN, *Ibid.*, p. XV-XVI.

<sup>119</sup>ENCREVÉ André, « Mémoires du pasteur Jean-Henri Grandpierre (1799-1874): «Les souvenirs de quelques années de ma vie» (Suite) », *Op. Cit.*, p. 398.

complètement à [son] but » ; imprimer à Paris, « chose impossible » sans « importuner » son ami Grandpierre ; enfin, « ne pas imprimer du tout », ce qui « serait peut-être le meilleur parti ». Que signifie ce passage ? Vinet montre son désir de publier à Paris, ce qu'il ne peut pas faire sans le concours de quelqu'un qui est sur place, du moins connaît les libraires, éditeurs, imprimeurs parisiens, même s'il a imprimé des ouvrages à Paris avant, notamment son *Mémoire sur la liberté des cultes* en 1826, par le biais d'un concours organisé par la Société de la Morale Chrétienne. Certes, faire imprimer à Bâle, où il réside alors, serait plus aisé, mais ne conviendrait pas à son projet. On comprend à demi-mot ici que Vinet ne souhaite pas que son travail, s'il doit être publié, reste confidentiel, et il a conscience que publier à Bâle ne lui apportera pas la visibilité à laquelle il aspire ; imprimer à Bâle ne permettra en effet pas une même diffusion de l'ouvrage, et si Vinet est convaincu que son travail vaut la peine d'être lu et publié, dans un but d'édification sinon d'évangélisation, il s'agit de lui assurer un maximum de visibilité. Il ne s'agit pas forcément d'un orgueil d'auteur : Vinet demande l'avis de ses proches, dont fait partie Grandpierre ; il le connaît assez, a confiance en son jugement, et si celui-ci doit être positif, cela doit vouloir dire que son projet est réellement digne d'être édité, digne d'être lu par le public, à des fins d'édification de la foi chrétienne. La possibilité de « ne pas imprimer du tout » est évoquée finalement, et Vinet ne l'écarte pas, si les conditions de publication sont trop contraignantes pour lui – financièrement par exemple. Chavan indique donc avec vérité que Grandpierre a « encouragé » Vinet mais plus encore, « lui assura un éditeur » ; la lettre du 24 juin 1831 montre que Grandpierre a répondu et a prospecté pour un éditeur à Paris, et a probablement intercedé pour Vinet auprès de Risler de la Librairie protestante :

« Cher ami, je vous remercie de la promptitude avec laquelle vous m'avez répondu. Je vous réponds moi-même à la hâte que je suis bien content de l'acceptation de M. Risler ; mais je vous prie, dans son intérêt comme dans le mien, de le détourner de cette publication, si vous veniez à penser, vous et vos amis, qu'il n'y trouverait pas son compte. »<sup>120</sup>

Encore une fois, Vinet fait preuve d'une grande retenue et non d'un orgueil par rapport à son travail : s'il a montré sa volonté de publier un recueil qu'il pensait utile, édifiant, bon pour de potentiels lecteurs, il montre ici qu'il doute à propos de cette publication qui semble à présent possible dans les conditions que Vinet avait même souhaité – publication à Paris, et non à ses frais. Ici ne compte plus seulement le fait que le projet en question soit correct spirituellement, théologiquement, mais Vinet semble être *redevable*, d'où ses scrupules à ne pas satisfaire l'éditeur, par exemple en lui faisant perdre de l'argent, ou par la longueur de la préparation du recueil en question. En effet, il poursuit :

« Dans tous les cas, vous recevrez sous peu mon paquet. J'ai dû le garder un peu plus que je ne voulais, pour faire à quelques sermons des corrections assez considérables. »<sup>121</sup>

Ici, Vinet tient à n'envoyer un travail qui se rapproche de la perfection, s'il est possible, d'où des corrections « assez considérables » faites aux sermons proposés qu'il doit envoyer à Grandpierre pour une relecture qui sera essentielle.

---

<sup>120</sup>Lettre de VINET à Grandpierre datée du 24 juin 1831, citée par CHAVAN., « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XVII.

<sup>121</sup>*Ibid.*, p. XVII.



## B. L'édition en Suisse romande

On relève trois principaux lieux d'édition pour les éditions des *Discours* étudiés – les éditions de 1832, de 1862 et de 1910 : Paris, Lausanne et Genève. Paris est le seul lieu d'édition qui revient dans les trois, partageant la première page avec Genève en 1832 et Lausanne en 1910, mais étant le principal lieu d'édition en 1862. Cela peut se comprendre car XIX<sup>e</sup> siècle, Paris est – depuis longtemps - le principal lieu d'édition en France. Cependant, les deux villes suisses restent des lieux de choix pour l'édition : ainsi, « sur un plan plus qualitatif, plusieurs maisons [d'édition] figurent parmi les fleurons de l'édition francophone, que l'on songe à des enseignes aujourd'hui disparues la Guilde du Livre, Rencontre, Skira, la Baconnière ou à celles, toujours en activité, comme L'Age d'Homme ou Droz »<sup>122</sup> ; malgré « la pression très forte de la concurrence française », « ces éditeurs ont su orienter leurs activités sur des terrains moins touchés par les effets du prix, du prestige des catalogues ou de l'actualité littéraire ». Les éditions suisses se sont ainsi distinguées des éditions parisiennes en s'intéressant à des sujets et thématiques « moins investis » par les éditions parisiennes : c'est le cas du livre religieux, et notamment protestant : « l'imprimeur-éditeur Bridel en constitue l'un des acteurs majeurs jusqu'aux années 1880 en compagnie de maisons plus modestes telles Benda, Imer, Mack, Mignot à Lausanne, Beroud, Cherbuliez et Jeheber à Genève ou encore Berthoud et Delachaux à Neuchâtel »<sup>123</sup>.

Si la Suisse présente une « diversité géographique » de l'édition<sup>124</sup>, Genève se distingue particulièrement, ainsi que Lausanne. En effet, Genève se trouve favorisée historiquement : « Dès le 16<sup>e</sup> siècle, Genève s'impose, de par sa situation géographique au croisement des grands axes commerciaux, comme l'un des pôles du commerce transnational du livre. Au bénéfice d'une liberté plus grande que la plupart des centres concurrents, la librairie suisse romande se spécialise au 18<sup>e</sup> siècle dans la production mais aussi la diffusion d'ouvrages « philosophiques » et autres textes séditieux qui irradiant dans toute l'Europe, voire au-delà de ses frontières. »<sup>125</sup>. Genève est, comme Lausanne ou Neuchâtel un centre typographique qui a ainsi bénéficié de cette liberté moindre (marquée notamment par la censure) de l'édition en France, jusqu'à la fin de la Révolution française<sup>126</sup>. « Le marché romand de l'imprimé est caractérisé dès lors par une dépendance croissante des importations, tout particulièrement françaises »<sup>127</sup>. Genève est aussi une place forte de l'édition réformée, grâce à « la présence d'imprimeurs et éditeurs réfugiés » - notamment protestants après la révocation de l'Édit de Nantes

---

<sup>122</sup>VALLOTTON François, « La Suisse romande, une terre du livre », *Les batailles du livre. L'édition romande, de son âge d'or à l'ère numérique*, 2014, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, p. 19-36. p. 20.

<sup>123</sup>*Ibid.*, p. 25-26 : « La valorisation de créneaux éditoriaux moins investis par l'édition parisienne constitue une autre source propre aux acteurs francophones non français. Dans le cas romand, on peut signaler l'importance du livre religieux, l'édition protestante ayant dans une large mesure contribué à structurer le marché du livre régional [en Suisse romande] : l'imprimeur-éditeur Bridel en constitue l'un des acteurs majeurs jusqu'aux années 1880 en compagnie de maisons plus modestes telles Benda, etel ». Nous avons choisi de surligner en gras ici les maisons d'édition directement liée à notre étude : ce sont des noms qui sont liés à l'histoire éditoriale des *Discours* de Vinet.

<sup>124</sup>*Ibid.*, p. 19-36. p. 20.

<sup>125</sup>*Ibid.*, p. 19-36. p. 20.

<sup>126</sup>*Ibid.*, p. 19-36. p. 20.

<sup>127</sup>*Ibid.*, p. 19-36. p. 20.

en 1685 – qui ont contribué à asseoir le rayonnement culturel de cette ville par leur « expérience et leur savoir-faire »<sup>128</sup>.

Le paysage éditorial présente une « densité des points de vente de l'imprimé, en forte expansion au 19<sup>e</sup> siècle », avec notamment les « cabinets de lecture », les « bazars », mais aussi « [l'ajout] de plus en plus de librairies spécialisées »<sup>129</sup>. Comme on peut le voir ci-dessous avec notamment des figures comme Meyrueis, « Beaucoup d'éditeurs sont alors étroitement liés au commerce de librairie, la véritable autonomisation de la profession [d'éditeur] n'intervenant qu'au cours des années 1920 »<sup>130</sup>. Lausanne a également une place de choix pour ce qui concerne les œuvres de Vinet, qui en est originaire, avec notamment le libraire-éditeur Georges-Victor Bridel. C'est aussi à Lausanne qu'est originaire la maison Payot, qui rééditera les œuvres de Vinet à partir des années 1920<sup>131</sup>.

Si la capitale française domine économiquement la filière du livre francophone, cette domination est aussi symbolique et culturelle pour toute personne qui voudrait percer dans le livre francophone ; c'est ce que montre Vallotton en écrivant :

« Le poids de la métropole [parisienne] est en effet tangible à la fois en tant que pôle éditorial majeur et comme instance de légitimation et de consécration. Il reste ainsi particulièrement difficile pour un auteur non français de pouvoir s'imposer à Paris en étant publié par une maison hors sérail. (...) La coédition a permis a représenté un moyen de contourner ces barrières symboliques. (...) »<sup>132</sup>

Il semble utile de rappeler, si petit élément soit-il, que, même s'il était suisse, Alexandre Vinet avait des origines françaises ; de plus, en tant que professeur de littérature française, Vinet devait avoir une certaine connaissance du monde de l'édition française, et notamment parisienne. On peut comprendre la « surprise » (et la joie ?) de Vinet lorsque Risler, éditeur protestant parisien, lui propose de rééditer ses *Discours* dans une de ses lettres datant de 1843<sup>133</sup>. Cela semble montrer un certain potentiel de l'œuvre de Vinet, déjà connu des éditeurs parisiens et notamment protestants avec ses œuvres précédentes, comme avec la publication de son *Mémoire en faveur de la liberté des cultes*, en 1826, chez le libraire-éditeur Henry Servier, à Paris, *mémoire* qui avait gagné le concours donné sur la liberté des cultes par la Société de la morale chrétienne<sup>134</sup>.

On voit que des liens forts sont tissés entre des libraires-éditeurs romands et parisiens : ainsi, Bridel, éditeur-imprimeur lausannois, fit un stage à Paris dans une librairie protestante tenue par L. R. Delay – qui a lui-même succédé à Risler, éditeur de l'édition de 1832 à Paris – après avoir commencé sa carrière chez le lausannois Marc Ducloux<sup>135</sup> ; ce Marc Ducloux, lausannois d'origine, on le retrouve également à Paris :

---

<sup>128</sup>*Ibid.*, p. 19-36. p. 23 : la citation exacte est la suivante : « Rappelons que l'essor de l'édition genevoise est largement dû à la présence d'imprimeurs et éditeurs réfugiés qui, grâce à leur expérience et leur savoir-faire, parviendront à faire de la cité de Calvin non seulement la principale tête de pont de l'édition réformée mais aussi un phare de l'humanisme ». Nous avons explicité la mention faite de l'édition réformée pour plus de clarté et véritablement en lien avec notre propos.

<sup>129</sup>*Ibid.*, p. 19-36. p. 21.

<sup>130</sup>*Ibid.*, p. 19-36. p. 21.

<sup>131</sup>VINET Alexandre, *Discours Sur Quelques Sujets Religieux. Texte de la dernière édition revue par l'auteur, accompagné des variantes des éditions plus anciennes*, s.l., Librairie Payot & Cie., 1929, 485 p

<sup>132</sup>VALLOTTON François, « La Suisse romande, une terre du livre », *Les batailles du livre. L'édition romande, de son âge d'or à l'ère numérique*, Op. Cit., p. 22. Ici, Vallotton évoque surtout la coédition à partir des années 1970, mais ce genre de collaboration semble exister déjà, puisqu'il y a déjà des liens entre les éditeurs suisses et parisiens notamment pour la publication des *Discours*.

<sup>133</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, Op. Cit., p. XXVII : cette lettre est datée du 14 juillet 1843 et est évoquée par l'agenda même de Vinet, qu'Aimé Chavan a étudié.

<sup>134</sup>VINET Alexandre, *Mémoire en faveur de la liberté de culte*, Paris, Henri Servier., 1826.

<sup>135</sup> CORSINI Silvio (dir), « L'édition lausannoise au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie. 1493-1993*, Lausanne, Payot, 1993, p. 77.

Meyrueis lui succéda à la tête de sa librairie parisienne<sup>136</sup>. Il faut noter que ces quelques figures que nous allons développer ci-dessous sont toutes liées au milieu protestant francophone, avec ce qui semble un intérêt particulier pour l'édition d'ouvrages religieux, d'ouvrages sur le protestantisme ou d'auteurs protestants – comme Alexandre Vinet.

### **C. Différents éditeurs pour un même ouvrage**

À travers les différentes éditions étudiées, on peut noter une certaine continuité de l'histoire éditoriale des *Discours*, malgré le changement apparent des éditeurs. C'est ce que nous allons essayer de montrer ici, grâce à une présentation des différents acteurs des éditions étudiées. En effet, les différentes éditions, et en particulier celles de 1832, 1862 et 1910 paraissent dans des grandes villes suisses protestantes, Genève et Lausanne et à Paris, haut lieu de l'édition francophone. Les éditeurs sont issus du milieu protestant.

#### ***1. J.-J. Risler à Paris et Mme Suzanne Guers à Genève pour l'édition de 1832***

Suzanne (parfois nommée « Susanne ») Guers (1789-1851) était libraire à Genève, au 219 rue de la Cité puis rue de la Corraterie\*. Née Gonthier\*, elle est l'épouse d'Émile Guers (1794-1882)\*, fils du libraire François Guers\* ; de fait, elle est également « parente d'un pasteur dissident et de la supérieure du couvent de Carouge »<sup>137</sup>. Dans le *Journal de Genève*, il est dit que Susanne Guers « tenait un commerce de librairie éminemment respectable, rue de la Corraterie (...) » ; elle est aussi décrite comme une « fervente méthodiste »<sup>138</sup> ; la librairie Guers est en effet une librairie protestante\*. Suzanne Guers s'est aussi associée à la « veuve Beroud »\*, sa belle-sœur, Jeanne née Guers et mariée à Jean-Charles-Henri-Aimé Beroud. La librairie sera reprise ensuite par Émile Bérout, le fils de Jeanne Guers-Bérout et de Jean-Charles-Henri-Aimé Beroud.

Dans la préface de Chavan est mis en avant le lien entre Alexandre Vinet et l'un des éditeurs parisiens chez lesquels il a fait publier quelques-uns de ses ouvrages. Les *Discours* ont ainsi été publiés de son vivant à Paris chez l'éditeur Risler, avec lequel il correspond. On notera ainsi que, Chavan, dans sa volonté d'expliquer l'histoire des différentes éditions des *Discours*, évoque une lettre reçue par l'auteur de l'éditeur Risler lui proposant de rééditer cet ouvrage phare, à la « surprise » de Vinet<sup>139</sup>. Si Vinet commence ses corrections dès l'été 1843, l'ouvrage ne sera pourtant réédité qu'en 1845, témoignant de nombreux retards dont on peine à trouver l'explication<sup>140</sup>.

---

<sup>136</sup>C. R., « Nécrologie », Société de l'histoire du protestantisme français, *Bulletin historique et littéraire*, vol. 40, n°1-6, tome XL, Paris, Agence Centrale de la Société, 16 décembre 1891, p. 223.

<sup>137</sup>*Journal de Genève, national, politique et littéraire*, Genève, 26 mars 1900, p.2.

<sup>138</sup>BAILLY DE LALONDE, *Le Léman ou voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse)*, Paris, France, G.-A. Dentu, 1842, vol. 2, p. 1092.

<sup>139</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XXVII : cette lettre est datée du 14 juillet 1843 et est évoquée par l'agenda même de Vinet, qu'Aimé Chavan a étudié. Si Vinet travaillera donc à nouveau sur son ouvrage, en faisant de nombreuses corrections, « souvent insignifiantes » et rajoutera un dernier discours à son ensemble (p. XXVIII).

<sup>140</sup>*Ibid.*, p. XXIX : Chavan indique ainsi que Vinet une lettre datée du 21 octobre 1844 de l'éditeur, de Mulhouse, exprimant son « regret » sur ce retard.

## 2. L'édition de 1862 : Meyrueis et « Chez les Éditeurs » au 174, rue de Rivoli et 11 rue de Grès

On trouve Meyrueis dans l'édition de 1862 avec la mention, « Chez les Éditeurs, rue de Rivoli, 174 » sur la page de titre<sup>141</sup>.

Charles-Guillaume Meyrueis (1814-1891) succéda à Marc Ducloux, imprimeur-éditeur, mort de maladie, en 1853<sup>142</sup>, à la tête de sa librairie à Paris mais également à celle du Bulletin historique et littéraire édité par la Société de l'histoire du protestantisme français ; dans ce Bulletin, le rédacteur de sa nécrologie le décrit d'ailleurs comme « (...) un excellent chrétien, délicat, laborieux, doux de caractère, aimable et sympathique, en même temps que d'humeur originale et spirituelle »<sup>143</sup>. Son neveu, Edmond Stapfer (1844-1908) était pasteur. Charles Meyrueis est à la tête de deux commerces : il est référencé comme imprimeur-typographe au 11, rue de Grès, adresse à laquelle furent imprimés les ouvrages u'il mit sous presse ; il est également référencé comme « commissionn(aire)-libraire au 174 rue de Rivoli<sup>144</sup>, adresse donnée comme lieu d'édition de l'édition des Discours de 1862, parue « Chez les Éditeurs ».

## 3. Georges Bridel & Cie à Lausanne et la librairie Fischbacher à Paris pour l'édition de 1910

Georges-Victor Bridel (1818-1889), aussi appelé simple Georges Bridel, est un personnage important de l'édition et notamment de l'édition romande, en particulier à Lausanne. Il a un intérêt particulier pour l'édition religieuse, ce qui peut s'expliquer par son histoire familiale : il est en effet issu d'une famille de pasteurs, son père, Philippe-Louis Bridel, occupe « dès 1832, la charge de premier pasteur de l'Église vaudoise », et son frère Louis étant pasteur à la chapelle Taitbout dans les années 1840<sup>145</sup>, disposant ainsi d'un certain prestige social, « les ministres de l'Évangile (faisant) partie de l'élite »<sup>146</sup>. « La famille Bridel adhère avec enthousiasme à la cause du Réveil »<sup>147</sup> : l'orientation de Georges Bridel vers les métiers de libraire et d'éditeur, moyen d'évangélisation à grande échelle, n'est pas illogique, d'autant que « Georges Bridel ouvre une école du dimanche (1837) dans laquelle il enseigne la Bible à une centaine d'enfants et lance les *Lectures pour les enfants* ». <sup>148</sup> Sa carrière éditoriale commence véritablement lorsqu'il devient commis chez l'éditeur Marc Ducloux à Lausanne de 1839 à 1841, avant de partir pour Paris, où il va faire un stage chez l'éditeur L. R. Delay<sup>149</sup> – celui-ci succédant à J.-J. Risler<sup>150</sup>, il éditera également des ouvrages de Vinet. En 1844, Georges Bridel reprend la librairie et le fonds d'édition de son ancien patron, Marc Ducloux. Avec la crise religieuse de 1847 qui voit la naissance de l'Église libre, « la librairie de Bridel devient le centre des publications libristes, dont certaines, traitant de l'indépendance de l'Église vis-à-vis de l'État, ont un caractère ouvertement

<sup>141</sup>VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, 1862.

<sup>142</sup>C. R., « Nécrologie », Société de l'histoire du protestantisme français, *Bulletin historique et littéraire*, Op. Cit., p. 223.

<sup>143</sup>*Ibid.*, p. 223.

<sup>144</sup> *Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers* : Firmin Didot et Bottin réunis, 1862, p. 413

<sup>145</sup>CORSINI Silvio (dir), « Science et érudition au service de la foi. L'édition G Bridel. », *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie. 1493-1993*. Payot, Lausanne. 1993. p. 87.

<sup>146</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>147</sup>*Ibid.*, p. 87.

<sup>148</sup> *Ibid.*, p. 87.

<sup>149</sup> *Ibid.*, p. 77.

<sup>150</sup>Catalogue de la librairie protestante de L. R. Delay, successeur de J. J. Risler, rue Basse-du-Rempart, 62, Paris. 1842. Page de titre. Pour les références à Vinet et à ses ouvrages et brochures disponibles dans le catalogue, on peut consulter les pages suivantes : 2, 6, 8, 10, 17, 21, 31, 32, 36, 39, 47, 49, 57, 62, 67.

polémique »<sup>151</sup>. En 1851, il vend sa librairie pour se consacrer à l'édition. La société d'édition de Georges Bridel perdure jusqu'en 1923, date à laquelle Payot reprend son fonds d'édition. Durant son existence, « la maison Bridel a édité près d'un millier de titres (...) ». La société de Bridel, de son vivant, avait fait une large place au religieux, à l'histoire, à la littérature et aux ouvrages scolaires<sup>152</sup>, des domaines dans lesquels on retrouve Vinet.

Charles-Guillaume Fischbacher (1840-1919) est un éditeur protestant qui fit carrière à Paris : d'origine strasbourgeoise, il choisit de rester en France et à Paris en 1871 après le conflit franco-prussien<sup>153</sup>. Il a d'abord travaillé à partir de 1854 pour la maison d'édition Treuttel et Würtz, « alors la principale maison protestante d'édition de Paris » puis pour la librairie Joël Cherbuliez<sup>154</sup>. Avec Jules Sandoz, libraire à Neuchâtel, il fonde en novembre 1871 la librairie Sandoz et Fischbacher, succédant à Cherbuliez et à Charles Meyrueis, celui-ci se retirant pour se « (consacrer) tout entier à sa famille »<sup>155</sup> ; en 1878, Fischbacher acquiert les droits de son associé, et seul son nom subsiste dans sa raison sociale. La société devient société anonyme en 1882<sup>156</sup>. Cette librairie s'est d'abord fait connaître « grâce à ses grandes publications historiques, philosophiques, théologiques et littéraires »<sup>157</sup> ; une grande place est faite aux ouvrages protestants en particulier libéraux : ainsi « y ont été publiées les œuvres des grands penseurs protestants (pasteurs, théologiens, historiens) et plus particulièrement les écrits des partisans du libéralisme en théologie »<sup>158</sup>. Ce n'est donc pas un hasard si la librairie Fischbacher a publié les œuvres de Vinet, dont elle « a[vait] acquis les droits de propriété (...) »<sup>159</sup>.

#### 4. La figure de Marc Ducloux

Georges Bridel, Risler, Delay, Ducloux sont ainsi tous des acteurs du monde de l'édition et de librairies qui se connaissent et ont des liens, participant tous à la

<sup>151</sup> CORSINI Silvio (dir), « Science et érudition au service de la foi. L'édition G Bridel. », *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie.1493-1993, Op. Cit.*, p. 87.

<sup>152</sup> *Ibid.*, p. 91 : « (...) entre 1844-1923 (Payot reprend son fonds d'édition) la maison Bridel a édité près d'un millier de titres (...). À la mort du fondateur, 24 % des titres sont des ouvrages à caractère religieux ; « les ouvrages d'histoire représentent 29 % (...), 24 % de l'ensemble est constitué par des ouvrages littéraires (il s'agit exclusivement de littérature populaire à tendance moralisante, en particulier l'œuvre abondante d'Urbain Olivier). La maison Bridel se spécialise dans les ouvrages scolaires (par exemple la *Chrestomathie française* d'Alexandre Vinet), qui représente 10 % du total. ».

<sup>153</sup> GILLOT Hubert, « Chapitre VIII. Littérature de langue française », Université de Strasbourg (1538-1970). Faculté des lettres et sciences humaines, *Bibliographie alsacienne : revue critique des publications concernant l'Alsace*, T. 5, 1931-1933, Publication de la faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. Hors série, Paris, Les Belles Lettres, p. 300.

<sup>154</sup> Société de l'histoire du protestantisme français, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français : études, documents, chronique littéraire*, 1940, Paris, p. 438.

<sup>155</sup> C. R., « Nécrologie », Société de l'histoire du protestantisme français, *Bulletin historique et littéraire, Op. Cit.*, 223.

<sup>156</sup> DE GUBERNATIS Angelo (1840-1913), *Dictionnaire international des écrivains du jour*, T.3, Florence, L. Niccolai, publication de 1888 à 1891, p. 1365.

<sup>157</sup> *Ibid.*, p. 1365.

<sup>158</sup> « éditeur depuis 1872 », site des éditions Fischbacher, Consulté le 25/06/2019, <http://www.editionsfischbacher.com/fischbacher/1872.htm>. Il est à noter que le site de la librairie prend 1872 comme date fondatrice dans sa notice de présentation et ne présente pas son fondateur principal, Charles-Guillaume Fischbacher, dont elle reprend le nom. La librairie Fischbacher est toujours active aujourd'hui ; si elle reconnaît son héritage protestant libéral, sa perspective s'est élargie aujourd'hui : « Historiquement, le fonds s'est enrichi de littérature, d'ouvrages pour la jeunesse et de livres ayant trait aux arts du spectacles (théâtre, musique, musicologie...) ». ».

<sup>159</sup> DE GUBERNATIS Angelo (1840-1913), *Dictionnaire international des écrivains du jour*, T.3, Florence, *Op. Cit.*, p. 1365.

diffusion d'ouvrages religieux, comme ceux de Vinet, malgré la distance entre Paris et Lausanne. On peut aussi noter l'importance de Lausanne par rapport à Vinet, puisqu'il s'agit de sa ville de naissance, et lui-même y restera toujours attaché, finissant sa carrière professorale à l'Université de Lausanne. Même si Marc Ducloux ne semble pas directement lié aux différentes éditions étudiées dans ce travail de recherche, il nous semblait légitime de présenter cet homme, lié à Vinet dont il édita les œuvres, et à Bridel qui, de fait, en est le successeur.

Né à Neuchâtel, Marc Ducloux passera cependant une grande partie de sa vie dans le canton de Vaud, et notamment à Lausanne, où il commença à travailler dans le monde de la presse en étant, à dix-sept ans, « commissionnaire dans les bureaux d'un journal paraissant à Lausanne, le *Nouvelliste vaudois* »<sup>160</sup>. Il s'établit comme « imprimeur, libraire et éditeur » « vers 1830 ou 1832 » à Lausanne ; son entreprise semble rencontrer un succès assez considérable comme semble le montrer le journal trimensuel *L'intermédiaire des chercheurs et curieux. Questions et réponses littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, trouvailles et curiosités* : « Sa maison devint bientôt la plus considérable de la Suisse de langue française. Il fut lié avec les auteurs vaudois les plus marquants de cette époque : Alexandre Vinet, Juste Olivier, Charles Monnard, Charles Secrétan et d'autres. »<sup>161</sup>. (Remarquons ici que Vinet est ici décrit comme appartenant aux « auteurs vaudois les plus marquants de cette époque », et que ces auteurs cités sont protestants). D'après l'auteur de la notice sur M. Ducloux, celui-ci se serait expatrié à cause du conflit politique et religieux en 1844<sup>162</sup> pour gagner Paris, où il continua son activité d'imprimeur-libraire. Il y mourut en 1853, Meyrueis prenant la suite de son affaire. Spécialisé dans les « publications protestantes », telles les œuvres de Vinet, il édita « nombre d'ouvrages importants d'histoire, de philosophie et de littérature »<sup>163</sup>, ce qui semble être un point commun avec son successeur à Lausanne, Georges Bridel.

---

<sup>160</sup>L. Y., « Marc Ducloux », *L'intermédiaire des chercheurs et curieux. Questions et réponses littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, trouvailles et curiosités*, journal paraissant « les 10, 20 et 30 de chaque mois », fondé en 1864, LIV<sup>e</sup> volume, 42<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> semestre 1906, Paris (IX<sup>e</sup>), 31 bis, rue Victor MAAssé, 20 septembre 1906, p. 414.

<sup>161</sup>*Ibid.*, p. 414.

<sup>162</sup>*Ibid.*, p. 414 : « Les luttes politiques et religieuses dont Lausanne et le canton de Vaud furent le théâtre vers l'année 1844, firent naître chez Marc Ducloux le désir de s'expatrier. En cette année, il remit son imprimerie à MM. Bonamici et Cie, et sa librairie et son fonds d'éditions à M. Georges Bridel. Il avait acquis une honorable situation de fortune (...) ».

<sup>163</sup>*Ibid.*, p. 415.



## 5. La Société d'édition Vinet (1908)

La Société d'édition Vinet a été créée le 23 avril 1908 à Lausanne « par un certain nombre d'admirateurs du grand moraliste et critique Alexandre Vinet » : cette société avait pour but la « publication » - c'est-à-dire l'édition d'œuvres posthumes de l'auteur voire la réédition de certaines œuvres épuisées - « d'une édition méthodique de ses œuvres »<sup>164</sup>. Cette société est due au travail de Philippe Bridel, d'Henri Vuilleumier, « les deux rédacteurs de la *Revue de la théologie et de la philosophie* »<sup>165</sup> et d'Aimé Chavan, pasteur et professeur à l'Université de Lausanne<sup>166</sup>. Elle est l'héritière de la volonté de ces « admirateurs du grand moraliste » de publier son œuvre, qui n'a pas été publiée entièrement du vivant de Vinet<sup>167</sup> : c'est surtout après sa mort que certains de ses proches « (ont mis au jour), d'après des manuscrits et des notes de l'auteur complétées par les cahiers de cours de ses meilleurs élèves (...), les autres œuvres de Vinet »<sup>168</sup> ; s'il n'existait alors pas de « société d'édition Vinet », un « comité » s'était constitué pour éditer ses œuvres : « Aussi, immédiatement après sa mort, un comité se constitua pour préparer une édition de ses œuvres. Il était formé d'amis du défunt : les professeurs Samuel Chappuis et Charles Secrétan, le pasteur Scholl, Alexis Forel en Suisse et, à Paris, Henri Lutteroth, auxquels s'associèrent Mme Forel et surtout Mme Vinet »<sup>169</sup>. En 1908, plusieurs facteurs ont favorisé l'apparition de cette société : d'une part, des œuvres qui étaient « épuisées » d'où la « nécessité d'une réédition », d'autre part, des « documents nouveaux, et, encore plus, la disparition des contemporains permettaient de livrer au lecteur un texte non expurgé et d'une rigueur critique plus poussée » : ces « contemporains »<sup>170</sup>. Ainsi, cette époque marquait un certain renouveau pour l'œuvre de Vinet, enrichie de nouveaux documents, notamment par la mise au jour de documents de ses contemporains, mais aussi par la permission de prendre du recul par rapport à l'œuvre du moraliste.

L'idée première de cette Société d'édition était ambitieuse, puisqu'il s'agissait de publier « une édition scientifique de l'œuvre *intégrale* de Vinet, y compris ses lettres, ses notes de cours, ses plans de sermons, ses « agendas », etc »<sup>171</sup> : ce projet initial devait s'adresser « à la fois au public en général et aux spécialistes », afin de « (rendre) possible une vue d'ensemble définitive de toutes les faces du génie de Vinet »<sup>172</sup>. Le projet était de grande ampleur : « On comptait que la publication d'une grande édition complète aurait plus de chances de succès

<sup>164</sup>« Les œuvres de Vinet », *Gazette de Lausanne*, 20/06/1929, p. 4

<sup>165</sup>VUILLEUMIER Maurice, 1937, « La société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, 1937, vol. 25, n° 105, p. 347.

<sup>166</sup>DAULTE Philippe, « Le cinquantenaire de la société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, 1959, vol. 9, n° 2, p. 182.

<sup>167</sup>DELACRÉTAZ Aline et Jean-Marie ROULIN, « Tombeaux de Vinet », MAGGETTI Daniel et LAMAMRA Nadia (eds.), « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : études sur Alexandre Vinet, *Op. Cit.*, p. 325 : « Pour les disciples de Vinet, sa femme, ses élèves, ses amis fondateurs de l'Église libre, c'est un maître à penser qui meurt, mais un maître à penser dont l'enseignement a été essentiellement oral ou journalistique, peu de ses textes ayant été publiés de son vivant ».

<sup>168</sup>VUILLEUMIER Maurice, « La Société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, *Op. Cit.*, p. 347.

<sup>169</sup>DAULTE Philippe, « Le cinquantenaire de la société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, *Op. Cit.*, p. 182.

<sup>170</sup>VUILLEUMIER Maurice, « La Société d'édition Vine », *Revue de Théologie et de Philosophie*, *Op. Cit.*, p. 347-342.

<sup>171</sup>D'après CHAVAN, *De la réédition de l'œuvre de Vinet*, Lausanne, 1908, cité dans DAULTE Philippe, « Le cinquantenaire de la société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, *Op. Cit.*, p. 182.

<sup>172</sup>*Ibid.*, p. 183.

auprès du monde cultivé qu'une simple réimpression partielle ; quelques mécènes nous viendraient en aide, les bibliothèques, les universités, l'État lui-même, des sociétés peut-être, soutiendraient financièrement l'entreprise ; et les plus larges perspectives se déployaient devant nos yeux »<sup>173</sup>. Ce projet d'édition complète n'a pas abouti, à cause des difficultés financières de la société – dont la *Gazette de Lausanne* fait état à plusieurs reprises, en relayant l'appel aux dons dans ses articles consacrés à la société<sup>174</sup> – et de « fragments » pas toujours pertinents ou exploitables, et c'est finalement une édition « presque complète » qui a été choisie<sup>175</sup>, avec une organisation par thèmes et types d'écrits des œuvres de Vinet<sup>176</sup>. D'après Jean-Marie Roulin, ce projet d'une « édition critique de l'œuvre du théologien » « fut achevé en 1964 »<sup>177</sup>.

C'est Aimé Chavan qui dirige la réédition des *Discours*, qui paraît en 1910, après un long travail de recensement des « variantes » des différentes éditions parues du vivant de Vinet et pour constituer une préface critique de l'histoire éditoriale de l'œuvre<sup>178</sup>, qui est reconnue digne « d'un intérêt des plus vifs »<sup>179</sup>.

Il s'agit à présent de nous intéresser à l'objet livre auquel nous nous intéressons : après avoir essayé au mieux de présenter l'histoire éditoriale des *Discours sur quelques sujets religieux*, nous allons à présent nous intéresser à l'évolution concrète des éditions des *Discours*.

---

<sup>173</sup>*Ibid.*, p. 183.

<sup>174</sup>Articles de la *Gazette de Lausanne* « Les œuvres de Vinet » du 20/06/1929, p. 4 et « Société Alexandre Vinet », du 19/03/1910 comme exemples.

<sup>175</sup>DAULTE Philippe, 1959, « Le cinquantenaire de la société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, *Op. Cit.*, p. 183.

<sup>176</sup>*Ibid.*, p. 183. : « Le plan d'ensemble de l'édition, établi en 1908, prévoyait trente tomes, répartis dans cinq séries d'inégale importance : i° Critique littéraire (onze volumes), 20 Philosophie morale et religieuse (cinq volumes), 30 Prédications et études bibliques (six volumes), 40 Ecclésiologie et théologie pratique (sept volumes), plus une cinquième série éventuelle : Choix de lettres inédites (un volume). Il s'agissait, d'une part, de rééditer les ouvrages épuisés des éditions primitives, en les dotant d'introductions et de notes et, d'autre part, de tirer de nouveaux volumes des articles imprimés et des écrits inédits de Vinet. »

<sup>177</sup>ROULIN Jean-Marie, « Chapitre VI. Alexandre Vinet », FRANCILLON Roger (ed.), 2015, *Histoire de la littérature en Suisse romande*, *Op. Cit.*

<sup>178</sup>Dans la *Gazette de Lausanne* paru le 21/03/1910, Aimé Chavan a écrit au journal pour rectifier une erreur qu'a fait le journal à propos de la parution prochaine des *Discours* : « Le volume qui va paraître est celui auquel je travaille depuis près de deux ans, les *Discours sur quelques sujets religieux*. Il contiendra le texte de la quatrième édition, portera en notes les variantes des éditions précédentes, et sera précédé d'une introduction historique dans laquelle j'ai réuni tous les renseignements que m'ont fournis sur ce volume et sa préparation l'*Agenda* et la *Correspondance* inédite de Vinet ».

<sup>179</sup>Dans la *Gazette de Lausanne* paru le 21/06/1910, l'article « les œuvres de Vinet » montre l'intérêt porté alors pour cette réédition et notamment à sa préparation, par Aimé Chavan, qui est saluée : « ...Dans une préface de trente et une pages d'un intérêt des plus vifs, M. Aimé Chavan, qui s'était chargé de la révision du volume et de sa préparation, expose la très curieuse et très suggestive histoire des « discours », d'après le fameux « agenda » de Vinet et d'après sa correspondance. Il signale toutes les variantes qu'une étude attentive lui a permis de constater. Ceux qui s'intéressent à l'évolution de la pensée de Vinet ont ainsi sous les yeux le texte des quatre éditions successives. »



## PARTIE 2. LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU TEXTE DES *DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS RELIGIEUX* DE A. VINET

### I. DONNÉES STATISTIQUES

Ici, nous nous intéressons aux notes de bas de page. Celles-ci indiquent, grâce au travail fait par Chavan, dans une grande majorité les modifications faites par Vinet lui-même sur l'ensemble de son texte. Les notes de bas de page servent aussi pour l'éditeur à indiquer les changements « invisibles » du texte (changement d'une minuscule en majuscule, changement de titre, indication d'un discours qui a été divisé en deux parties, etc). Voici le tableau récapitulatif des statistiques des notes infrapaginales élaboré à partir des données issues du travail de A. Chavan dans l'édition 1910 des *Discours sur quelques sujets religieux* :

Illustration 2 (Tableau) récapitulatif statistique des notes infrapaginales indiquant des modifications du texte en fonctions de la longueur des *Discours* et de leur édition d'entrée dans l'ouvrage de Vinet.

Page	Titre	Particularités / présence initiale et modifications du chapitre	N ombre de notes...	...dont passages longs	N ombre de pages
3	Réflexions préliminaires	-éd 1. la 4 <sup>e</sup> éd. présente des erreurs de transcriptions, non reproduites dans l'éd. présente	11		9
13	Avertissement de la 3 <sup>e</sup> éd.	3 <sup>e</sup> éd.	0		3
16	Avertissement de la 4 <sup>e</sup> éd.	4 <sup>e</sup> éd.	0		1
17	Les religions de l'homme et la religion de Dieu	Éd 1. Commence le texte des <i>Discours</i> .	29		16
33	Les mystères du christianisme	Éd 1	21		16
49	L'Évangile compris par le cœur	Éd 1	13	1 page 51	14
63	Un caractère du christianisme	Éd 1: Changement de titre : une <i>preuve</i> du	41		19

Partie 2. Les changements apportés au texte des Discours sur quelques sujets religieux de A. Vinet

		christianisme			
82	La foi. 1er discours	Éd 1 : les discours 1 et 2 ne forment qu'un seul chapitre	29	- p. 85-88 - p. 89 - p. 92	15
97	La foi. 2e disc.	Éd 1 : les discours 1 et 2 ne forment qu'un seul chapitre	12		13
110	L'athéisme des Ephésiens avant leur conversion	Éd 1	24		14
124	La grâce et la foi	Éd 1	26	1	15
139	L'homme privé de la gloire devant Dieu. 1er disc.	Éd 2	22		14
153	L'homme privé de la gloire devant Dieu. 2E disc.	Éd 2	46		23
176	Sur le principe de la moralité chrétienne	Éd 1. Changement de titre : morale > moralité	38		17
193	La nécessité de devenir enfants	Éd 2	19		15
208	Le chrétien dans la vie active	Éd 1	19	- dont note de l'auteur en fin de chapitre. - dont 1 long passage p. 221-222	20
228	La recherche de la gloire humaine incompatible avec la foi	Éd 1	29	- p. 230-231 - p. 233-234 - p. 236-239	19
247	Les membres faibles de l'Église	Éd 1	19	- p. 255-256/258	16
263	L'intolérance de l'Évangile	Éd 2 ; paru en brochure en 1830	13		12

275	La tolérance de l'Évangile	Éd 2 ; paru en brochure en 1830	13		14
289	L'entrée de Jésus à Jérusalem (dimanche des rameaux)	Éd 1	16	-dont une modif. p. 297-298 - 1 long passage : note de l'auteur	13
302	Les idoles favorites	Éd 1 (fermait initialement l'ouvrage)	14		15
317	Le chrétien de nom accusé par ses pensées	Éd 2	54	- 1 p. 331-336	23
340	La consolation du Christ et les consolations du chrétien	Éd 1	27	- 2	20
360	L'étude sans terme. 1er disc.	Éd 3 et 4	37		26
386	L'étude sans terme. 2Nd disc.	Éd 3 et 4	25		21
407	La foi d'autorité	Éd 3 et 4	11		23
430	Le repentir et la repentance	Éd 3 et 4	19	+ note dans le texte de l'auteur sur la piété	14
456	Les trois réveils	Éd 4	0		31
487	Table des matières		2		2
<span style="background-color: yellow;">1ère édition</span> <span style="background-color: green;">2° édition</span> <span style="background-color: blue;">3° édition</span> <span style="background-color: magenta;">4° édition</span>					

**Partie 2. Les changements apportés au texte des Discours sur quelques sujets religieux de A. Vinet**

Nous avons ainsi récapitulé ces notes en fonction des chapitres et de leur nombre de pages, aboutissant à ce graphique représentatif :

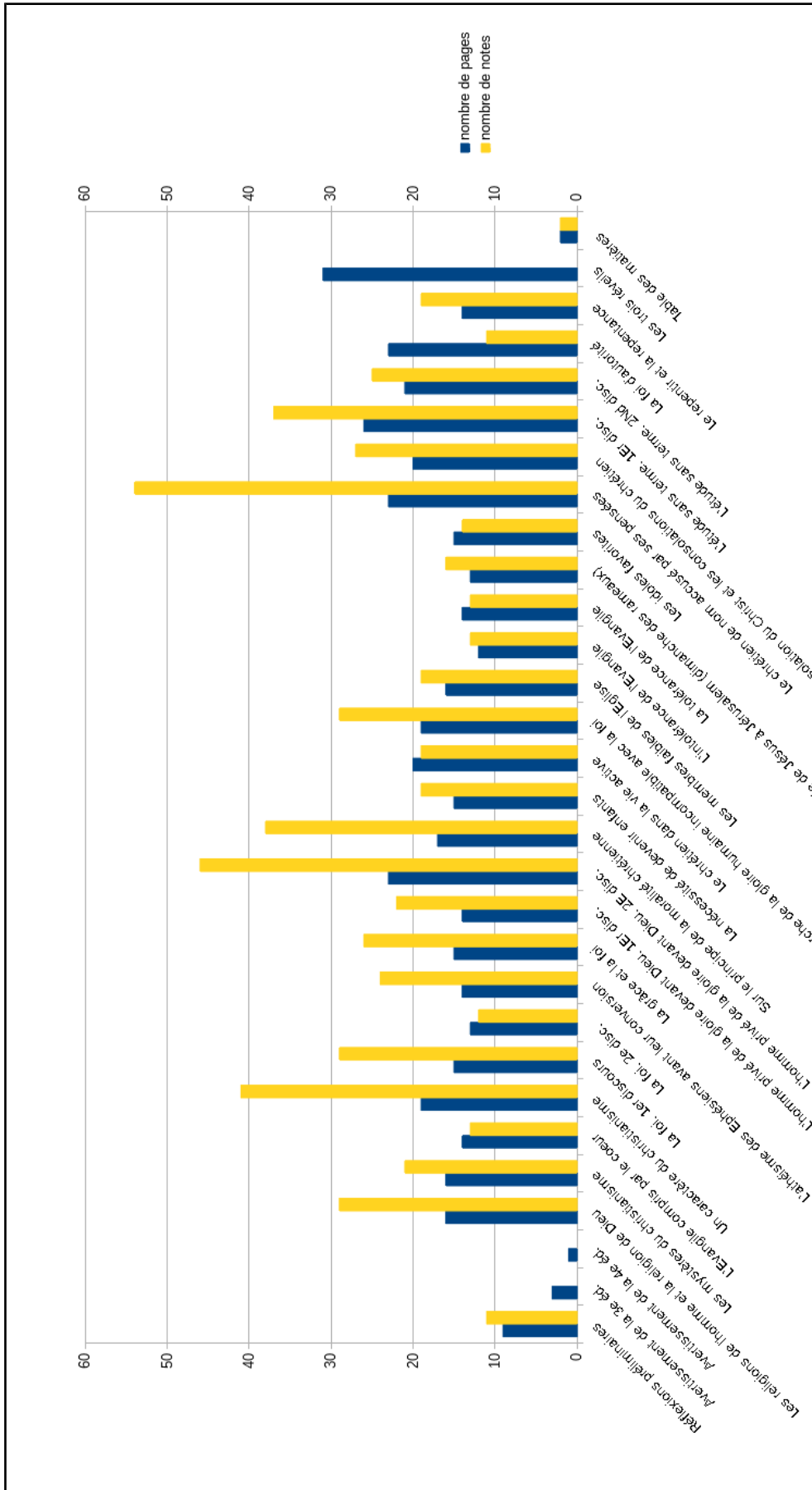


Illustration 3 (Graphique) : Le nombre de notes de bas de page en fonction de l'ordre des chapitres des *Discours sur quelques sujets religieux*

Ce graphique (Illustration 3) nous permet de mesurer l'ampleur des modifications de textes faites par l'auteur – et dans une moindre mesure, par l'éditeur. Nous n'avons pas distingué les deux, sachant que les notes faites par les éditeurs sont d'une part largement inférieures à celles qui indiquent purement les changements faits par l'auteur, d'autre part, elles servent également à distinguer des modifications que l'auteur a pu apporter, et à comprendre le sens de certaines modifications (par exemple dans le cas d'une scission d'un discours).

Il nous faut d'abord montrer la particularité de certains textes, que l'on peut exclure des textes nommés « discours » tout en faisant partie du contenu de l'ouvrage de Vinet, puisque rédigés par l'auteur. Il s'agit des textes de début et de fin, tels que : les « Réflexions préliminaires », l' « avertissement de la 3<sup>e</sup> édition » et l' « avertissement de la 4<sup>e</sup> édition », ainsi que la « table des matières ». Ces parties comptent peu de pages (de 2 à 9) ; pour les trois premières, il s'agit pour l'auteur de justifier son ouvrage ainsi que ses rééditions. De façon évidente, les parties ajoutées dans la quatrième édition n'ont pas subi de modifications (« Avertissement de la 4<sup>e</sup> édition », « Les trois réveils »). On notera qu'il n'y a pas d'avertissement pour la 2<sup>e</sup> édition, malgré l'ajout ou la modification de plusieurs discours ; cependant, comme cette deuxième édition (1832) a eu lieu très peu de temps après la première (1831), on serait tenté de penser que Vinet n'a pas pensé nécessaire de la justifier, et que son seul but était de répondre à une demande, d'autant plus que l'éditeur reste le même (Risler), avec seulement l'ajout de la librairie de Susanne Guers à Genève.

Nous observons également que la majorité des discours sont d'une longueur, dans l'édition 1910, comprise entre 10 et 20 pages (21 sur 26), allant de 12 pages au minimum (« L'intolérance de l'Évangile ») à 31 pages pour le plus long (« Les trois réveils »). Le nombre de notes infrapaginales par discours varie aussi beaucoup : de 0 note (« Les trois réveils ») à 54 notes (« Le chrétien de nom accusé par ses pensées »). Un peu plus de la moitié des discours comporte un nombre de notes supérieur ou égal à 20 notes (14 sur 26). À l'exception du dernier discours (« Les trois réveils »), aucun ne comporte moins de 10 notes ; cinq discours comportent un nombre de notes inférieur à 15 – « L'Évangile compris par le cœur », « La foi. 2<sup>nd</sup> discours », « L'intolérance de l'Évangile », « La tolérance de l'Évangile », « La foi d'autorité » – alors que cinq chapitres en comportent au moins 30 - « Un caractère du christianisme », « L'homme privé de la gloire devant Dieu. 2<sup>nd</sup> discours », « Sur le principe de la moralité chrétienne », « Le chrétien de nom accusé par ses pensées » et « L'étude sans terme. 1<sup>er</sup> discours ».

Le peu de modifications visibles dans cet ouvrage pour certains discours est dû surtout à la préparation en amont de Vinet : on le sait, il a lui-même parfois lu et prêché directement certains sermons, notamment dans la première édition ; de plus, il a adjoint à l'ensemble des discours qui avaient déjà paru individuellement en brochure séparée, comme « L'intolérance de l'Évangile » et « La tolérance de l'Évangile », qui avaient paru en même temps en 1830 et de façon anonyme<sup>180</sup>, ou encore « Les trois réveils », sermon prêché en octobre 1843 et envoyé à l'éditeur en août 1844<sup>181</sup>.

<sup>180</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », Vinet Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, 1910, p. XIV.

<sup>181</sup>Extrait de l'agenda de Vinet, *Ibid.*, p. XXVIII.

## II. TYPOLOGIE DES VARIANTES PRÉSENTES DANS LES QUATRE PREMIÈRES ÉDITIONS DES *DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS RELIGIEUX* DE VINET.

Nous allons essayer de présenter ici une typologie des différents types de modifications effectuées par Vinet dans le texte des *Discours*. Nous allons donc d'abord donner les types de modification et leurs raisons. Pour cela, nous invitons le lecteur à consulter l'édition de 1910 des *Discours sur quelques sujets religieux*, dans lequel le professeur et pasteur Aimé Chavan a recensé toutes les modifications du texte faites par l'auteur au cours des quatre éditions parues de son vivant. Nous en avons nous-mêmes fait la recension, cette recension est disponible en document annexe et présente les chapitres, pages dans lesquels des modifications ont été faites, avec quelques remarques occasionnelles sur celles-ci. Nous nous proposons de nous attarder sur quelques cas particuliers propres à l'ouvrage des *Discours* de Vinet, ceci pour nous éclairer sur les raisons de tels changements et ainsi sur la conception de l'ouvrage.

### A. Les corrections formelles et variantes stylistiques

Nous comprenons ici les changements du texte dans un but non de modifier, éclaircir, corriger une idée principale, mais liées avant tout à la langue française et à des aspects que l'on pourrait appeler stylistiques. Ici, le but de l'auteur n'est pas forcément de modifier le fond de son texte, mais de le corriger (orthographe, syntaxe, grammaire, oublis et fautes de frappe). L'auteur est aussi amené à modifier son texte de par une appréciation personnelle. Ce type de modifications est très présent dans l'ouvrage, ce qui explique en partie le nombre de notes de bas de page dans l'édition de 1910. Plusieurs cas de figure existent.

#### *1. Les corrections orthographiques et liées aux fautes d'impression*

##### **a. les « coquilles »**

Il s'agit ici de fautes de frappe, d'oublis, qui peuvent soit être liés à des erreurs de relecture par l'auteur ou ses amis qui ont relu son travail, comme le pasteur Grandpierre, soit à des erreurs d'impression.

- On note que certaines fautes d'impression sont indiquées en notes de bas de page et identifiées comme telles de façon formelle, comme à la page 116, où, dans la troisième édition, « à ces mêmes Ephésiens » va devenir « aux Ephésiens » dans la quatrième édition. L'erreur est indiquée entre crochets, « [pure faute d'impression] ». On en relève également cinq autres exemples (pages 194, 204, 352, 353 et 371) identifiées en notes de bas de page comme « [faute d'impression] ».

- Il existe d'autres erreurs liées à des accords sujet-verbe ou sujet-adjectif, qui ne sont pas identifiées comme des erreurs d'impression. Ce genre de correction relève donc principalement d'un oubli dans la relecture et ont été corrigées dans la quatrième édition et ne change pas vraiment le sens de la phrase.

Ex : page 260 : « c'est eux que » dans les éditions 1, 2 et 3 → « Ce sont eux que » dans la quatrième édition.

Ex : page 311 : « Et quoi » dans la troisième édition → « eh quoi » dans la quatrième édition.

Cependant, il est noté au début de l'édition de 1910, au début des « Réflexions préliminaires », à la page 3, que « La 4<sup>e</sup> éd. Présente dans cette page quelques menues erreurs de transcription, que nous n'avons pas reproduites. ».

## b. Les erreurs d'accord qui induisent des changements d'interprétation

A plusieurs reprises on trouve des erreurs d'accord de type sujet-verbe ou sujet-adjectif qui peuvent donner lieu à de (minimes) changements de sens.

Ex : page 293 : dans la première édition, « Une réparation éclatante, un sacrifice d'un prix immense, proclame jusqu'aux » → « Une *dispensation prodigieuse*, un sacrifice / immense, proclament jusqu'aux » dans la quatrième édition.

C'est aussi le cas avec des termes qui, théologiquement, peuvent prêter à confusion à cause d'une absence de majuscule :

Page 408	« bon esprit de Dieu » (éd. 3) ( <i>esprit</i> est entendu au sens matériel du terme...	« bon Esprit de Dieu » (éd. 4) ... alors qu'ici, Esprit est lié directement à la 3 <sup>e</sup> personne de la Trinité <sup>182</sup> )
Page 412	« des écritures » (éd. 3) ( <i>écritures</i> s'entend comme le résultat du fait d'écrire..	« des Ecritures » (éd. 4) ...ici, il s'agit de la Bible <sup>183</sup> )
Page 415	« l'église qui croit » (éd. 3) (ici, on parle du bâtiment religieux...	« l'Église qui croit » (éd. 4) ...alors qu'ici, il s'agit de la communauté religieuse <sup>184</sup> )

## 2. Les modifications purement stylistiques

Il s'agit ici du changement opéré dans le texte des *Discours* par Vinet pour des raisons qui semblent être plus liées à une appréciation personnelle, une exigence de fluidité du texte. C'est par exemple le cas avec des inversions dans les phrases de mots ou groupes de mots, ou à certains mots remplacés par d'autres : le sens de la phrase, de l'idée, ne change ici pas vraiment.

### a. Des remplacements de mots (noms, verbes, adjectifs, locutions) par un synonyme

Il s'agit ici pour l'auteur de remplacer un mot par un autre, proche mais dont il préfère l'usage, soit pour des raisons d'appréciation personnelles (et parfois difficiles à évaluer), soit parce qu'elles résonnent comme étant plus « sophistiquées », « littéraires », soit parce qu'elles paraissent ainsi plus claires dans leur formulation finale. Le remplacement d'un terme (nom, verbe, ajectif, locution) par un autre proche est en général très bref (il s'agit seulement d'un seul mot changé) et prend une grande place dans l'ensemble des modifications (au moins 200 occurrences sur environ 628 notes de bas de page).

<sup>182</sup>CNRTL, *Définition de ESPRIT*, <https://www.cnrtl.fr/definition/esprit>, (consulté le 13 juillet 2019).

<sup>183</sup>CNRTL, *Définition de ECRITURES*, <https://www.cnrtl.fr/definition/ECRITURES>, (consulté le 13 juillet 2019).

<sup>184</sup>CNRTL, *Définition de EGLISE*, <https://www.cnrtl.fr/definition/eglise>, (consulté le 13 juillet 2019).

**Partie 2. Les changements apportés au texte des Discours sur quelques sujets religieux de A. Vinet**

Ex. 1 : La locution « il y a » peut ainsi être remplacée par une formule verbale plus soutenue :

p. 4	« <i>il y a</i> un besoin exagéré d'uniformité... » (éd. 1, 2, 3)	« il <i>règne</i> un besoin exagéré d'uniformité » (éd. 4)
------	--	--

Ex. 2 :

p. 49	- « Dieu <i>a destiné</i> le monde à être non seulement » (éd. 1,2,3)	→ « Dieu <i>a voulu</i> que ce monde <i>fût</i> non seulement » (éd.4)
p. 49	- « une grande dépravation des mœurs » (éd.1, 2,3)	→ « une grande corruption des mœurs » (éd. 4)
p. 72	- « exilés du Paradis » (éd. 1,2,3)	→ « exilés d'Eden » (éd. 4)
p. 72	- « parmi les savants... » (éd. 1,2,3)	→ « parmi les doctes... » (éd. 4)

Ici, le premier exemple p. 49 permet de souligner la toute-puissance du dieu chrétien et également d'utiliser une forme verbale au subjonctif passé, remplaçant le « à être » plus courant ; dans la même page, la « corruption des mœurs », aussi péjorative que « dépravation des mœurs », permet d'insister sur le processus actif de corruption, et non la passivité des mœurs. A la page 72, le terme « d'Eden » peut paraître plus poétique et religieux que celui de « Paradis » ; les « savants » deviennent les « doctes », terme moins courant.

Ex 3 : des termes complétés à des fins de précisions :

p. 129	- « dans la grâce... » (éd. 1)	→ « dans l'idée de la grâce... » (éd. 4)
--------	--------------------------------	--

**b. Des reformulations plus « stylisées » ou plus « littéraires »**

Parfois, c'est la phrase ou une partie de la phrase qui est reformulée à des fins de style et de fluidité. Cela passe par plusieurs procédés :

Ex 1 : les inversions :

p. 7	- « Tout chemin est vrai, qui, long ou court, direct ou détourné, conduit au pied de la croix... » (éd. 1,2)	→ « Long ou court, direct ou détourné, tout chemin est vrai, conduit au pied de la croix... » (éd. 4)
------	--	---

Ici, le procédé permet d'insister sur différents éléments : dans la quatrième édition, l'insistance est portée sur la diversité possible des « chemins », ceci peut-être afin de rassurer le lecteur vis-à-vis des péripéties de la vie.



p. 33	- « Dieu a daigné dans sa bonté subvenir... » (éd. 1,2,3)	→ « Dieu dans sa parfaite bonté a daigné subvenir... » (éd. 4)
p. 115	- « lorsqu'un évènement arrive » (éd. 1,2,3)	→ « lorsqu'arrive un évènement » (« d. 4)

A la page 33, l'insistance est portée sur la bonté « parfaite » de Dieu ; à la page 115, la formulation de la quatrième<sup>e</sup> édition paraît, par l'inversion sujet-verbe un effet plus soutenu.

Ex 2 : les reformulations peuvent amplifier le caractère absolu, fini, universel, inéluctable de l'action.

p. 115	- « son cours, et elle devait l'avoir »(éd. 1,2,3)	→ «son cours, <i>que rien ne pouvait arrêter.</i> » (éd. 4)
--------	--	---

Ex 3 : Certaines reformulations permettent de réduire l'idée au plus essentiel

p. 110	- « Mais Dieu, qui nous dit : 'que votre obéissance soit raisonnable » ne nous interdit certainement pas d'examiner les vérités de la Parole, pour nous convaincre de leur parfaite et admirable conformité avec les données »(éd. 1,2,3)	→ « Mais Dieu ne nous a pas interdit de constater et de mettre en lumière la parfaite et admirable conformité avec les données » (éd. 4)
--------	---	--

Dans la quatrième édition, la reformulation permet d'aller au plus bref et d'inciter simplement sur l'étude biblique.

**c. les ajouts / retraits :**

Les ajouts permettent également des effets plus soutenus de la langue française, ou un effet plus naturel. Ils peuvent aussi constituer des formules d'insistance ou de nécessité (ex 1), ce qui peut se comprendre car Vinet essaie de convaincre le lecteur à sa cause. Cela peut se faire par l'ajout d'adjectifs, d'adverbes, etc.

Ex 1 :

p. 129	- « il faut rechercher »(éd. 3)	→ « il faut <i>absolument</i> rechercher » (éd. 4)
--------	---------------------------------	--

Parfois, au contraire, les ajouts peuvent aussi introduire des nuances (temporelles, d'importance, etc) (ex. 2) :

Ex 2 :

p. 333	- « expression assez souvent répétée »(éd. 3)	→ « expression souvent répétée » (éd. 4)
--------	--	---

Ex 3 : le cas de l'omission de la particule de négation

A la page 4, « je ne pouvais pas choisir » devient « je ne pouvais choisir », plus soutenu.

Chavan n'a pas distingué formellement ces passages incriminés d'autres modifications liées davantage à une réflexion poussée. Il faut aussi remarquer que ces changements témoignent d'une culture littéraire propres à un style qui peut paraître aujourd'hui ancien, vieilli – l'omission de la particule de négation, certains termes utilisés, certaines formules, etc. Il s'agit également d'un texte qui traite de religion, avec un vocabulaire assez technique et spécifique et avec lequel il est préférable d'être déjà familier. Enfin, on remarque que les phrases de Vinet sont en général assez longues et oralisées, voire théâtralisées – page 293 : « Ah : loin de moi de pareils blasphèmes ! » – ce qui ancre l'ouvrage dans un recueil de discours propres à être lus en public ou à faire éprouver de l'émotion.

## **B. Les modifications et des modifications de sens**

Ici, les modifications de texte ont davantage d'impact. En effet, les modifications liées au sens sont de fait *voulues* par l'auteur, qui modifie son texte à dessein. C'est aussi une des raisons de la réédition des *Discours*, en plus du seul fait que l'ouvrage ait pu être épuisé. Vinet, avec un goût perfectionniste, veut améliorer son ouvrage, le rendre plus lisible et plus clair, d'où des changements de longueurs plus ou moins grandes dans le texte.

### ***1. Les « passages courts »***

Nous appelons « passages courts » des modifications du texte nécessitant peu de mots. Il peut s'agir d'une modification d'un seul mot, d'un passage d'une phrase, d'une reformulation.

#### **a. Choix du vocabulaire, mot approprié : l'exemple du terme « expiation »**

Le terme d'« expiation » est utilisé à reprises dans les éditions 1, 2 et 3 ; dans la quatrième édition, ce terme est remplacé par un terme qui vise à être plus précis et approprié. Ainsi, l'« expiation » devient « rémission » (p. 56), rédemption (p. 78, 128), « réparation » (p. 80), « médiation » (p. 114, 130, 189 : renvoie au rôle de Jésus dans la réconciliation entre l'homme, pécheur, et Dieu, qui pardonne les péchés pour les chrétiens), ou encore « abolition » (p. 190). Cinq chapitres sont concernés par ces modifications : « L'Évangile compris par le cœur », « Un caractère du christianisme », « L'athéisme des Éphésiens avant leur conversion », « La grâce et la loi » Dans tous les cas, on remarque que les mots remplaçant « expiation » paraît à chaque fois plus positif que celui-ci : en effet, « expiation » fait référence dans le vocabulaire religieux à un « rite effectué pour apaiser la colère divine », et fait appel à la notion de « sacrifice »<sup>185</sup>, à l'idée qu'il faut une contrepartie parfois douloureuse, un paiement, pour « expier » le péché. Si ce peut être un synonyme de « réparation », ce dernier substantif fait davantage appel au côté positif attendu<sup>186</sup> ; la « rédemption » insiste sur le « rachat du genre humain par le sacrifice du Christ qui a permis la rémission des péchés et donné un espoir de vie éternelle en Dieu »<sup>187</sup> ; l'« abolition » peut dans ce contexte être compris comme une sorte de libération ; enfin, la médiation insiste sur le rôle prépondérant de Jésus-Christ comme intermédiaire entre l'homme et Dieu<sup>188</sup>, essentiel dans la foi chrétienne.

#### **b. L'adresse au lecteur et la personnalisation de la lecture religieuse**

Ex 1 :

p. 56	1,2,3 : « aura pour <i>nous</i> un sens... alors <i>notre</i> esprit... que <i>nous</i> avions acceptées... nous	4 : « aura pour <i>vous</i> un sens... alors votre esprit... que vous aviez acceptées... vous deviendront... roulez
-------	--	---

<sup>185</sup>CNRTL, *Définition de EXPIATION*, <https://www.cnrtl.fr/definition/expiation>, (consulté le 14 juillet 2019).

<sup>186</sup>CNRTL, *Définition de RÉPARATION*, <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9paration>, (consulté le 14 juillet 2019).

<sup>187</sup>CNRTL, *Définition de RÉDEMPTION*, <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9demption>, (consulté le 14 juillet 2019).

<sup>188</sup>GISEL Pierre, « Médiations », GISEL *Encyclopédie du protestantisme, Op. Cit.*, p. 957-958.

deviendront... roule <i>notre</i> existence... <i>nous pénétrerons</i> ... que <i>notre</i> raison... <i>nous nous étonnerons</i> ... »	<i>vous pénétrerez</i> ... que <i>vous</i> raison... <i>vous vous</i> <i>étonnerez</i> ... »
---	--

Ici, Vinet change, dans la quatrième version, la narration à la troisième personne du pluriel « nous » pour la deuxième personne du pluriel, « vous », qui désigne évidemment le lecteur. Vinet, qui faisait partie du groupe sujet des premières éditions, s'exclut dans la quatrième édition, de façon à ce que le lecteur se sente davantage concerné par le passage ; c'est un procédé qui sert également à essayer de convaincre davantage le lecteur.

## 2. Les passages « longs »

Nous appelons « passages longs » des modifications significatives dans l'œuvre des *Discours*, notamment des paragraphes (de la taille d'une demi-page à plusieurs pages) : il s'agit de paragraphes supprimés ou ajoutés. Ces changements opérés modifient également le sens du texte. Vinet, au fil de ses quatre premières éditions, ajoute des discours à son ouvrage, et au sein même des différents discours, des paragraphes entiers, souvent remodelés. Ces passages servent à expliciter certains passages déjà difficiles à saisir.

### a. de longs passage d'explicitation

Ex 1 : De la page 7 à 10, Chavan nous indique qu'un passage plus réduit a été remplacé par un plus long et plus explicatif dès la deuxième édition sur le thème de l'opposition entre raison et foi.

Éd 1 :	éd. 2,3,4 :
« Le point de départ de toute science est un mystère ; et tout système commence par un article de foi. Voilà ce qu'aucun philosophe ne nous contestera ; les esprits légers sont les seuls qui ne s'en doutent pas. Ainsi, chaque l'opposition qu'on reproche à l'Évangile, chaque science la renferme. Les mystère qui servent de base à la philosophie, ceux qui servent de base à la religion chrétienne, fort différents en ce que les premiers angoissent et que les autres consolent, sont pareils en ce point qu'ils ne sont susceptibles ni les uns ni les autres d'une démonstration <i>a priori</i> . Le philosophe et le chrétien sont jusqu'ici dans une position identique : hors d'état de prouver leurs prémisses par	« Qui parle de religion révélée parle d'une doctrine que la raison n'eût pu prouver, puisqu'il a fallu que Dieu lui-même nous la communiquât par une voie sur-naturelle. Le chrétien récuse donc la raison en tant qu'elle prétendrait produire, engendrer la vérité. Il fait dans sa sphère ce que fait dans la sienne le vrai philosophe ; car celui-ci admet, en vertu et de l'autorité d'une révélation intérieure, des faits pour la découverte desquels la raison n'a d'aucun usage. Le philosophe n'a point à démontrer <i>a priori</i> les faits de la révélation intérieure [(3, 4 :), révélation sans antécédents, donnée <i>antérieure</i> à toutes les données]. Le théologien, de sa part, reconnaît dans les faits révélés une donnée <i>supérieure</i> à toutes les données ; il ne les prouve pas non plus, car les prouver, ce serait les créer. En agissant de la sorte, il ne nie pas la raison ; au contraire, il en fait usage. Et c'est ici le lieu d'observer que la <i>raison</i> , c'est-à-dire, la nature des choses, sera toujours pour nous, à quelque point de vue que nous nous placions, le critère de la vérité et le point d'appui de la croyance. Il faudra toujours que la vérité hors de nous se mesure, se compare à la vérité qui est en nous ; à cette conscience intellectuelle qui, aussi bien que la conscience morale, est revêtue de souveraineté, rend des arrêts, connaît des remords ; à ces axiomes irrésistibles que nous portons

<p>elles-mêmes. En conséquence, ne pouvant leurs preuves au dedans de l'objet, il faut qu'il les cherche au dehors. Le philosophe et le chrétien sont tenus de prouver qu'ils sont bien informés ; or le philosophe ne peut le faire, puisqu'il n'admet de révélation que celle de la raison ; il retombe donc toujours sur la preuve <i>a priori</i>, que nous avons reconnue impossible ; le chrétien, de son côté, invoque une révélation positive à l'appui de sa foi ; ici commence pour lui le rôle de la raison, rôle considérable ; car outre qu'elle est appelée à donner des preuves historiques de cette révélation, elle est autorisée à en faire sentir le besoin et à développer la convenance de cette révélation avec l'immuable nature du cœur humain. Le chrétien, et, plus particulièrement, le prédicateur, a donc beaucoup affaire de la raison ; mais on voit dans quelles limites ; elles sont circonscrites fort nettement ; et l'on doit reconnaître qu'il est également faux de dire que le christianisme est tout raison, et que le christianisme est tout foi. Cela n'est pas même simplement faux ; cela est absurde. »</p>	<p>en nous, qui font partie de notre nature, qui sont le support et comme le terrain de toutes nos pensées ; en un mot, à la <i>raison</i>. Toute doctrine, en ce sens, est tenue d'être raisonnable, ce qui ne veut pas dire que toute doctrine soit tenue d'être accessible à la raison ; rien n'empêche que la raison n'accepte ce qui la surpasse. Du reste, en dehors de cette limite inviolable, le théologien [2 : le théologien, <i>au contraire</i>, applique <i>la raison</i> de deux manières différentes...] trouve de l'espace et de l'emploi pour sa raison ; il l'applique même de manière différentes aux faits de la révélation surnaturelle qu'il annonce. Il développe, avant tout, les preuves directes de l'authenticité de cette révélation ; puis il s'applique à en faire sentir la nécessité, comme aussi sa convenance avec l'immuable nature du cœur humain, en un mot la parfaite <i>raison</i> d'un système que la raison n'eût jamais inventé. Plus (10) même ce système, à son principe, est éloigné des données de la raison humaine, plus sa coïncidence avec elle devient frappante et admirable. Ainsi, dans la prédication chrétienne, la raison abdique sur un point, mais sur un seul ; elle se résout à ne pas comprendre, à ne pouvoir construire <i>a priori</i> les faits capitaux du christianisme, et les livre au cœur, qui s'en empare, les élabore et les vivifie ; mais elle trouve, dans un sphère prochaine, les riches indemnités que nous venons d'indiquer. A elle seule elle ne fait pas le chrétien, mais elle le prépare ; elle mène, du naturel vers le surnaturel, ceux que la puissante énergie de l'Esprit de Dieu n'a pas transportés sans intermédiaires dans cette haute sphère de la foi du cœur. Ainsi l'opposition essentielle qu'on signale entre la raison et la foi n'est pas une chose réelle ; ce sont deux puissances régissant dans deux domaines distincts. Ainsi, ceux qui veulent que le christianisme soit uniquement foi, et ceux qui prétendent qu'il soit tout raison, se trompent également ; il est l'un et l'autre, il occupe la pensée et le sentiment ; tour à tour il se soustrait et se prête à l'examen ; il a ses ténèbres et sa lumière. Le théologien est tenu de prouver qu'il est bien informé ; il doit concilier à l'Évangile le respect de la raison même ; mais il n'est pas tenu, il doit même se garder de mettre l'Évangile au niveau de la raison ». (p.7-10)</p>
--	--

Alors que dans la première édition, l'opposition est surtout donnée entre le « philosophe » et le « chrétien », dans le texte final, cette opposition se trouve à présente faite entre le « philosophe » et le « théologien ». Dans la première édition,

Vinet cherche à montrer que le « christianisme » n'est pas « tout raison » ou « tout foi » (p.8), c'est-à-dire qu'il n'y a pas de prévalence de l'une sur l'autre, comme cela semble être compris par le public parfois ; de même, pour Vinet, la raison ne permet pas d'affirmer que le christianisme, né d'une parole « révélée » (la Bible), ne peut être disqualifié de par sa part de « mystère », mystère qui existe aussi dans la science, et notamment la philosophie.

Dans la version finale, Vinet prend davantage de temps pour expliquer ses vues. D'abord, il met en avant la notion de « vérité » dans la réconciliation entre foi et raison : « Le chrétien récuse donc la raison en tant qu'elle prétendrait produire, engendrer la vérité » (p. 8), « Et c'est ici le lieu d'observer que la *raison*, (...) sera toujours pour nous (...) le critère de la vérité et le point d'appui de la croyance » (p. 9). Il renseigne également sur la façon dont le théologien « applique la *raison* » (p. 9). Vinet montre la place de la « raison » dans la « prédication chrétienne » ; enfin, il conclut par le fait que foi et raison sont « deux domaines distincts » qui ne s'appliquent donc pas aux mêmes champs, tout en montrant que « l'Évangile » ne peut être « raisonnablement » mis « au niveau de la raison » (p. 10). On le comprend, l'argument, au fil des éditions, est plus profond, plus structuré, plus argumenté, enrichi d'un vocabulaire un peu plus complexe que dans la version initiale. Ces passages longuement modifiés ou ajoutés en complément du texte initial sont surtout intéressants pour le sens qu'ils peuvent avoir. On retrouve ainsi dans un autre discours, celui de « La foi. 1<sup>er</sup> discours » une assez longue réflexion à nouveau centrée sur l'opposition communément admise entre la raison et la foi, Vinet essayant de montrer à nouveau que cette opposition n'est pas pertinente et faisant de la foi un « acte » plutôt qu'un « état » passif aux pages 85 à 87<sup>189</sup>.

### **b. Des témoignages de l'évolution de la pensée de Vinet ?**

Plutôt que des changements de pensée, les deux passages cités sont des exemples que l'on pourrait qualifier de compléments explicatifs ou pédagogiques : ils ne changent pas vraiment le sens de la vision de Vinet, mais l'affinent, la densifient et l'argumentent. Dans sa préface, Pour A. Chavan, ces passages modifiés ne sont pas vraiment des preuves de l'évolution de la pensée de Vinet : il compte ainsi « une trentaine de passages » qui « ont subi des retouches importantes par leur étendue ou par leur signification dogmatique »<sup>190</sup>. Un thème revient souvent dans ces longues retouches : « La plupart de ces dernières [retouches importantes] sont destinées à éliminer l'idée de la "substitution", en la remplaçant d'ailleurs non pas par une conception différente de la valeur du sacrifice de Christ, mais par une autre notion plus générale et d'une acceptation plus universelle »<sup>191</sup>. Cependant, pour Chavan, les corrections de Vinet sont « trop rapides et trop fragmentaires » pour que l'on puisse vraiment analyser l'évolution de sa pensée à partir de celles-ci<sup>192</sup>. S'il a effectivement voulu corriger, améliorer son ouvrage, Vinet a dû le faire en peu de temps : pour la quatrième édition, Vinet écrit dans son agenda qu'il a « reçu les premières épreuves de la 4<sup>e</sup> édition de [ses] discours » le 10 juin 1844, ajoutant au 15 juin 1844 avoir « corrigé la 10<sup>e</sup> épreuve de la 4<sup>e</sup> édition de [ses] discours »<sup>193</sup>.

<sup>189</sup>VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, 1910, *Op. Cit.*, p. 86-87.

<sup>190</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Ibid.*, p. XXVIII.

<sup>191</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Ibid.*, p. XXVIII.

<sup>192</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Ibid.*, p. XXVIII.

<sup>193</sup>Extrait de l'agenda de Vinet, CHAVAN Aimé, « Préface », *Ibid.*, p. XXVIII.

### III. CAS PARTICULIERS DES VARIANTES PRÉSENTES DANS LES DIFFÉRENTES ÉDITIONS DES *DISCOURS*

Ici, nous allons tâcher de nous intéresser à quelques cas particuliers de ces variantes dans les différentes éditions, en essayant d'en retrouver ou d'en formuler des raisons voire des conséquences que cela apporte à la lecture des *Discours*.

#### A. Le cas des notes de l'éditeur

Les notes de bas de page n'ont pas toutes été rédigées par A. Chavan, certaines sont des notes indiquées par l'éditeur. Celles—ci sont moins importantes et moins nombreuses que celles de Chavan, qui tache vraiment d'indiquer l'évolution précise du texte, comme nous avons déjà commencé à le voir, mais nous donne des indications textuelles. Ainsi, à la page 3, la note de l'éditeur explique le choix de ne pas reproduire les « menues erreurs de transcription » restées dans la quatrième édition. Aux pages 34, 39 et 43, elle sert à indiquer que dans les éditions 1, 2 et 3, le discours concerné - « les mystères du christianisme » - dans ces pages, à l'origine un sermon, présentait une division interne visible avec une numérotation en chiffres romains, division qui a disparu dans la quatrième édition, ce qui peut s'expliquer par le fait de la volonté de Vinet de perdre cette forme de « sermon » pour en faire une véritable lecture d'étude biblique.

#### B. L'épigraphe : changement entre la première édition et la deuxième édition

Dans la première édition des *Discours*, en 1831, l'épigraphe de la page de titre reprend une citation de la deuxième épître de Paul aux Corinthiens, au septième verset du quatrième chapitre :

« Nous portons ce trésor dans des vases de terre. » 2 Cor. IV. 7.

Cette épigraphe ne reprend pas le verset complet. Voici la suite et la fin de ce verset :

« ...afin que cette puissance extraordinaire soit attribuée à Dieu et non à nous »<sup>194</sup>

Le « trésor » dont il est question représente le message de Jésus-Christ, c'est-à-dire l'Évangile<sup>195</sup>. Il s'agit principalement d'insister sur la l'aspect précieux et intrinsèque de l'Évangile, qui n'a pas besoin de vases plus précieux que des « vases de terre » pour être portée. Cette épigraphe est cependant modifiée dès la deuxième édition par Vinet, qui reprend une citation de Pascal pour remplacer la citation biblique de la première édition :

« Ceux à qui Dieu a donné la religion par sentiment de cœur sont bien heureux et bien persuadés. Mais pour ceux qui ne l'ont pas, nous ne pouvons la leur procurer que par raisonnement, en attendant que Dieu la leur imprime lui-même dans le cœur, sans quoi la foi est inutile au salut. » Pascal.<sup>196</sup>

---

<sup>194</sup>« 2 Corinthiens », Second 21, *Bible Second 21 Vie Nouvelle*, Romanel-sur-Lausanne, Société Biblique de Genève, 2009, p. 1821.

<sup>195</sup> *Ibid.*

<sup>196</sup>Page de titre, VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, Seconde Edition revue et augmentée., Paris, France ; Genève, Suisse, J.-J. Risler ; Genève: Mme Suzanne Guers, 1832.



## Partie 2. Les changements apportés au texte des Discours sur quelques sujets religieux de A. Vinet

Cette citation est reprise à Pascal dans ses *Pensées sur la religion et sur quelques autres sujets*, tome 1<sup>197</sup>. On sait que Vinet s'est beaucoup intéressé à Pascal, qui l'a fortement « marqué »<sup>198</sup> – après sa mort en 1847 sera notamment publié une *Étude sur Blaise Pascal* de Vinet, d'après ses cours et notes de préparation<sup>199</sup>. Cette citation semble vouloir donner la ligne que s'est fixé Vinet : celui-ci ne peut convaincre son lecteur de la pertinence de ses propos et ainsi, quelque part, évangéliser son lecteur ; le seul recours qu'il a, c'est de proposer des pistes de « raisonnement » par rapport à la foi et aux questionnements relatifs à la doctrine du christianisme, et, pour ce qui est de « convaincre », il s'en remet ici à Dieu, le seul à même d'« imprimer lui-même » « la religion par sentiment » - que l'on pourrait traduire par le sentiment de la vérité du message biblique - « dans le cœur » du lecteur. Vinet, toujours avec cette sorte de modestie qui le caractérise, s'en remet à Dieu pour l'impact que peut avoir son ouvrage. Aussi peut-on dire que Vinet voit son ouvrage comme un « outil » propre à diffuser le message biblique, convaincu qu'il est pertinent pour le monde dans lequel il vit. « Cependant, pour bien des personnes, nous croyons avoir dit *un mot à propos ; et nous le jetons dans le monde, en le recommandant à la bénédiction divine, qui peut en faire sortir, pour l'Église chrétienne, quelques fruits de sanctification et de paix* », écrit-il dans ses « Réflexions préliminaires ». Il ajoute : « *Peut-être il est bon que chacun, selon la mesure de connaissance qui lui a été départie, travaille à l'évangélisation du monde.* »<sup>200</sup>. Vinet, on le comprend ici, a conscience de sa capacité de compréhension du message biblique, de par une éducation ancrée dans la chrétienté protestante, de ses études de théologie, et de son approche personnelle religieuse : son but est donc de faire profiter le lecteur de son expérience et de ses explications, son « raisonnement » sur ce sujet.

### C. Y a-t-il une logique dans les modifications de texte ?

L'œuvre de Vinet se construit ainsi sur plusieurs années. Si aujourd'hui nous avons à disposition les quatre différentes éditions principales – celles revues et corrigées de l'auteur – et que nous aurions donc tendance à vouloir consulter la dernière, la plus récente, la plus « complète », il ne s'agit pourtant pas de dénigrer les plus anciennes versions du texte.

*La longueur d'un discours a-t-elle un rôle sur le nombre de modifications effectuées ?*

Malgré le nombre d'ajouts au texte, on trouve de nombreuses modifications entre la troisième et la quatrième édition. D'une part, cela montre que le texte reste globalement stable dans les trois premières éditions, au moins pour les discours qui sont alors déjà présents ; d'autre part, un certain nombre de modifications ont déjà été effectuées entre l'édition 1 et 2.

Les cinq discours les plus riches en notes de bas de page sont, dans l'ordre décroissant : « le chrétien accusé par ses pensées » (54 notes), « l'homme privé de la gloire devant Dieu. 2nd discours » (46 notes), « un caractère du christianisme » (41 notes) , « Sur le principe de la moralité chrétienne » (38 notes) et « l'étude sans terme. 1<sup>er</sup> discours. » (37 notes). Or, parmi les cinq discours les plus denses, nous retrouvons « l'étude sans terme. 1<sup>er</sup> discours. » (2<sup>e</sup> : 26 pages), « le chrétien accusé par ses

<sup>197</sup>PASCAL Blaise, *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets*, s.l., Nyon, 1783, p.195-196.

<sup>198</sup>Alexandre Vinet (1797-1847), <https://www.museeeprotestant.org/notice/alexandre-vinet-1797-1847/>, (consulté le 13 juillet 2019).

<sup>199</sup>VINET Alexandre, *Études sur Blaise Pascal. par A. Vinet*, s.l., 1 vol., in-8°, 1848, 351 p.

<sup>200</sup>VINET ALEXANDRE, *Discours sur quelques sujets religieux*, Seconde Edition revue et augmentée, *Op. Cit.*, 1832, p. v-vj.

pensées » (4<sup>e</sup> ex aequo 23 pages) et « l'homme privé de la gloire devant Dieu. 2nd discours » (4<sup>e</sup> ex aequo : 23 pages). « Les trois réveils » se trouvent être le chapitre le plus long, mais aussi celui qui n'a aucune note, ce qui est logique puisqu'il a été rajouté seulement dans la quatrième édition. Les divisions de discours en deux parties semblent aussi effacer la pertinence de cette question, puisque pris dans leur entier, ce sont d'abord ces chapitres divisés qui comporteraient le plus de notes.

### *Vinet a-t-il privilégié certains discours ?*

Vinet a passé beaucoup de temps à l'amélioration de ses discours. Dès la première édition, son projet est modifié entre ce qu'il avait prévu d'introduire et la version aboutie de la première édition. L'éditeur a eu aussi un rôle à jouer dans le choix des discours rassemblés, puisque certains textes initialement prévus n'ont finalement pas intégré l'ensemble : le texte sur 1 Cor. XIII, 2. « L'homme n'a de valeur que par l'amour », celui sur Luc XVI, 8 , et celui sur 1 Tim. II, 8 « Nécessité et importance de prier pour nos ennemis et nos adversaires. »<sup>201</sup>.

La volonté de Vinet est d'améliorer l'ensemble de ses textes dans cet ouvrage, qui ont tous un point commun : dans un contexte de « Réveil », où le temps est marqué par des frottements entre les réformés et des formes plus récentes de la piété, du protestantisme, ces textes visent à « réveiller » le lecteur – comme en témoigne d'ailleurs le dernier discours des *Trois Réveils*. Il s'agit pour le lecteur d'appréhender avec plus de sérieux, d'humilité et de joie la présence de Dieu par sa Conscience<sup>202</sup>. Il s'agit pour le lecteur de se rendre compte de la grâce de Dieu malgré son état de pécheur.

Et pourtant, Vinet n'est pas sentencieux. Dans un souci probablement de lisibilité, il a d'ailleurs fait quelques modifications qui peuvent changer la lecture de ses discours. Ainsi, à plusieurs reprises, alors que le mot « expiation » était employé dans les premières éditions, ce terme est remplacé par d'autres mots plus appropriés, précis et d'une connotation moins péjorative<sup>203</sup>.

## **D. Cas particuliers de certains discours**

### *1. Scissions de certains discours*

Plusieurs discours ont, au fil des quatre premières éditions, été divisées en deux parties. C'est le cas pour *La foi* déjà présent dans la première édition, *L'homme privé de la gloire devant Dieu*, et *L'étude sans terme*. On pourrait également rajouter *L'intolérance de l'Évangile* et *La tolérance de l'Évangile*, tous deux parus en même temps en brochure en 1830 et qui se répondent. Cette division implique une marque de scission, indiquée par Chavan dans le corps de ces discours. Cette division est rendue parfois nécessaire de par la longueur des chapitres si le chapitre n'avait pas divisée en deux parties, rendant ceux-ci peut-être plus difficile à suivre pour le lecteur. Ainsi, le discours « La foi », déjà présente dans la première édition, a été divisé en deux parties. Par exemple, « l'étude sans terme » porte dans sa première partie sur l'existence d'une vérité

<sup>201</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », Alexandre Vinet, *Discours sur quelques sujets religieux*, Op. Cit., 1910, p. XVI.

<sup>202</sup>ROULIN Jean-Marie, « Alexandre Vient », Roger FRANCILLON, *Histoire de la littérature en Suisse romande, tome 2 : De Töpffer à Ramuz*, Op. Cit.

<sup>203</sup>VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, Op.Cit., 1910, p. 56, 78, 80, 114, 128, 130, 189, 190.

générale, de laquelle se détourne l'homme, à la rejeter, ce qui est lié à la nature humaine de l'homme et au péché ; l'homme vit en inadéquation avec sa connaissance du monde, de la vie, de lui-même<sup>204</sup> ; cet homme, pourtant, apprend dans sa vie à faire disparaître ses illusions, et doit s'engager dans la recherche de la vérité s'il ne veut pas se tromper lui-même en cherchant des « plaisirs », de la « gloire », la « durée »<sup>205</sup>, qui seront soit inaccessibles, soit temporaires. Le second discours porte lui sur la réalité et l'effectivité de cette « vérité », qui est la « vérité évangélique »<sup>206</sup>. Il cherche à la circonscrire, et instruit la façon dont le chrétien doit se positionner dans cette recherche de vérité (p. 402-405), qui n'est pas seulement raison, mais aussi comprise par « le cœur ». Il finit par une prière pour « faire retentir dans votre cœur chacune des paroles que j'adresse à votre esprit »<sup>207</sup> (p. 405-406). Ce type de conclusion, par une prière, se retrouve régulièrement à la fin des autres discours, qui sont pour la plupart l'adaptation de sermons, par exemples aux pages 429-430 pour le discours sur « la foi d'autorité », ou encore pages 225-226 pour « le chrétien dans la vie active ».

## 2. L'ajout des discours et modifications apportées à leurs titres

On l'a vu, Vinet a enrichi son ouvrage de plusieurs discours entre la première édition en 1831 et la quatrième édition. La première édition présente 14 discours, soit déjà la moitié du nombre de discours final dans la quatrième édition (« La foi » sera subdivisée dans la deuxième édition). L'édition de 1832 ajoute six discours ; la troisième édition, quatre ; la quatrième édition n'en rajoutera qu'un, « Les trois réveils », le plus longs discours si l'on considère les différentes subdivisions comme autonomes. Certains titres de discours se sont aussi vus changés par Vinet. Ainsi, dans la première édition, on comptait « Une preuve du christianisme » parmi les discours, celui-ci devenant dès l'édition suivante « Un caractère du christianisme »<sup>208</sup>. « Le principe de la morale chrétienne » dans la première édition devient « Le principe de la moralité chrétienne » dans la deuxième, différence certes ténue mais importante ici, la morale concernant « les règles ou principes de conduite, la recherche d'un bien idéal, individuel ou collectif, dans une société donnée »<sup>209</sup> alors que la moralité s'entend davantage comme « valeur d'une personne du point de vue moral »<sup>210</sup>.

L'ensemble des discours est cependant cohérent dans une vision d'ensemble : Vinet évoque souvent, en la combattant, l'opposition entre foi et raison ; il aborde la notion de péché de l'homme (« Les idoles favorites », « le chrétien de nom accusé par ses pensées », « L'homme privé de la gloire devant Dieu »...), et la notion d'orgueil devant une vérité qui ne lui sera jamais entièrement connaissable<sup>211</sup> est extrêmement présente (« Les religions de l'homme et la religion de Dieu », « La recherche de la gloire humaine incompatible avec la foi », etc). Il prêche pour une compréhension de la vérité, et du message biblique non par la raison seule, mais surtout « par le cœur » (« Les mystères du christianisme », L'évangile compris par le cœur », « La foi », « La nécessité de devenir enfants », « L'étude sans terme »).

Il s'agit à présent de nous intéresser à la réception des *Discours*.

<sup>204</sup>*Ibid.*, p. 365.

<sup>205</sup>*Ibid.*, p. 371.

<sup>206</sup>*Ibid.*, p. 386.

<sup>207</sup>*Ibid.*, p. 405.

<sup>208</sup>Annexe : Illustration 1, tableau 1

<sup>209</sup>CNRTL, *Définition de MORALE*, <https://www.cnrtl.fr/definition/morale>, (consulté le 14/07/2019)

<sup>210</sup>CNRTL, *Définition de MORALITÉ*, <https://www.cnrtl.fr/definition/moralit%C3%A9>, (consulté le 14/07/2019).

<sup>211</sup>« L'étude sans terme », discours 1 et 2, Alexandre Vinet, *Discours sur quelques sujets religieux*, Op. Cit., 1910, p 360-384 et 385-406.

## PARTIE 3. RÉCEPTION ET POSTÉRITÉ D’ALEXANDRE VINET ET DES *DISCOURS*

---

Nous nous intéressons ici à la réception de l’œuvre que nous avons étudiée, soutenue par la postérité d’Alexandre Vinet.

### I. RÉCEPTION ET POSTÉRITÉ DES DISCOURS : LES RÉÉDITIONS COMME TÉMOIGNAGES D’UNE NOTORIÉTÉ DU RECUEIL DANS LE MONDE PROTESTANT FRANCOPHONE

#### A. Evolution du prix des éditions des *Discours*

Les prix des éditions ne sont pas forcément indiqués dans les pièces liminaires du livre. Dans un Paris où le salaire moyen d’un ouvrier se situe globalement de 3 Francs à 5 Francs<sup>212</sup>, il est paraît parfois difficile d’acheter des livres, malgré la « deuxième révolution du livre » au XIX<sup>e</sup> siècle qui permet d’industrialiser un peu plus la production du livre<sup>213</sup>. D’après les *Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, la première édition des *Discours* en 1831 coûtait 2 Fr. 50 en format in-8<sup>o</sup><sup>214</sup>. La deuxième édition de 1832 pouvait être achetée au prix de 4 Fr 50 en in-8<sup>o</sup>, huit mois après la parution de la première<sup>215</sup>. La troisième édition coûtait 5 Fr<sup>216</sup> ainsi que la cinquième<sup>217</sup>. La sixième édition de 1862 coûtait 3 Fr, en format in-18<sup>o</sup> cette fois<sup>218</sup>. L’édition de 1910 est particulière, car produite par la Société d’édition Vinet, fondée en 1908, qui fonctionnait d’une part grâce aux librairies partenaires (Fischbacher à Paris, Bridel et Cie à Lausanne), et d’autre part grâce à un système de souscription : le lecteur payait une souscription de 100 Fr pour être membre de la Société et avoir droit à un prix préférentiel, ici de 5 Fr 50, alors que le prix en librairie des *Discours sur quelques sujets religieux* était de 6 Fr 50. On constate donc une augmentation progressive du prix des *Discours*. Le prix de l’ouvrage en lui-même reste un objet luxueux – au moins égal à une journée de travail pour un ouvrier – et donc destiné à un public assez confidentiel, même si les cabinets de lecture se développent et que la lecture collective existe.

---

<sup>212</sup>ROUGERIE Jacques, « Remarques sur l’histoire des salaires à Paris au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le Mouvement social*, 1968, n° 63, p. 74.

<sup>213</sup>SORDET Yann, *Revue française d’histoire du livre*, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-03-0107-008> , 1 janvier 2002, (consulté le 14/07/2019).

<sup>214</sup>*Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 15<sup>e</sup> année, Paris, chez J.-J. Risler, libraire, rue de l’Oratoire, n°6, 1832, p. 1.

<sup>215</sup>*Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 15<sup>e</sup> année, Paris, chez J.-J. Risler, libraire, rue de l’Oratoire, n°6, 1832, p. 432.

<sup>216</sup>*Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, *Journal religieux*, 19<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, tome IV, n°21 du 12/11/1836, p. 178

<sup>217</sup>Pièces liminaires, « Ouvrages du même auteur », VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, 6<sup>e</sup> édition, Paris, Chez les Editeurs, 1862.

<sup>218</sup>*Ibid.*

## **B. Une critique et une réception favorable dans le milieu protestant**

Chavan trouve que les sermons contenus dans les Discours marquent à cause de « leur allure moderne, autant que par leur richesse de pensée. Ils paraissaient ouvrir des voies nouvelles à l'apologétique. Ce n'était plus l'exposé didactique des préceptes de la morale, ou les dissertations dogmatiques apportées froidement en chaire par les pasteurs rationalistes ou supranaturalistes. (...) C'était bien l'ardente piété du mouvement nouveau, mais éclairée, ferme et paisible, sûre d'elle-même (...) »<sup>219</sup>.

Le journal des *Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle* de 1832, qui paraît chez Risler, en fait deux compte-rendus très positifs, saluant le travail de l'auteur : « Il [Vinet] va jusqu'au fond de la pensée des hommes de son siècle : il la met à nu avec une vérité et une bonne foi qui doivent forcer ceux dont il analyse ainsi les théories et les opinions à reconnaître qu'il les a fidèlement exposées ; puis il en démontre le néant et il leur substitue les doctrines chrétiennes. »<sup>220</sup>. Plus loin, le même article trouve « dignes » les discours qui ont enrichi la deuxième édition dont il est question :

« Les discours nouveaux ajoutés à cette seconde édition sont dignes à tous égards d'être joints à ceux qui composaient la première. Nous avons lu avec un plaisir infini celui qui est intitulé : *La nécessité de devenir enfans*. On dirait que l'auteur, qui cependant emploie si bien le langage du cœur, craint d'avoir trop parlé à l'esprit ; il se fait ici petit avec les petits, comme ailleurs il s'était fait faible avec les faibles. (...) »<sup>221</sup>

Les journaux religieux protestants comme les *Archives du christianisme* voient avec enthousiasme cet ouvrage, en prévoyant, dès la deuxième édition, une réédition plus ou moins prévue :

« Nous croyons les citations inutiles ; car ce volume est ou sera bientôt dans toutes les mains ; et même nous nous trompons fort, ou une troisième édition deviendra nécessaire : jusqu'ici les écrivains religieux avaient eu de la peine à en écoulé une seule des livres les plus populaires. »<sup>222</sup>

Et en effet, l'ouvrage sera l'objet d'une troisième édition, puis d'une quatrième, six au total, sans compter les rééditions XX<sup>e</sup> siècle qui reprennent la base de la quatrième édition avec un apport critique, notamment le travail de Aimé Chavan pour l'édition de 1910.

Diverses traductions sont faites de cet ouvrage, en italien et en allemand notamment (Florence et Breslau, 1847), ou d'une partie des sermons dans l'ouvrage *Vital christianity : Essays and discourses on the religions of man & the religion of God*, en 1846, traduits en anglais par le pasteur Robert Turnbull et publié par William Collins et rassemblant dix-huit des discours des *DSR* et six des *Nouveaux Discours*<sup>223</sup>. La quatrième édition servit de base pour les éditions postérieures à la mort de Vinet, à celle de 1855 et celle de 1862. Ces rééditions peuvent s'expliquer par un épuisement des stocks précédents et une volonté des éditeurs de faire connaître ces ouvrages, les éditeurs appartenant à des entreprises proches du milieu protestant. Le format de ces éditions change : celle de 1855 continue à être en in-8 alors que celle de 1862 est en in-12. Ces rééditions nous indiquent qu'il existait une certaine demande de ces ouvrages : il

<sup>219</sup> CHAVAN Aimé, « Préface », VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, Op. Cit., 1910, p.XIII.

<sup>220</sup> *Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 15<sup>e</sup> année, Paris, chez J.-J. Risler, libraire, 1832, p. 546. Le compte-rendu se trouve aux pages 545 à 548, dans la rubrique « revue littéraire et religieuse ».

<sup>221</sup> *Ibid.*, 1832, p. 547.

<sup>222</sup> *Ibid.*, p. 548.

<sup>223</sup> CHAVAN Aimé, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, Op. Cit., 1910, p. XXIX.

faudrait le comparer au nombre d'exemplaires tirés pour affirmer que cette demande était plus ou moins forte. Cependant, on peut penser que si forte soit-elle, cette demande émanait d'abord et surtout du milieu protestant réformé francophone, voire par les partisans de la laïcité, Vinet étant un grand défenseur de la « liberté des cultes » dont il fit un ouvrage éponyme, et que cette demande n'était guère connue en-dehors de ces cercles, quelque peu restreint.

Chavan justifie la parution de l'ouvrage de 1910 par deux objectifs : d'une part, celui de faire découvrir ou redécouvrir les ouvrages de Vinet au travers des parutions de la Société d'édition Vinet, lecteurs recherchant la « seule édification de l'esprit ou de l'âme »<sup>224</sup>. D'autre part, cette édition de 1910 était aussi destinée à des personnes s'intéressant spécifiquement à Vinet et à sa pensée (théologiens, pasteurs, étudiants, professeurs?), sous-entendu quelque peu « expert » dans ce type de lecture, et qui trouveraient un condensé des nombreuses variantes selon les éditions sans avoir à « feuilleter simultanément quatre volumes » : en ce sens, cet ouvrage est un ouvrage d'étude exhaustive et d'économie, alors que le premier type de lecteurs peuvent « faire abstraction » de ces notes et variantes, car très techniques et minutieuses<sup>225</sup>.

Les nombreuses petites modifications de textes de Vinet – corrections de coquilles, accords, choix du vocabulaire, etc - montrent un désir d'améliorer son œuvre pour le rendre plus compréhensible au grand public – qui reste cependant familier du sujet. On relève ainsi des modifications spécifiques, puisque dans la troisième édition, le mot « expiation », à connotation d'abord péjorative – le fait d'expié ses péchés, de payer sa dette - est remplacé par des termes plus positifs, précis et contextualisés, tels que « médiation », beaucoup plus positif au regard de ce que représente la mort de Jésus-Christ sur la croix pour les chrétiens et, en particulier dans ce contexte, pour les protestants. Ainsi, ce terme est remplacé par « rémission » (p. 56), par « rédemption » (p.78 et 128), mais aussi majoritairement par « médiation » (p. 114, 130, 189)<sup>226</sup>. Cinq chapitres sont concernés par ces modifications : « L'Évangile compris par le cœur », « Un caractère du christianisme », « L'athéisme des Éphésiens avant leur conversion », « La grâce et la loi ».

### **C. Un projet qui aura sa continuité avec les *Nouveaux Discours***

Il ne nous semblait pas hors de propos de lier, bien que brièvement, les *Discours sur quelques sujets religieux* aux *Nouveaux Discours sur quelques sujets religieux*. En effet, les deux ouvrages sont liés quant à leur contenu – ils rassemblent tous les deux des « discours » - prédications, études sur une question théologique, biblique. Si les *Discours* sont publiés dès 1831, les *Nouveaux Discours* paraissent après, en 1841 pour la première édition, revus par Vinet pour une deuxième édition l'année suivante<sup>227</sup>. Quelques différences sont cependant à noter entre les deux ouvrages.

Si dans les *Discours* Vinet avait inséré des textes qui avaient été lus à une assemblée, et en particulier, des sermons qui avaient été prêchés, ce n'est pas le cas

---

<sup>224</sup>*Ibid.*, p. XXX.

<sup>225</sup>*Ibid.*, p. XXX.

<sup>226</sup>Annexe : - Recension des notes de bas de page de A. Chavan et de l'éditeur : fichier sur clé-USB.

<sup>227</sup>VINET Alexandre, « Note des éditeurs », *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Chez les Éditeurs, 1860, 358 p., p. 358.



dans les *Nouveaux Discours*, qui rassemblent d'abord ce que Vinet appelle lui-même des « études »<sup>228</sup> destinées à être lues à un public, dans un but d'édification personnelle dans la foi chrétienne. Ainsi, les discours sont liés par ce but, et peuvent être recouvrir des thèmes divers, tels que « La folie de la vérité », « L'extraordinaire », « Le Samaritain », « Le principe de l'égalité humaine », « Le vase et les parfums », « La joie », qui sont quelque-uns des études/discours de cet ouvrage<sup>229</sup>. Il est à noter que pour les *Nouveaux discours*, Vinet souhaite faire des modifications assez tardivement : ainsi, le discours de « La joie », qui est le dernier à partir de la deuxième édition, était le sixième discours dans la première édition, et que « (C'était) par ce sujet que pendant l'impression M. Vinet avait désiré clore le volume » mais qu'« il était trop tard alors (...) » et que le changement n'a pu se faire qu'avec la deuxième édition<sup>230</sup>. On retrouve ici une manière de faire et de gérer son ouvrage semblable à celle présentée plus haut pour ses *Discours*.

## II. LES DISCOURS DE VINET, UNE NOTORIÉTÉ ET UNE DIFFUSION À RELATIVISER

### A. Un regard partiel sur les *Discours* de Vinet

Dans la préface l'édition de 1910, Chavan écrit, à propos de l'ouvrage des *Discours sur quelques sujets religieux* :

« Le présenter au public serait faire œuvre superflue. Quatre éditions du temps de l'auteur (datées de 1831, 1832, 1836, 1845), deux éditions après sa mort (1855 et 1862), en ont été rapidement épuisées. Et la simple constatation de la faveur dont il n'a cessé de jouir nous dispense de caractériser ici un ouvrage déjà connu, mais toujours apprécié et sans cesse réclamé. »<sup>231</sup>

Dans l'ouvrage ici présenté ici, Chavan met ici en avant la notoriété dont semble faire preuve l'ouvrage des *Discours*, mais s'agit-il d'une notoriété globale, ou confinée au christianisme protestant francophone ? Nous pouvons en effet garder du moins l'idée que la notoriété de Vinet dépasse les frontières suisses, étant donné d'abord sa maîtrise de la langue française, langue maternelle et d'étude, ainsi que les liens éditoriaux qu'il a avec le milieu éditorial parisien, étant donné qu'une grande partie de ses œuvres sont publiées à la fois à Lausanne. Cependant, nous pouvons relativiser cette apparente notoriété, puisque la Société d'édition Vinet, qui réédite ces *Discours* avec un appareil critique par la préface de Chavan, a parmi ses objectifs de diffuser les œuvres de Vinet et de les faire connaître. Ainsi, dans la préface, Chavan écrit :

---

<sup>228</sup>« Avant-propos » *Ibid.*, p. 5. Dans cet avant-propos, Vinet justifie la « forme » de ses textes notamment dans ses premières lignes et le but de l'ouvrage : « Quoique ces discours présentent des çà et là quelques unes des formes de la prédication, ce ne sont pourtant pas des sermons ; aucun n'a été prêché ; presque aucun n'a été écrit en vue de la chaire ; mais tous ont été destinés à une assemblée publique, devant laquelle aussi presque tous ont été lus. Je fais cette observation pour justifier la forme de ces compositions, dont l'intention est oratoire, et non purement didactique, mais qui ne sont ni ce que des sermons sont ordinairement, ni surtout ce que des sermons doivent être. Le relief oratoire de ces discours n'est pas même tellement saillant que je n'eusse pu, en faisant disparaître quelques formules, leur donner presque aussi bien le titre d'*Études*. Ce sont en effet des études sur quelques-uns des caractères principaux ou des principales applications de la loi chrétienne. » Là est toute l'unité du volume. »

<sup>229</sup>L'ensemble des *Nouveaux discours* est ainsi composé de quatorze discours, listés ci-contre dans l'ordre de l'ouvrage : « La folie de la vérité », « Le méchant et le jour de la calamité », « L'œuvre de Dieu. Premier discours », « L'œuvre de Dieu. Second discours », « Les pleurs et les chants », « L'extraordinaire », « Le Samaritain », « Le principe de l'égalité humaine », « Le devoir de soumission mutuelle », « Le temps de faire le bien. Premier discours », « Le temps de faire le bien. Second discours », « Le vase et les parfums », « LA fin et le commencement de la loi » et « La joie », suivi d'une « Note relative au dernier discours ». Voir la table des matières des *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Chez les Éditeurs, 1860.

<sup>230</sup>VINET Alexandre, « Note des éditeurs », *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Chez les Éditeurs, 1860, p. 358.

<sup>231</sup>CHAVAN Aimé, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, Op. Cit., 1910, p. VI



« Nous ferons donc uniquement de cette préface un travail historique, réunissant les renseignements que nous avons pu rassembler, soit dans les agendas soit dans la correspondance de Vinet, touchant la préparation par l'auteur lui-même des *Discours*, que nous rééditons. (...) indépendamment de leur valeur documentaire, ces pages permettront au lecteur de prendre au préalable contact avec la personnalité de l'écrivain. L'homme éclairera l'œuvre. »<sup>232</sup>

Chavan s'efforce d'explicitier son objectif en mettant en avant sa volonté d'objectivité, à travers un « travail historique » grâce aux « renseignements (qu'ils ont) pu rassembler » dans les agendas ou la correspondance de Vinet, mais cela ne peut l'empêcher de témoigner de bienveillance à son égard. Ainsi, dans l'édition de 1910, il termine sa préface par ces mots :

« Nous sommes heureux d'inaugurer l'œuvre de réédition complète que la Société Vinet a entreprise, en livrant enfin ce travail au public, et en lui rendant ainsi des pages qu'il a toujours appréciées, et par lesquelles il aime à contempler la vérité évangélique, telle que la présente à nos intelligences et à nos cœurs l'un des défenseurs les plus purs et les plus fidèles de la cause de Jésus-Christ. »<sup>233</sup>

Si Vinet a en effet contribué, dans le milieu chrétien et plus particulièrement protestant, à « défendre » « la cause de Jésus-Christ », par des discours sur la foi, sur l'explication pédagogiques de notions clés chrétiennes parfois difficiles à saisir, la répétition du superlatif « les plus » marque bien sa sympathie pour l'auteur, d'autant que Aimé Chavan, théologien professeur lui aussi à l'Université de Lausanne, était connu pour avoir été « disciple aussi averti que fervent du grand Alexandre Vinet »<sup>234</sup>, fait assez important pour être indiqué dans sa nécrologie en 1929.

## **B. Un ouvrage qui reste difficile d'accès**

Cependant, l'ouvrage des *Discours*, et plus généralement l'œuvre de Vinet, restent pour beaucoup difficiles d'accès.

C'est le cas pour la traduction allemande : certains ont reproché à Vinet d'avoir une « dialectique » « si enchevêtrée dans la conception positive et réaliste de l'esprit français le plus sérieux » que cela nuit à sa vision du « développement de l'esprit et du savoir allemands »<sup>235</sup>. De même, le « grand élan rhétorique » ne correspond pas à ce qu'on pourrait « trouver dans un discours allemand »<sup>236</sup>. Si Vinet a bien voulu que son recueil puisse toucher un public de « gens cultivés » « qui étaient devenus étrangers au Christ à l'intérieur de l'Église chrétienne »<sup>237</sup>, cela signifie en sous-texte qu'une partie de la population, même protestante, a sans doute eu plus de mal à accéder à la compréhension de l'ensemble des *Discours*, qui restent très spécialisés dans le champ lexical de la religion et avec lequel il vaut mieux être familiarisé pour pouvoir comprendre ces discours, mélanges d'éléments

<sup>232</sup>CHAVAN Aimé,, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, 1910, p. VI.

<sup>233</sup>CHAVAN Aimé,, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, 1910, p. XXXI.

<sup>234</sup>MANSON Charles, *Revue de Théologie et de Philosophie*, Nouvelle série, Vol. 17, numéro 71, 1929, pp. 153-155.

<sup>235</sup>SWEERS Holger, « Politique ecclésiastique et théologie. A propos de la réception contemporaine d'Alexandre Vinet en Allemagne », MAGGETTI Daniel et NADIA LAMAMRA (eds.), « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : études sur Alexandre Vinet, *Op. Cit.*, p. 257.

<sup>236</sup>*Ibid.*, p. 257.

<sup>237</sup>*Theologische Studien und Kritiken*, 10<sup>e</sup> année, 1837, pp. 753-762, cité par Sweers Holger, *Ibid.*, p. 258.

philosophiques et religieux. De plus, cette volonté de toucher un lectorat de « gens cultivés » ne réussit pas toujours<sup>238</sup>. Jean-Marie Roulin a quant à lui souligné le fait que l'œuvre de Vinet, dans son ensemble – et cela comprend aussi ses *Discours* – était « difficile d'accès »<sup>239</sup>, après avoir montré que de la pensée de Vinet, ses œuvres publiées de son vivant restent peu nombreuses, et que ses œuvres sont « de deux ordres », avec d'une part, des écrits liés à l'actualité du temps (concours, contexte politico-religieux, etc) et d'autre part, ses « discours moraux », comme les *Discours sur quelques sujets religieux* notamment<sup>240</sup> ; mais si Vinet décide de les faire publier, c'est, comme le rappelle bien la préface de Chavan, parce qu'il avait eu l'approbation de son entourage à Bâle<sup>241</sup>.

Après avoir travaillé sur la réception et la notoriété des *Discours*, interroger la postérité de l'auteur nous permettra de contextualiser l'ouvrage dans l'œuvre de Vinet.

### III. POSTÉRITÉ D'ALEXANDRE VINET

#### A. La biographie d'Alexandre Vinet par Eugène Rambert

Né en 1830, Eugène Rambert a été élève d'Alexandre Vinet ; il a d'abord étudié la théologie à Lausanne, avant de se tourner vers la littérature : en 1854, il est nommé professeur de littérature française à l'Académie de Lausanne, avant de partir pour Zurich<sup>242</sup>. S'il s'intéresse surtout à la production littéraire française, il se tourna cependant vers la littérature romande : il s'agissait pour lui de faire mieux connaître ces *Écrivains nationaux* afin d'essayer de « resserrer les liens confédéraux »<sup>243</sup>. Écrivain, il collabora à la *Bibliothèque universelle*, sa « principale tribune » qui participa à faire connaître ses textes d'« invention »<sup>244</sup>, mais c'est surtout ses « travaux critiques » et son travail de biographe que l'on retient aujourd'hui<sup>245</sup>. Sa biographie en trois éditions (1875-1876) sur son professeur est très riche en détails de la vie quotidienne, de la successions des événements politiques et personnels – formels, les événements de son intimité restant peu évoqués - de la vie d'Alexandre Vinet, mais on sent une certaine partialité à l'égard de celui-ci, toujours décrit de manière très positive. La biographie de Rambert reste cependant une des plus importantes : elle a ainsi « connu cinq rééditions (la dernière complétée par les soins de Philippe Bridel en 1930) »<sup>246</sup>, ce qui montre une certaine demande pour cette biographie.

#### B. La Société d'édition Vinet (1908)

Comme nous l'avons vu, la « Société d'édition Vinet » a été fondée en 1908, qui se donne pour but de publier les œuvres d'Alexandre Vinet. L'entreprise n'a pas été sans

---

<sup>238</sup>*Theologische Studien und Kritiken*, 10<sup>e</sup> année, 1837, cité par Sweers Holger, *Ibid.*, p. 760-761 : « De même, « beaucoup d'esprits cultivés en Allemagne » ne se sentiraient pas concernés par son argumentation, « car elle n'atteint pas leur doute historique et ne satisfait pas leurs exigences philosophiques » (p. 760) ; « De même, « beaucoup d'esprits cultivés en Allemagne » jugeraient sa psychologie et sa logique « périmées » » (p. 761).

<sup>239</sup>ROULIN Jean-Marie, « Chapitre VI ; Alexandre Vinet », FRANCILLON Roger (dir), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, tome 2, « De Töpffer à Ramuz », *Op. Cit.*, p. 83

<sup>240</sup>*Ibid.*, p. 81-82.

<sup>241</sup> Lettre de VINET à Grandpierre, citée par CHAVAN, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p. XV-XVII.

<sup>242</sup>FRANCILLON Roger (dir), *Histoire de la littérature en Suisse romande*, tome 2, « De Töpffer à Ramuz », *Op. Cit.*, p. 136.

<sup>243</sup>*Ibid.*, p. 136-137.

<sup>244</sup>*Ibid.*, p. 137-138.

<sup>245</sup>*Ibid.*, p. 138.

<sup>246</sup>DELACRÉTAZ Aline & J.-M. ROULIN, « Tombeaux de Vinet » note 4, *Jeter l'ancre dans l'éternité*, *Op. Cit.*, p. 325.

mal, et a dû surmonter des difficultés financières<sup>247</sup>. Les ouvrages sont ainsi vendus, soit par souscription soit en boutique, « chez les deux dépositaires de la société », à Lausanne et à Paris<sup>248</sup>. Ces indications semblent montrer une diffusion quelque peu confidentielle, de par la restriction de la diffusion des œuvres réassemblées ou rééditées.

### **C. Vinet, « homme du peuple » ou écrivain de et pour l'élite ?**

Même si Vinet fait partie de l'élite intellectuelle vaudoise et que son éducation, son activité témoignent de cette appartenance à l'élite, l'image d'un Vinet issu du peuple s'est développée. Dans l'ouvrage *Jeter l'ancre dans l'éternité*, les pages 331 à 333 nous proposent une double vision de la figure d'Alexandre Vinet, à la fois perçu parfois comme un « enfant du peuple » et comme un homme qui, même à travers ses écrits, reste attaché à une élite<sup>249</sup>. Le côté « populaire » de Vinet se retrouve d'abord dans l'origine sociale d'Alexandre Vinet, dont la « position de ses parents était « humble »<sup>250</sup> ; ce terreau familial est important dans la mesure où, protestante, ce sont ses « croyances » qui le guidaient<sup>251</sup>, et qui ont eu sûrement une grande influence dans son mode de vie, « simple »<sup>252</sup>. Un autre aspect apparemment contradictoire est énoncé dans le même chapitre « Tombeaux de Vinet » de l'ouvrage : Delacrétaz et Roulin font référence à une parole de Charles de Secrétan qui, en 1883, dit que les œuvres de Vinet se sont « fort peu vendues »<sup>253</sup>. De même, la proximité de Vinet avec le peuple semble contrebalancée par le fait que sa parole ait été « essentiellement prêche et enseignement, parole donnée du haut d'une chaire »<sup>254</sup>, dans le cadre de son enseignement scolaire et universitaire ou dans celui de ses remplacements comme prédicateur à l'église de Bâle. On n'oubliera pas non plus que la publication des *Discours* a été encouragée auprès de Vinet par ses amis, et que lui-même voulait s'adresser à des personnes qui, bien que « cultivées », étaient plus ou moins éloignés dans la foi<sup>255</sup>.

On pense alors au ton porté dans l'écriture : Vinet fait-il œuvre de hauteur ? Il est sans doute nécessaire de rappeler que dans les *Discours*, Vinet écrit non pour abaisser son lecteur : « Faible, je m'adresse aux faibles ; je leur donne le lait dont je me suis nourri moi-même. Plus forts les uns et les autres, nous réclamerons ensemble le pain des forts » écrit-il dans ses « Réflexions préliminaires » qui

---

<sup>247</sup>*Ibid.*, p. 325.

<sup>248</sup>« (...) chez les deux dépositaires de la société : MM. Georges Bridel & Cie, Place du Louvre, à Lausanne, et la librairie Fischbacher, 33, rue de Seine, à Paris », « Œuvres de Alexandre Vinet. Prospectus », *Discours sur quelques sujets religieux*, 1910, pièces liminaires.

<sup>249</sup> DELACRÉTAZ A. & J.-M. ROULIN, « Tombeaux de Vinet », *Jeter l'ancre dans l'éternité*, *Op. Cit.*, p. 331-333. citation de Henri Secrétan, *Qui était Vinet ? Portrait populaire* : à l'occasion de l'érection de la statue place Montbenon : « un « penseur de génie » mais un génie qui fut « enfant du peuple » ».

<sup>250</sup> *Ibid.*, p. 331-333. Le passage reprend une citation de Vautier, *Alexandre Vinet. Morceaux choisis*, p. 7 : « Homme du peuple, Vinet l'est d'abord par sa naissance, par l'humble position de ses parents. (...) Aussi, l'affection pour les petits et les humbles n'est-elle pas chez lui une vertu apprise, mais naturelle et en quelque sorte innée »

<sup>251</sup>*Ibid.*, p. 331-333 : « conformément à ses croyances, Vinet a toujours été à l'écoute des gens du peuple »

<sup>252</sup> *Ibid.*, p. 331-333 : Une citation de Vautier, *Alexandre Vinet. Morceaux choisis*, p. 7, éclaire ce propos : « l'éloge de la simplicité, et le refus de la mondanité, mais aussi la primauté de l'édification comme qualité première de l'écrivain »

<sup>253</sup>*Ibid.*, p. 331-333.

<sup>254</sup>*Ibid.*, p. 331-333.

<sup>255</sup>Voir à ce propos dans la partie 1 les « motifs » de la publication des *DSR*.

introduisent ses *Discours sur quelques sujets religieux*<sup>256</sup>. Il y écrit également sa volonté de s'adresser ceux qui « sont au commencement de leur marche », et de leur « [parler] moins comme un prédicateur que comme un homme qui les précède à peine d'un pas, et qui est jaloux de faire tourner à leur profit le peu d'avance qu'il a sur eux »<sup>257</sup>. C'est donc en homme de foi, avec toute son humanité qu'il veut se présenter dans cet ouvrage, et non en « prédicateur », même s'il est conscient que cet ouvrage est en lui-même un acte qui travaille « à l'évangélisation du monde »<sup>258</sup> et pour la vérité<sup>259</sup>. Ces « discours » restent des textes de prédications : l'auteur qui s'adresse à ses auditeurs/lecteurs comme à « [ses] frères »<sup>260</sup>, avec des considérations sur les mécanismes de « l'âme humaine » et de l'être humain,<sup>261</sup> dans une perspective chrétienne, c'est-à-dire en rappelant ce qu'est la foi chrétienne en acte : « reconnaître » et « accepter » Jésus-Christ dans son entièreté et « devenir sujet, esclave de ce divin maître »<sup>262</sup>. Ce type de propos ne peut cependant être purement considéré comme un marqueur d'une « hauteur » de la part de l'auteur, puisqu'il est cohérent à une croyance sincère en l'Évangile chrétien.

#### **D. Vinet, un « grand penseur » mais méconnu et/ou oublié ?**

« Les cérémonies du centenaire de la mort de Vinet se sont déroulées dans le calme tranquille, presque dans la grisaille du temps et des gens, grisaille qui est bien celle de ce grand penseur trop timoré pour s'afficher en révolutionnaire, trop modeste pour jouer des cuivres de la renommée, ou des accents du sensationnel. »<sup>263</sup>

Ici réside le paradoxe du personnage de Vinet. Dans la majorité des essais, biographies, articles sur Vinet et ses œuvres, il est vu comme un « grand penseur » ; Astié, Rambert, Reymond, tous ceux qui se sont essayés à le biographier s'accordent pour mettre en avant sa « modestie » ; si Vinet prend position lors des événements politiques et religieux de son temps, c'est toujours par rapport à la foi, l'Église, le christianisme, dont on peut dire qu'il est un ardent défenseur. Pourtant, s'il prend parti, c'est pour le christianisme et la liberté, mais cette liberté est limitée, d'une part, par les références religieuses qu'il lui prête : il s'agit d'être libre de croire, mais Vinet, s'il donne la liberté aux différentes Églises d'exister, il semble toujours penser aux Églises judéo-chrétiennes. La question de la liberté l'empêche également de « s'allier aux conservateurs comme aux radicaux » car « les uns comme les autres ne protègent pas suffisamment cette liberté »<sup>264</sup>.

Ce qu'il ressort de l'image du personnage de Vinet, c'est que c'était un « penseur austère et engagé dans des combats politiques et religieux de son temps » ; s'il évolue dans une sphère plutôt élitiste, il semble vouloir également s'effacer dans ses écrits, comme en témoigne « le constant recours à la comparaison ou à l'autonomase » : « cet usage » montre peut-être « la difficulté pour le Vaudois, membre d'une communauté vivant intellectuellement à l'ombre de Paris, de fonder son Panthéon sans référence

<sup>256</sup>VINET Alexandre, « Réflexions préliminaires », *Discours sur quelques sujets religieux*, édition de 1910, p. 3.

<sup>257</sup>*Ibid.*

<sup>258</sup>*Ibid.*, p. 4.

<sup>259</sup>*Ibid.*, p.4-5.

<sup>260</sup>VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, édition de 1910 : ex. p. 203, 229, 232, 235, 244, 246...

<sup>261</sup>*Ibid.*, p. 229-230 : le chapitre « La recherche de la gloire humaine incompatible avec la foi » s'intéresse au fait que l'homme a un besoin de reconnaissance plus ou moins fort auprès de ses semblables (la recherche de la « gloire humaine »).

<sup>262</sup>*Ibid.*, p.235.

<sup>263</sup>Article du *Journal de Genève* daté du 4 mai 1897, cité par DELACRÉTAZ A. & J.-M. Roulin, *Ibid.*, p. 326

<sup>264</sup>« L'Évangile est la conscience de la conscience même », EMCR, p.444, cité par LEUENBERGER, « Alexandre Vinet's Beitrag zum Zwzi-Reiche Denken », *Zeitschrift für Theologie und Kirche*, 76, 1979, p. 66, cité par KLAUSPETER BLASER, « Chantre de la liberté ou ecclésiologue novateur? », *Jeter l'ancre dans l'éternité, Op. Cit.*, p. 269.

extérieure »<sup>265</sup>. Cela semble renforcer l'impression générale qui veut qu'il ne ressorte pas vraiment de « traits marquants » dans le personnage de Vinet ; Henri Secrétan, dans *Qui était Vinet ? Portrait populaire*, faisait déjà le « (constat) que Vinet [était] méconnu »<sup>266</sup>. Si beaucoup se réclament de l'héritage de Vinet, s'il a fait l'objet de plusieurs essais et biographies, il est, pourtant, comme « le fait que la pensée de Vinet tombait en désuétude face au renouveau religieux, initié notamment par Karl Barth »<sup>267</sup>, tombé dans un oubli, à l'image de ce buste du penseur mis accidentellement à la déchetterie en 2016,<sup>268</sup>. Il appartient aux hommes du XXI<sup>e</sup> siècle de faire ressurgir cette figure dans réflexions.

La statue Vinet sur la promenade Montbenon, à Lausanne, semble ainsi « (répondre) » à la volonté de « combler un « déficit d'image » » : l'homme effacé est représenté « dans la pose d'un sage assis, le livre à la main et jetant un regard méditatif et paternel sur qui la contemple, selon le modèle déjà utilisé en 1835 par James Pradier pour son monument à Jean-Jacques Rousseau », « (donnant) à Lausanne son propre défenseur de la liberté de la liberté et de l'individu »<sup>269</sup>.

---

<sup>265</sup>DELACRÉTAZ A. & J.-M. ROULIN, « Tombeaux de VINet », *Jeter l'ancre dans l'éternité*, *Op. Cit.*, p. 326

<sup>266</sup>SECRÉTANT Henri, *Qui était Vinet ? Portrait populaire*, p.3, *Ibid.*, p. 332.

<sup>267</sup>ROULIN Jean-Marie, « Chapitre VI. Alexandre Vinet », Francillon Roger, *Histoire de la littérature en Suisse romande*, t. 2, *Op. Cit.*, p. 83.

<sup>268</sup>ROSSEL Natacha, « Un buste d'Alexandre Vinet finit à la déchetterie », *24Heures*, 30 déc. 2016.

<sup>269</sup>DELACRÉTAZ A. & J.-M. ROULIN, « Tombeaux de VINet », *Jeter l'ancre dans l'éternité*, *Op. Cit.*, p. 331\_332.

## CONCLUSION

*Dans quelle mesure l'édition et la diffusion des Discours d'Alexandre Vinet, théologien protestant suisse, constitue un exemple singulier d'une littérature religieuse protestante au XIX<sup>e</sup> – XX<sup>e</sup> siècle dans le monde protestant francophone ?*

### 1. L'oeuvre et l'homme

L'histoire éditoriale des *Discours*, titre attribué par erreur à son ouvrage qui sera complété dès l'année suivant sa première édition *Discours sur quelques sujets religieux*, ainsi que le portrait de Vinet, était essentielle dans la contextualisation de la publication de l'ouvrage. Cette partie nous a permis de mettre en évidence que Vinet était d'abord un écrivain chrétien et protestant, et qui a été publié par des éditeurs issus ou proches du milieu protestant francophone. Les éditions avec double adresse – en Suisse, soit à Genève, soit à Lausanne, ainsi qu'à Paris – sont dues à la volonté de l'auteur d'être publié non seulement pour avoir une assise locale, mais afin de donner un résonnement plus large à son ouvrage.

Si nous avons pu montrer d'intentions plutôt altruistes – Vinet voulait que ses *Discours* aient une utilité, philosophique ou religieuse, celle d'aider le lecteur dans son rapport à la foi – il n'est sans doute pas à écarter, comme lui-même l'avait évoqué à demi-mot, des intentions plus personnelles et moins « avouables »<sup>270</sup>. On note cependant à de nombreuses reprises que Vinet souhaite s'effacer devant son objectif final ; sa compassion pour l'être humain dont il connaît les mécanismes et les contradictions ; sa bienveillance envers ses auditeurs/lecteurs, qu'il appelle « frères », appellation traditionnelle dans une perspective de prédication mais qui dépasse cette simple tradition nominative, et ce malgré des marques linguistiques qui montrent une éloquence certaine, mais qui, dans un contexte culturel différent, peuvent être interprétées plus sévèrement.

La typologie que nous avons entrepris de présenter est sans conteste à compléter : il s'agissait de présenter des exemples de modifications effectuées dans un ouvrage qui avait été réédité trois fois avant la mort de l'auteur. On note que la quatrième et dernière édition avant sa mort sert de base à toutes les rééditions suivantes, comme celle de 1862 ou celle de 1910, cette dernière reprenant, grâce au travail d'Aimé Chavan, toutes les modifications que l'auteur avait pu apporté à son ouvrage. Cette quatrième édition est la plus volumineuse, et témoigne, par les apports, les modifications, d'un travail méticuleux de la part de Vinet. Il s'agit aussi pour l'auteur d'assembler des « discours », des prédications dont il était satisfait avec des textes extérieurs (*Les Trois réveils* par exemple) qui participaient à un même but de méditation intime et religieuse. Il nous semblait que l'on ne pouvait pas vraiment séparer l'étude de la réception de l'oeuvre des *Discours* sans celle de la postérité de l'auteur. On remarque que la réédition des *Discours* de Vinet est le premier indice qu'il a existé une certaine demande, si minime soit-elle, même si nous aurions aimé avoir des informations quant aux tirages des différentes éditions.

L'étude de l'ouvrage des *Discours sur quelques sujets religieux* a bien permis de montrer qu'il était un exemple intéressant et singulier de la littérature protestante au XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles, plus précisément entre 1831 et 1910, dans un contexte religieux et protestant en mutations. L'intérêt de cette oeuvre, ainsi que sa singularité, réside dans le fait qu'il s'agisse de l'oeuvre d'un auteur protestant possédant alors une grande notoriété dans le milieu protestant réformé francophone et franco-suisse. Des traductions allemandes et anglaises montrent aussi que Vinet, s'il publie peu, a une possibilité de

<sup>270</sup>Lettre de VINET à au pasteur Grandpierre, datée du 30 mai 1832, citée par CHAVAN, « Préface », *Discours sur quelques sujets religieux*, *Op. Cit.*, p.XXII.



rayonnement plus large, même si cette dimension demanderait d'être encore plus approfondie. Cette œuvre des *Discours* appartient à un auteur qui a peu publié de son vivant mais dont les ouvrages ont été à plusieurs reprises rééditées, voire complétées de notes, comme ici. En ce sens, l'entreprise de la Société d'édition Vinet est tout à fait majeure dans notre étude, puisqu'elle a été créée afin de promouvoir l'ensemble de l'œuvre (des œuvres?) de Vinet, soixante-et-un ans après la mort de celui-ci. Il s'agit d'une entreprise que l'on pourrait presque qualifier de « commémorative », qui a pour vocation de faire (re)découvrir au public la figure et la pensée d'Alexandre Vinet par ses œuvres, comme avec l'idée d'un retour aux sources, puisque des biographies de Vinet avaient déjà été publiées auparavant.

Si cet ouvrage s'insère dans l'œuvre entière de Vinet – publications de son vivant et posthumes – il est également à étudier pour lui-même : refaire le chemin du projet du recueil religieux, de ses différentes éditions et de ses transformations nous a permis de mieux appréhender le milieu littéraire et protestant francophone. Il nous a ainsi permis d'étudier les préoccupations de l'auteur quant à son projet de publication ou à ses rééditions, tout en étant lui-même un ouvrage destiné à la lecture philosophique, religieuse, intime en innovant dans sa forme et en mélangeant le genre religieux et littéraire. Si le style de Vinet peut paraître, à nous, lecteurs du XXI<sup>e</sup> siècle, quelque peu vieilli, l'éloquence de ses *discours* est pourtant évidente.

## 2. *Vinet, une figure oubliée au XXI<sup>e</sup> siècle ? Un « oubli » à relativiser*

L'étude de la réception de l'œuvre est à accorder, il nous semble, à l'étude de la postérité de l'auteur. On remarque ainsi que Vinet s'est fait connaître pour les lecteurs francophones par ses ouvrages sur la littérature mais également ses ouvrages et sur la religion et l'Église, comme les *Discours*. Ces études ne sont peut-être pas complètes mais proposent une synthèse fiable. Nous retenons particulièrement le titre de « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : *études sur Alexandre Vinet*, qui propose une synthèse efficace sur Alexandre Vinet, en balayant plusieurs aspects de sa vie, ses ouvrages et leur contextualisation dans un XIX<sup>e</sup> siècle où la question de la liberté est à l'origine de conflits, d'innovations et de changements. Ce travail de recherche nous a permis de mesurer la différence de traitement d'une œuvre et de son auteur : si, au tournant du XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècle, Vinet est resté assez célèbre, grâce à deux générations vinétiennes, il est intéressant de constater qu'il est comme tombé dans une sorte d'oubli dont il ne ressort que ponctuellement, à des fins surtout commémorielles. De plus, il faut souligner que les sources que nous avons consultées ici nous donnent un tableau bien incomplet, puisqu'elles sont directement ou indirectement issues principalement du monde protestant (revues, journaux, etc). Si la *Gazette de Lausanne* ou le *Journal de Genève* constituent des journaux traitant davantage d'actualité, ils sont aussi de villes suisses protestantes, et leur attachement parfois marqué pour la figure de Vinet peut être aussi expliquée par un attachement à une figure locale. Parce que notre volonté était de travailler sur une œuvre et un auteur que nous ne connaissions guère, nous avons choisi des sources qui traitaient plus ou moins directement de cette œuvre et de la figure d'Alexandre Vinet, et qui, de fait, y faisaient référence avec un certain enthousiasme, soit parce que la figure de Vinet représentait, une source de fierté locale ou liée au protestantisme réformé. De fait, par manque de



temps, nous avons peu fait référence à des sources plus critiques ou en désaccord avec l'ouvrage traité et son auteur, même s'il en existe.

Nous avons essayé de donner à voir un aperçu de la postérité de l'oeuvre de Vinet, en privilégiant la période XIXe-XXe siècle. Nous aurions aimé approfondir davantage cette postérité en poussant jusqu'au XXI<sup>e</sup> siècle. Des chercheurs, historiens, théologiens, littéraires font encore référence à cet homme, en particulier pour traiter de l'histoire de la Suisse du XIX<sup>e</sup> siècle ; Vinet n'est pas oublié dans l'*Encyclopédie du Protestantisme*, ouvrage de référence pour les notions, termes, mouvements historiques voire géographiques concernant l'histoire du protestantisme. Vinet est encore évoqué dans des articles de journaux récents : la disparition de son buste avait ainsi créé la polémique en 2016. Vinet n'est pas si inconnu à celui qui s'intéresse aux questions liées au protestantisme, à la foi, à la liberté, à la séparation de l'Église et de l'État, au XIX<sup>e</sup> siècle ; il est même rendu assez accessible par la numérisation de ses œuvres, et donc consultables dans les bibliothèques ou en ligne, pour qui à cet homme et à ses écrits. Cela ne suffit pourtant pas à le rendre plus visible, malgré plusieurs facettes du personnage – religieuses, littéraires, voire même politiques. Nous soulignons l'intérêt des *Discours sur quelques sujets religieux* de Vinet dans le débat théologique mais aussi philosophique – notamment sur le thème de la croyance et de la raison – qui, nous semble-t-il, est universel et devient plus prégnant aujourd'hui, à une époque qui fait se confronter toujours plus ces mêmes notions alors que la société est de plus en plus sensibilisée à une recherche de la vérité. De plus, le titre de *Discours sur quelques sujets religieux* semble, en se substituant à des « sermons », peut être entendu comme un titre un peu plus laïcisé.

### 3. L'étude des *Discours sur quelques sujets religieux* : choix, réserves, pistes

Le résultat de ce mémoire de M1 s'est trouvé assez différent du projet que nous avions eu d'abord.

Grâce à une numérisation facilement accessible des œuvres de Vinet, de journaux d'époque (du XIX<sup>e</sup> et du XX<sup>e</sup> siècles), des commentateurs, contemporains et biographes de Vinet, nous n'avons pas manqué de sources ; les ouvrages sur Vinet et sa pensée plus récents restent cependant moins nombreux. Par manque de temps, nous n'avons pas pu traiter de façon approfondie les *Nouveaux discours*, qui constituent pourtant une suite logique aux *Discours sur quelques sujets religieux*. Cette étude ayant été préparée dans le cadre du master CEI, il nous a paru risqué de trop nous étendre sur la pensée religieuse de Vinet, d'autant plus que cette question a donné lieu à des ouvrages scientifiques beaucoup plus approfondis. Nous avons préféré partir de l'ouvrage lui-même et ne pas trop dériver vers une analyse qui aurait été soit trop littéraire, soit trop théologique de la pensée de Vinet, n'étant pas expert sur ces questions et donc craignant des appréciations qui auraient été davantage subjectifs qu'objectifs.

Nous avons également dû renoncer par manque de temps à étudier la vision de la tolérance religieuse, et surtout de la séparation de l'Église et de l'État de Vinet, dont une partie des écrits portent sur cette question, comme les *Mémoire en faveur de la liberté de cultes* (1826) ou son *Essai sur la manifestation des convictions religieuses* (1842). Si cette question nous paraît pertinente, cela ne nous paraissait pas faisable de la manière dont nous l'avions imaginée. Cela nous a permis cependant de découvrir une œuvre captivante sur bien des aspects, que ce soit dans la forme ou le fond, et, bien plus qu'une figure ainsi politisée, celle d'un écrivain humain et bienveillant dans ses *Discours sur quelques sujets religieux*.

## SOURCES

---

### OUVRAGES DE VINET

*Les Discours sur quelques sujets religieux*

VINET Alexandre, *Discours*, Paris, J.-J. Risler, 1831, 110 p., disponible en ligne par numérisation : <https://babel.hathitrust.org/cgi/pt?id=hvd.ah4b17&view=1up&seq=9> (consulté le 8/07/2019)

VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, 6ème éd., Paris, France, Chez les éditeurs, 1862, 424 p. p ; Alexandre Vinet, *Discours sur quelques sujets religieux texte de la dernière édition revue par l'auteur ; edit. par Chavan*, Seconde Edition revue et Augmentée., Paris, France ; Genève, Suisse, J.-J. Risler ; Genève: Mme Suzanne Guers, 1832

VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, 6ème éd., Paris, France, Chez les éditeurs, 1862, 424 p. p.

VINET Alexandre, *Discours sur quelques sujets religieux*, Dernière édition revue par l'auteur., Lausanne ; Paris, Bridel : Fiscbacher, 1910, 492 p.

VINET Alexandre et CHAVAN Aimé, *Discours sur quelques sujets religieux. - Texte de la dernière éd. rev. par l'auteur, accompagné des variantes des éd. plus anciennes et précédé d'une préf. par A. Chavan*, Lausanne etc., Suisse, Librairie Payot, 1929, 485 p.

VINET Alexandre, *Nouveaux discours sur quelques sujets religieux*, 4<sup>e</sup> édition, Paris, Chez les Éditeurs, 1860, 358 p.

*Autres*

VINET Alexandre, Auteur du texte Vinet, *Études sur Blaise Pascal / par A. Vinet*, s.l., 1848 VINET Alexandre, *Mémoire en faveur de la liberté des cultes : ouvrage qui a obtenu le prix dans le concours ouvert par la Société de la morale chrétienne*, Paris, France, chez Henry Servier, libraire, 1826, vol. 1 ; in-8/.

#### Sur les œuvres de Vinet

MANSON Charles, *Revue de Théologie et de Philosophie*, Nouvelle série, Vol. 17, numéro 71, 1929, pp. 153-155.

#### Religion et philosophie

Blaise Pascal, *Pensées de M. Pascal sur la religion et sur quelques autres sujets*, s.l., Nyon, 1783, 594 p.

### SOURCES SUR LES ÉDITEURS-LIBRAIRES-IMPRIMEURS DES *DISCOURS*

BAILLY DE LALONDE, *Le Léman ou voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse)*, Paris, France, G.-A. Dentu, 1842, vol. 2, p. 1092.

*Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers* : Firmin Didot et Bottin réunis, 1862.

Catalogue de la librairie protestante de L. R. Delay, successeur de J. J. Risler, rue Basse-du-Rempart, 62, Paris. 1842.

### **Marc Ducloux**

Société de l'histoire du protestantisme français, *Bulletin historique et littéraire*, vol. 40, n°1-6, tome XL, Paris, Agence Centrale de la Société, 16 décembre 1891

*L'intermédiaire des chercheurs et curieux. Questions et réponses littéraires, historiques, scientifiques et artistiques, trouvailles et curiosités*, journal paraissant « les 10, 20 et 30 de chaque mois », fondé en 1864, LIV<sup>e</sup> volume, 42<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> semestre 1906, Paris (IX<sup>e</sup>), 31 bis, rue Victor MASSÉ, 20 septembre 1906.

### **Fischbacher**

Société de l'histoire du protestantisme français, *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français : études, documents, chronique littéraire*, 1940, Paris, 471 p. Source : Bibliothèque nationale de France, département Fonds du service reproduction, 8-Lc-1897. Disponible en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k65825z/f443.image.r=FISCHBACHER> (consulté le 25/06/2019)

DE GUBERNATIS Angelo (1840-1913), *Dictionnaire international des écrivains du jour*, T.3, 3 vol. (2090 p.), in-4, Florence, L. Niccolai, publication de 1888 à 1891. Monographie imprimée. Source : Bibliothèque nationale de France, département Philosophie, histoire, sciences de l'homme, Z Renan 543(3). Disponible en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k107994h/f24.image.r=FISCHBACHER%20STRASBOURG> (consulté le 25/06/2019)

### **Charles Meyrueis**

*Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration*, Paris, France, Firmin-Didot frères, 1862.

*Annuaire-almanach du commerce, de l'industrie, de la magistrature et de l'administration : ou almanach des 500.000 adresses de Paris, des départements et des pays étrangers* : Firmin Didot et Bottin réunis, 1862

Société de l'histoire du protestantisme français Auteur du texte, *Bulletin historique et littéraire / Société de l'histoire du protestantisme français*, <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k657815>, 1891, consulté le 7 juillet 2019.

Syndicat des fabricants de papier et carton de France, *Moniteur de la papeterie française et de l'industrie du papier : organe officiel du Syndicat des fabricants de papier et carton de France*, Vol. XXVI, n°19, le 1<sup>er</sup> avril 1891, Paris p. 319. Source : Bibliothèque nationale de France, département Sciences et techniques, 4-V-164, notice du catalogue : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb34378322z>. Consulté le 26/06/2019 à l'adresse suivante : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k63045672/f11.item.r=MEYRUEIS>.

### **Suzanne Guers**

*Journal de Genève* - 26.03.1900 - Pages 2/3, [https://www.letempsarchives.ch/page/JDG\\_1900\\_03\\_26/2/article/5482397/%22parente%20d'un%20pasteur%20dissident%22](https://www.letempsarchives.ch/page/JDG_1900_03_26/2/article/5482397/%22parente%20d'un%20pasteur%20dissident%22), (consulté le 7 juillet 2019).

BAILLY DE LALONDE, *Le Léman ou voyage pittoresque, historique et littéraire à Genève et dans le canton de Vaud (Suisse)*, Paris, France, G.-A. Dentu, 1842, vol. 2, 1132 p.

## **Articles de presse**

### ***Le Journal de Genève***

*Journal de Genève, national, politique et littéraire*, Genève, 26 mars 1900

### ***La Gazette de Lausanne***

« Société Alexandre Vinet », *Gazette de Lausanne*, 19/03/1910, p. 5, disponible en ligne :

[https://www.letempsarchives.ch/page/GDL\\_1910\\_03\\_19/5/article/1236074/Le%2023%20avril%201908%20s'est%20constitu%C3%A9%20%C3%A0%20Lausanne%20une%20soci%C3%A9t%C3%A9%20qui%20se%20proposait%20comme%20but%20la%20publication%20d'une%20nouvelle%20%C3%A9dition%20des%20oeuvres%20de%20Vinet\\_\(consulté le 10/07/2019\).](https://www.letempsarchives.ch/page/GDL_1910_03_19/5/article/1236074/Le%2023%20avril%201908%20s'est%20constitu%C3%A9%20%C3%A0%20Lausanne%20une%20soci%C3%A9t%C3%A9%20qui%20se%20proposait%20comme%20but%20la%20publication%20d'une%20nouvelle%20%C3%A9dition%20des%20oeuvres%20de%20Vinet_(consulté%20le%2010/07/2019).)

« L'édition de Vinet », *Gazette de Lausanne*, 21/03/1910, p. 2, disponible en ligne :

[https://www.letempsarchives.ch/page/GDL\\_1910\\_03\\_21/3/article/1236496/%22Le%20volume%20qui%20va%20para%C3%Aetre%20est%20celui%20auquel%20je%20travaille%20depuis%20pr%C3%A8s%20de%20deux%20ans,%20les%20Discours%20sur%20quelques%20sujets%20religieux.%20Il%20contiendra%20le%20texte%20de%20la%20quatri%C3%A8me%20%C3%A9dition,%20portera%20en%20notes%20les%20variantes%20des%20%C3%A9ditions%20pr%C3%A9c%C3%A9dentes,%20et%20sera%20pr%C3%A9c%C3%A9d%C3%A9%20d'une%20introduction%20historique%20dans%20laquelle%20j'ai%20r%C3%A9uni%20tous%20les%20renseignements%20que%20m'ont%20fournis%20sur%20ce%20volume%20et%20sa%20pr%C3%A9paration%22\\_\(consulté le 10/07/2019\).](https://www.letempsarchives.ch/page/GDL_1910_03_21/3/article/1236496/%22Le%20volume%20qui%20va%20para%C3%Aetre%20est%20celui%20auquel%20je%20travaille%20depuis%20pr%C3%A8s%20de%20deux%20ans,%20les%20Discours%20sur%20quelques%20sujets%20religieux.%20Il%20contiendra%20le%20texte%20de%20la%20quatri%C3%A8me%20%C3%A9dition,%20portera%20en%20notes%20les%20variantes%20des%20%C3%A9ditions%20pr%C3%A9c%C3%A9dentes,%20et%20sera%20pr%C3%A9c%C3%A9d%C3%A9%20d'une%20introduction%20historique%20dans%20laquelle%20j'ai%20r%C3%A9uni%20tous%20les%20renseignements%20que%20m'ont%20fournis%20sur%20ce%20volume%20et%20sa%20pr%C3%A9paration%22_(consulté%20le%2010/07/2019).)

« Les œuvres de Vinet », *Gazette de Lausanne*, 20/06/1929, p.4, disponible en ligne :

[https://www.letempsarchives.ch/page/GDL\\_1929\\_06\\_20/4/article/1785445/%22La%20Soci%C3%A9t%C3%A9%20d'Édition%20Vinet,%20fond%C3%A9e%20le%2023%20avril%201903%20par%20un%20certain%20nombre%20d'admirateurs%20du%20grand%20moraliste%20et%20critique%20Alexandre%20Vinet,%20en%20vue%20de%20la%20publication,%20en%20dehors%20de%20toute%20idée%20de%20lucré,%22\\_\(consulté le 10/07/2019\).](https://www.letempsarchives.ch/page/GDL_1929_06_20/4/article/1785445/%22La%20Soci%C3%A9t%C3%A9%20d'Édition%20Vinet,%20fond%C3%A9e%20le%2023%20avril%201903%20par%20un%20certain%20nombre%20d'admirateurs%20du%20grand%20moraliste%20et%20critique%20Alexandre%20Vinet,%20en%20vue%20de%20la%20publication,%20en%20dehors%20de%20toute%20idée%20de%20lucré,%22_(consulté%20le%2010/07/2019).)

### ***Les Archives du Christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle***

*Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, 15<sup>e</sup> année, Paris, chez J.-J. Risler, libraire, 1832

*Archives du christianisme au XIX<sup>e</sup> siècle*, Journal religieux, 19<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> série, tome IV, n<sup>o</sup>21 du 12/11/1836.

### ***Presse contemporaine : 24 Heures***

ROSSEL Natacha, « Un buste d'Alexandre Vinet finit à la déchetterie », *24Heures*, 30 déc. 2016

## BIBLIOGRAPHIE

---

### DICTIONNAIRES, ENCYCLOPÉDIES

ALIZART Mark, 2015, *Pop théologie: protestantisme et postmodernité*, Paris, France, PUF, 2015, 328 p.

BAUBÉROT Jean, 2015, *Histoire du protestantisme*, Paris, France, Presses universitaires de France, 125 p.

GISEL Pierre, KAENNEL Lucie, BAUBÉROT Jean et ENGAMMARE Isabelle (eds.), *Encyclopédie du protestantisme*, Paris, France, Éd. du Cerf, 1995, 1710 p.

Segond 21, *Bible Segond 21. Vie Nouvelle*, couverture rigide, Romanel-sur-Lausanne, Société Biblique de Genève, 2009, p. 1821.

### SOCIÉTÉ DU XIX<sup>E</sup> SIÈCLE

ROUGERIE Jacques, « Remarques sur l'histoire des salaires à Paris au XIXe siècle », *Le Mouvement social*, 1968, n° 63, p. 71-108.

#### Protestantisme et questions religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle en Suisse et en France

CABANEL Patrick et Didier POTON, *Les Protestants français du XVI<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle*, Paris, Nathan Université, 1994, 128 p.

BASTIAN Jean-Pierre, 2016, *La fracture religieuse vaudoise, 1847-1966 : l'Église libre, la « Môme » et le canton de Vaud.*, Genève, Labor et Fides (coll. « Lf. protestantis »), 402 p.

[e-book] Note : Les livres sont indiqués sous la catégorie « e-book » seulement lorsqu'il n'a pas été possible de consulter le livre imprimé, même si l'auteur de ce mémoire a consulté la version complète et intégrale du livre en question. Du fait du format du livre, ici en epub, l'indication des pages précises des références n'a pas été possible car elle ne correspondait pas forcément à la version papier ; le lecteur peut cependant se référer à l'indication des chapitres.

REYMOND Bernard, 1999, *Le protestantisme en Suisse romande: portraits et effets d'une influence*, Genève, Labor et Fides, impr. 1999, 160 p.

REYMOND Bernard, 2011, « Les temples protestants réformés aux xixe et xxe siècles », *Chrétiens et sociétés. XVIe-XXIe siècles*, 21 mars 2011, Numéro spécial I, p. 201-221.

SCHOLL Sarah, 2017, « Gestion du religieux et construction de l'Etat moderne. Les hésitations du XIXe siècle au prisme de l'expérience suisse. », *Histoire, monde et cultures religieuses*, mars 2017, n° 43, p. 65-78.

SCHOLL Sarah, 2016, « Honore ton père et ta mère soumise à son mari », *Journal des anthropologues. Association française des anthropologues*, 15 avril 2016, n° 144-145, p. 77-99.

SCHOLL Sarah, 2012, « Étatique et hérétique : la création d'une Église catholique nationale dans la Rome protestante (Genève, 1873-1907) », *Histoire@Politique*, 6 novembre 2012, n° 18, n° 3, p. 12-15.

## ÉDITION, ÉDITEURS

### L'édition en Suisse romande XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup>

FRANCILLON Roger (ed.), 2015, *Histoire de la littérature en Suisse romande*, Carouge-Genève, Zoé, 1729 p.

GILLOT Hubert, « Chapitre VIII. Littérature de langue française », Université de Strasbourg (1538- 970). Faculté des lettres et sciences humaines, *Bibliographie alsacienne : revue critique des publications concernant l'Alsace*, T. 5, 1931-1933, Publication de la faculté des Lettres de l'Université de Strasbourg, fasc. Hors série, Paris, Les Belles Lettres, 452 p., p. 300. Source : Bibliothèque nationale de France, département Littérature et art, 4-Z-2360 (1 BIS). Disponible en ligne : <https://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k5541597n/f4.item.r=FISCHBACHER>

VALLOTTON François, *Les batailles du livre: l'édition romande, de son âge d'or à l'ère numérique*, Lausanne, Presses polytechniques et universitaires romandes, 2014, 142 p.

Corsini Silvio (dir), « L'édition lausannoise au XIX<sup>e</sup> siècle », *Le livre à Lausanne. Cinq siècles d'édition et d'imprimerie.1493-1993*.Payot, Lausanne. 1993. p. 77.

### ALEXANDRE VINET : VIE, ŒUVRE, CRITIQUE, POSTÉRITÉ

- MAGGETTI Daniel et LAMAMRA Nadia (eds.), « *Jeter l'ancre dans l'éternité* » : *études sur Alexandre Vinet*, Lausanne, Imprimerie Presses Centrales Lausanne, 1997, 352 p.

- RAMBERT Eugène, *Alexandre Vinet: histoire de sa vie et de ses ouvrages*, Lausanne, Georges Bridel éditeur, 1876, tomes 1 (344 p.) et 2 (324 p.)

#### La Société d'édition Vinet (1908)

DAULTE Philippe, 1959, « Le cinquantenaire de la société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, 1959, vol. 9, n° 2, p. 182-184.

VUILLEUMIER Maurice, 1937, « La société d'édition Vinet », *Revue de Théologie et de Philosophie*, 1937, vol. 25, n° 105, p. 347-349.

#### Jean-Henri Grandpierre, ami de Vinet

ENCREVÉ André, « Mémoires du pasteur Jean-Henri Grandpierre (1799-1874): «Les souvenirs de quelques années de ma vie» », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-)*, 2015, vol. 161, n° 2, p. 245-281.

ENCREVÉ André, « Mémoires du pasteur Jean-Henri Grandpierre (1799-1874): «Les souvenirs de quelques années de ma vie» (Suite) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-)*, 2015, vol. 161, n° 3, p. 395-422.

ENCREVÉ André, « Mémoires du pasteur Jean-Henri Grandpierre (1799-1874): «Les souvenirs de quelques années de ma vie» (Suite et fin) », *Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français (1903-)*, 2015, vol. 161, n° 4, p. 569-605.



## SITOGRAPHIE

---

### Dictionnaire et encyclopédies

Le site du CNRTL pour les définitions suivantes :

Le site du CNRTL pour les définitions suivantes :

→ *Définition de ECRITURES*, <https://www.cnrtl.fr/definition/ECRITURES>, (consulté le 13/07/2019)

→ *Définition de EGLISE*, <https://www.cnrtl.fr/definition/eglise>, (consulté le 13/07/2019)

→ *Définition de ESPRIT*, <https://www.cnrtl.fr/definition/esprit>, (consulté le 13/07/2019)

→ *Définition de EXPIATION*, <https://www.cnrtl.fr/definition/expiation>, (consulté le 14/07/2019)

→ *Définition de MÉDIATION*, <https://www.cnrtl.fr/definition/m%C3%A9diation>, (consulté le 14/07/2019)

→ *Définition de MORALE*, <https://www.cnrtl.fr/definition/morale>, (consulté le 14/07/2019)

→ *Définition de MORALITÉ*, <https://www.cnrtl.fr/definition/moralit%C3%A9>, (consulté le 14/07/2019)

→ *Définition de RÉDEMPTION*, <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9demption>, (consulté le 14/07/2019)

*RÉPARATION : Définition de RÉPARATION*, <https://www.cnrtl.fr/definition/r%C3%A9paration>, (consulté le 1/07/2019).

### Protestantisme et questions religieuses au XIX<sup>e</sup> siècle en Suisse

CHAMP Nicolas, *Colloque international. La fracture religieuse dans la Suisse protestante du XIXe siècle*, <https://afhrc.hypotheses.org/6391> (consulté le 23/05/2019).

*Le protestantisme en Suisse*, <https://www.museeprotestant.org/notice/le-protestantisme-en-suisse/> (consulté le 23/05/2019)

*Les réveils au XIXe siècle en suisse romande et l'œuvre de César Malan | La Revue réformée*, <http://larevuereformee.net/articlerr/n271/les-reveils-au-xixe-siecle-en-suisse-romande-et-loeuvre-de-cesar-malan> (consulté le 23/05/2019)

### Le livre au XIX<sup>e</sup> siècle

SORDET Yann, *Revue française d'histoire du livre*, <http://bbf.enssib.fr/consulter/bbf-2002-03-0107-008>, 1 janvier 2002, (consulté le 14/07/2019).

### Église réformée en Suisse

« Notre histoire », site internet de *l'Église évangélique réformée du canton de Vaud*, <https://eerv.ch/qui-sommes-nous/son-histoire/> (consulté le 23/05/2019).

*Notices du Musée protestant*

*Le protestantisme en Suisse*, <https://www.museeprotestant.org/notice/le-protestantisme-en-suisse/>, consulté le 23/05/2019.



REYMOND Bernard, « Alexandre Vinet (1797-1847) », *Musée protestant*, <https://www.museeprotestant.org/notice/alexandre-vinet-1797-1847/> (consulté le 21/02/2019)

### **Sur le fonds des Jésuites des Fontaines**

« Classement thématique », *Site de la Bibliothèque Municipale de Lyon*, <https://www.bm-lyon.fr/nos-blogs/la-collection-jesuite-des-fontaines/article/classement-thematique> (consulté le 15/07/2019).

### **Alexandre Vinet**

- REYMOND Bernard, « Alexandre Vinet » (1797-1847), notice du *Musée virtuel du protestantisme* [en ligne] : <https://www.museeprotestant.org/notice/alexandre-vinet-1797-1847/> (consulté le 21/02/2019)

### **Les amis et les éditeurs de Vinet**

VASSAUX Philippe, *Jean-Henri Grandpierre (1799-1874)*, <https://oratoiredulouvre.fr/index.php/articles/jean-henri-grandpierre-1799-1874> (consulté le 07/07/2019).

« Jean Henri Grandpierre (1799-1874) », *Site de la BNF*, [https://data.bnf.fr/fr/10586206/jean\\_henri\\_grandpierre/](https://data.bnf.fr/fr/10586206/jean_henri_grandpierre/) (consulté le 07/07/2019).

« éditeur depuis 1872 », site des éditions Fischbacher, <http://www.editionsfischbacher.com/fischbacher/1872.htm> (consulté le 25/06/2019).

### *Risler*

Catalogue de la BNF pour les notices de personnes, à la mention « Servier Phocion-Henri (1799-1861) » : <http://catalogue.bnf.fr/ark:/12148/cb166836122.unimarc;Jsessionid=7B180B6C06A7502DD6E33A9134D02F06> (consulté le 05/06/2019).

---

## ANNEXES

---

### *Table des annexes*

**TITRE DU DOCUMENT PRÉSENTÉ EN ANNEXE1.....22**

- Recension des notes de bas de page de A. Chavan et de l'éditeur : fichier sur clé-USB. D'après l'édition des *Discours* 1910, Paris, Fischbacher, Lausanne, Bridel.

---

# INDEX

---

Insertion de l'index

## Index lexical

1832...33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

1910...33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Bridel 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Chavan.....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

conscience.....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

discours sur quelques sujets religieux.....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Ducloux...33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

éditeur.....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Eglise 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 54, 69, 80, 81, 82, 86

église. 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Fischbacher...33, 37, 41, 43, 44, 45, 54, 69, 80, 81, 82, 86

foi 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 69, 80, 81, 82, 86

Guers. 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

imprimeur 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

lecture intime 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

libraire.....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

littéraire...33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Meyrueis. 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Nouveaux discours....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

postérité...33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 69, 80, 81, 82, 86

protestant. 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 69, 80, 81, 82, 86

protestantisme.....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Rambert...33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 69, 80, 81, 82, 86

réception..33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 69, 80, 81, 82, 86

réformé....33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 69, 80, 81, 82, 86

Risler. 33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

Société d'édition Vinet....33, 37, 41, 45, 46, 54, 69, 80, 81, 82, 86

théologie..33, 37, 41, 43, 44, 45, 46, 69, 80, 81, 82, 86

## TABLE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS

---

Illustration 1 (Tableau) : Travail prosopographique des éditions des *Discours* de 1832, 1862 et 1910 ..... **p. 22-29**

Illustration 2 (Tableau) : récapitulatif statistique des notes infrapaginales indiquant des modifications du texte en fonctions de la longueur des *Discours* et de leur édition d'entrée dans l'ouvrage de Vinet..... **p. 50-52.**

Illustration 3 (Graphique) : Le nombre de notes de bas de page en fonction de l'ordre des chapitres des *Discours sur quelques sujets religieux*..... **p. 53**

---

# TABLE DES MATIÈRES

<b>SIGLES ET ABRÉVIATIONS.....</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION.....</b>	<b>9</b>
<i>A. Protestantisme, protestantisme réformé et les mouvements du Réveil au XIX<sup>e</sup> siècle : Comment définir l'Église réformée dans le canton de Vaud au XIX<sup>e</sup> siècle ?.....</i>	9
1. Églises réformées et luthériennes.....	10
2. Les mouvements du Réveil : apparition, enjeux et implications en Europe.....	11
<i>B. Alexandre Vinet, le théologien, le penseur francophone protestant.....</i>	12
1. Études de théologie et enseignement de la littérature française.....	12
2. Les prémices de sa préoccupation principale : la liberté et la tolérance religieuse.....	12
3. <i>Travaux littéraires et reconnaissance.....</i>	14
4. La fin à l'aune de l'Église libre.....	14
<i>C. Le contexte politico-religieux de la Suisse au temps de A. Vinet.....</i>	15
1. Le XIX <sup>e</sup> siècle, siècle de mutations religieuses.....	15
2. 1845 – 1874 : conflits religieux et Constitution.....	15
3. Vinet et son Mémoire en faveur de la liberté des cultes (1826) : un modèle à contre-courant (S. Scholl).....	16
4. Sources et bibliographie.....	18
<i>D. Questionnement.....</i>	19
1. Problématique et plan.....	19
2. Corpus.....	19
<b>PARTIE I : VINET ET LES DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS RELIGIEUX (1832, 1862, 1910).....</b>	<b>21</b>
<b>Introduction : travail prosopographique.....</b>	<b>22</b>
<i>Les Discours sur quelques sujets religieux, 1832.....</i>	22
Discours sur quelques sujets religieux, 1862.....	24
<i>Discours sur quelques sujets religieux, 1910.....</i>	27
<b>I. Histoire du projet des Discours .....</b>	<b>30</b>
A. Motivations de Vinet pour ses <i>Discours</i> .....	30
B. <i>Un projet de grande ampleur.....</i>	32
C. <i>Le début de l'aventure des Discours.....</i>	33
D. <i>L'augmentation progressive des Discours.....</i>	33
E. <i>Les Discours sur quelques sujets religieux, un recueil religieux.....</i>	37
1. « Sermons » ou « Discours » ?.....	37
2. Un ouvrage de lecture intime.....	38
<b>II. Un univers éditorial protestant franco-suisse.....</b>	<b>38</b>
A. <i>Le pasteur Jean-Henri Grandpierre, ami de Vinet, critique bienveillant de son travail.....</i>	38
B. <i>L'édition en Suisse romande.....</i>	42
C. <i>Différents éditeurs pour un même ouvrage.....</i>	44
1. J.-J. Risler à Paris et Mme Suzanne Guers à Genève pour l'édition de 1832.....	44
2. L'édition de 1862 : Meyrueis et « Chez les Éditeurs » au 174, rue de Rivoli et 11 rue de Grès.....	45

3. Georges Bridel & Cie à Lausanne et la librairie Fischbacher à Paris pour l'édition de 1910.....	45
4. La figure de Marc Ducloux.....	46
5. La Société d'édition Vinet (1908).....	48
<b>PARTIE 2. LES CHANGEMENTS APPORTÉS AU TEXTE DES <i>DISCOURS SUR QUELQUES SUJETS RELIGIEUX</i> DE A. VINET.....</b>	<b>50</b>
<b>I. données statistiques.....</b>	<b>50</b>
<b>II. Typologie des variantes présentes dans les quatre premières éditions des <i>Discours sur quelques sujets religieux</i> de Vinet.....</b>	<b>55</b>
<i>A. Les corrections formelles et variantes stylistiques.....</i>	<i>55</i>
1. Les corrections orthographiques et liées aux fautes d'impression.....	55
a. les « coquilles » .....	55
b. Les erreurs d'accord qui induisent des changements d'interprétation.	56
2. Les modifications purement stylistiques.....	56
a. Des remplacements de mots (noms, verbes, adjectifs, locutions) par un synonyme.....	56
b. Des reformulations plus « stylisées » ou plus « littéraires ».....	57
c. les ajouts / retraits :.....	59
<i>B. Les modifications et des modifications de sens.....</i>	<i>60</i>
1. Les « passages courts ».....	60
a. Choix du vocabulaire, mot approprié : l'exemple du terme « expiation » .....	60
b. L'adresse au lecteur et la personnalisation de la lecture religieuse.....	60
2. Les passages « longs ».....	61
a. de longs passage d'explicitation.....	61
b. Des témoignages de l'évolution de la pensée de Vinet ?.....	63
<b>III. Cas particuliers des variantes présentes dans les différentes éditions des <i>Discours</i>.....</b>	<b>64</b>
<i>A. Le cas des notes de l'éditeur.....</i>	<i>64</i>
<i>B. L'épigraphe : changement entre la première édition et la deuxième édition</i>	<i>64</i>
<i>C. Y a-t-il une logique dans les modifications de texte ?.....</i>	<i>65</i>
<i>D. Cas particuliers de certains discours.....</i>	<i>66</i>
1. Scissions de certains discours.....	66
2. L'ajout des discours et modifications apportées à leurs titres.....	67
<b>PARTIE 3. RÉCEPTION ET POSTÉRITÉ D'ALEXANDRE VINET ET DES <i>DISCOURS</i>.....</b>	<b>68</b>
<b>I. Réception et postérité des discours : les rééditions comme témoignages d'une notoriété du recueil dans le monde protestant francophone.....</b>	<b>68</b>
<i>A. Evolution du prix des éditions des <i>Discours</i>.....</i>	<i>68</i>
<i>B. Une critique et une réception favorable dans le milieu protestant.....</i>	<i>69</i>
<i>C. Un projet qui aura sa continuité avec les <i>Nouveaux Discours</i>.....</i>	<i>70</i>
<b>II. Les <i>Discours</i> de Vinet, une notoriété et une diffusion à relativiser.....</b>	<b>71</b>
A. Un regard partial sur les <i>Discours</i> de Vinet.....	71
B. Un ouvrage qui reste difficile d'accès.....	72
<b>III. Postérité d'Alexandre Vinet.....</b>	<b>73</b>
<i>A. La biographie d'Alexandre Vinet par Eugène Rambert.....</i>	<i>73</i>
<i>B. La Société d'édition Vinet (1908).....</i>	<i>73</i>
<i>C. Vinet, « homme du peuple » ou écrivain de et pour l'élite ?.....</i>	<i>74</i>
<i>D. Vinet, un « grand penseur » mais méconnu et/ou oublié ?.....</i>	<i>75</i>
<b>CONCLUSION.....</b>	<b>77</b>

1. L'oeuvre et l'homme.....	77
2. Vinet, une figure oubliée au XXI <sup>e</sup> siècle ? Un « oubli » à relativiser.....	78
3. L'étude des Discours sur quelques sujets religieux : <i>choix, réserves, pistes</i> .....	79
<b>SOURCES.....</b>	<b>80</b>
<b>Ouvrages de Vinet.....</b>	<b>80</b>
<b>Sources sur les éditeurs-libraires-imprimeurs des <i>Discours</i>.....</b>	<b>80</b>
<i>Articles de presse</i> .....	82
Le Journal de Genève.....	82
La Gazette de Lausanne.....	82
<b>BIBLIOGRAPHIE.....</b>	<b>83</b>
<b>Dictionnaires, encyclopédies.....</b>	<b>83</b>
<b>Société du XIX<sup>e</sup> siècle.....</b>	<b>83</b>
<b>Edition, éditeurs.....</b>	<b>84</b>
<b>Alexandre Vinet : vie, œuvre, critique, postérité.....</b>	<b>84</b>
<b>SITOGRAFIE.....</b>	<b>85</b>
<b>ANNEXES.....</b>	<b>87</b>
<b>INDEX.....</b>	<b>88</b>
<b>TABLE DES TABLEAUX ET ILLUSTRATIONS.....</b>	<b>89</b>
<b>TABLE DES MATIÈRES.....</b>	<b>90</b>